UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE

La Commission

RAPPORT SEMESTRIEL D'EXECUTION DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE

Décembre 2021

TABLE DES MATIERES

Table des matières **2**

Liste des tableaux **4**

liste des graphiques **4**

liste des encadrés **4**

RESUME **5**

INTRODUCTION **8**

1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL **12**

2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ETATS MEMBRES **17**

2.1. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BENIN **17**

2.1.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE 17

2.1.2. SUIVI DES INDICATEURS MACROECONOMIQUES ET DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE 20

2.1.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES 2022-2026 21

2.1.4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 24

2.2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BURKINA FASO **26**

2.2.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE 26

2.2.2. SUIVI DES INDICATEURS MACROECONOMIQUES ET DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE 30

2.2.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2022-2026 31

2.2.4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 35

2.3. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA COTE D'IVOIRE **37**

2.3.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE 37

2.3.2. SUIVI DES INDICATEURS MACROECONOMIQUES ET DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE 40

2.3.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2022-2026 41

2.3.4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 45

2.4. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA GUINEE-BISSAU **47**

2.4.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE 47

2.4.2. SUIVI DES INDICATEURS MACROECONOMIQUES ET DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE 50

2.4.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2022-2026 51

2.4.4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 54

2.5. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU MALI **57**

2.5.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE 57

2.5.2. SUIVI DES INDICATEURS MACROECONOMIQUES ET DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE 60

2.5.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2022-2026 62

2.5.4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 64

2.6. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU NIGER **66**

2.6.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE 66

2.6.2. SUIVI DES INDICATEURS MACROECONOMIQUES ET DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE 69

2.6.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2022-2026 70

2.6.4. CONCLUSION ET RECOMMANDANTIONS 73

2.7. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU SENEGAL **76**

2.7.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE 76

2.7.2. SUIVI DES INDICATEURS MACROECONOMIQUES ET DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE 79

2.7.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2022-2026 80

2.7.4. CONCLUSION ET RECOMMANDANTIONS 83
2.8. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU TOGO 85
2.8.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE 85
2.8.2. SUIVI DES INDICATEURS MACROECONOMIQUES ET DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE 88
2.8.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2022-2026 89
2.8.4. CONCLUSION ET RECOMMANDANTIONS 91
3. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'UNION 94
3.1. PRODUCTION 94
3.2. PRIX ET INFLATION 95
3.3. FINANCES PUBLIQUES 95
3.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS 98
3.5. SITUATION MONETAIRE 101
3.6. INDICATEURS MACROECONOMIQUES ET DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE DES ECONOMIES 102
4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 104

Liste des tableaux

Tableau 1 : Taux de croissance économique mondial entre 2019 et 2022 (en %) 13
Tableau 2 : Evolution des indicateurs macroéconomiques du Bénin 25
Tableau 3: Evolution des indicateurs macroéconomiques du Burkina Faso.....36
Tableau 4 : Evolution des indicateurs macroéconomiques de la Côte d'Ivoire.....46
Tableau 5 : Evolution des indicateurs macroéconomiques de la Guinée-Bissau 56
Tableau 7 : Evolution des indicateurs macroéconomiques du Mali.....65
Tableau 8 : Evolution des indicateurs macroéconomiques du Niger.....75
Tableau 9 *:* Evolution des indicateurs macroéconomiques du Sénégal 84
Tableau 10 *:* Evolution des indicateurs macroéconomiques du Togo 93
Tableau 11 : Synthèse des indicateurs macroéconomiques 105

Liste des graphiques

Graphique 1 : Cours moyen annuel du pétrole US$ par baril (Dated Brent, West Texas Intermediate, and the Dubai Fateh) 14
Graphique 2 : Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation au Bénin, 2017-2022 18
Graphique 3 : Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation au Burkina Faso, 2017-2022..... 28
Graphique 4: Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation en Côte d'Ivoire, 2017-2022..... 38
Graphique 5 *:* Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation en Guinée-Bissau, 2017-2022 48
Graphique 6 : Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation au Mali, 2017-2022 58
Graphique 7: Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation au Niger, 2017-2022 67
Graphique 8 : Evolution du taux de croissance réel et du taux d'inflation du Sénégal, 2017-2022..... 77
Graphique 9*:* Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation du Togo, 2017-2022 86
Graphique 10: Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation au sein de l'Union 2017-2022 95
Graphique 11 : Part de l'industrie manufacturière dans le PIB total des Etats membres et de l'Union 103

Liste des encadrés

Encadré 1 : Synthèse des mesures de soutien des Institutions régionales à la riposte à la COVID-19 et à la relance économique dans les Etats membres de l'Union 9
Encadré 2 : Etat d'exécution du plan de riposte à la COVID-19 du Bénin.....21
Encadré 3 : Etat d'exécution du plan de riposte à la COVID-19 du Burkina Faso 31
Encadré 4 : Etat d'exécution du plan de riposte à la COVID-19 de la Côte d'Ivoire 41
Encadré 5 : Etat d'exécution du plan de riposte à la COVID-19 de la Guinée-Bissau 51
Encadré 6 : Etat d'exécution du plan de riposte à la COVID-19 du Mali 61
Encadré 7 : Etat d'exécution du plan de riposte à la COVID-19 du Niger 70
Encadré 8 : Etat de l'exécution du plan de riposte à la COVID-19 au Sénégal 80
Encadré 9 : Etat d'exécution du plan de riposte à la COVID-19 du Togo.....88
Encadré 10 : Point des relations des Etats membres de l'UEMOA avec le FMI.....97

Annexe 1 : Situation de la pandémie de COVID-19 dans l'UEMOA au 30 novembre 2021.106

RESUME

En 2021, le taux de croissance économique mondial ressortirait à 5,9% contre -3,1% en 2020, en lien avec les avancées dans les campagnes de vaccination et la poursuite de la mise en œuvre des mesures de soutien budgétaire et monétaire. Dans les pays avancés, le taux de croissance ressortirait à 5,2% en 2021 contre -4,5% en 2020. Il est projeté à 4,5% en 2022. Dans les économies émergentes et en développement, le PIB réel augmenterait de 6,4% en 2021 et 5,1% en 2022, contre -2,1% en 2020. En Afrique subsaharienne, l'activité économique progresserait à un rythme de 3,7% en 2021, contre -1,7% en 2020, en lien avec la mise en œuvre des mesures d'atténuation de la pandémie de la COVID-19 dans certains pays de la Zone. Les projections tablent sur une croissance de 3,8% en 2022, à mesure que les campagnes de vaccination s'accélèrent.

Les prix à la consommation au niveau mondial connaîtraient des pressions à la hausse, en raison d'une accélération de la demande qui se heurte à des pénuries temporaires d'approvisionnement, à des goulots d'étranglement logistiques ainsi qu'à la hausse des cours des matières premières. En Afrique subsaharienne, la hausse des prix conserverait son rythme de 2020 en ressortant à 10,7% en 2021.

Sur les marchés des matières premières, les cours des produits de base augmenteraient en 2021. Le prix annuel moyen du baril de pétrole s'établirait à 65,7 dollars US en 2021, soit une hausse de 59,1% par rapport à 2020.

Au plan monétaire, malgré les pressions inflationnistes et le recul généralisé des contaminations à la COVID-19, notamment aux Etats-Unis et en Europe, la plupart des banques centrales ont maintenu l'orientation accommodante de leur politique monétaire, dans le but de garantir des conditions de financement favorables, stables et prévisibles pour une reprise solide et durable de l'activité.

Sur les marchés des changes, au cours de la période allant du début de l'année jusqu'au 15 octobre 2021, l'euro a évolué de façon contrastée face aux principales devises, s'appréciant par rapport au dollar des Etats-Unis, à la livre sterling, au renminbi chinois, et se dépréciant vis-à-vis du franc suisse et du yen japonais. Le Franc CFA s'est apprécié par rapport aux autres monnaies de l'Afrique de l'ouest, à l'exception du dollar libérien.

C'est dans cet environnement que les économies des Etats membres de l'UEMOA ont évolué en 2021. L'activité économique de l'Union connaitrait une reprise pour afficher un taux de croissance de 6,1%, après 1,8% en 2020, en lien avec la reprise des activités au niveau de tous les secteurs de l'économie. Par pays, le taux de croissance en 2021 se présenterait comme suit : Bénin (+7,0%), Burkina Faso (+7,1%), Côte d'Ivoire (+6,5%), Guinée-Bissau (+6,3%), Mali (+5,2%), Niger (+5,5%), Sénégal (+5,0%) et Togo (+5,3%). Ces perspectives pourraient être limitées par les résultats peu satisfaisants de la production céréalière dans certains Etats de l'Union

En 2021, le taux d'inflation annuel moyen serait de 3,4%, après 2,1% en 2020, en lien notamment avec l'augmentation des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées. Par pays, le taux d'inflation se présenterait comme suit : Bénin (+1,7%), Burkina Faso (+3,6%), Côte d'Ivoire (+3,9%), Guinée-Bissau (+3,3%), Mali (+3,6%), Niger (+3,8%), Sénégal (+2,3%) et Togo (+4,4%).

Les Etats membres de l'Union ont poursuivi la mise en œuvre des plans de riposte à la COVID-19 et de relance économique dans le but de contenir ses effets sur l'activité économique et les populations.

L'exécution des opérations financières dans les Etats membres en 2021 se caractériserait par un déficit budgétaire global qui représenterait 5,7% du PIB contre 5,6% en 2020. Quant au déficit budgétaire global hors dons, il serait de 7,6% du PIB, comme en 2020.

Les recettes totales et dons progresseraient de 10,6% pour représenter 17,4% du PIB, tirés, principalement, par l'augmentation des recettes fiscales de 11,9%. Il en résulterait un taux de pression fiscale de 13,5% contre 13,0% en 2020. Les recettes non fiscales seraient en baisse de 8,1% pour représenter 1,5% du PIB, en lien avec les recettes exceptionnelles mobilisées par certains pays en 2020. Quant aux dons, ils progresseraient de 5,0% pour représenter 1,9% du PIB en lien avec la poursuite des appuis budgétaires.

Les dépenses totales et prêts nets croîtraient de 10,2% pour représenter 23,1 % du PIB en 2021 sous l'impulsion des dépenses courantes et des dépenses d'investissement. Les dépenses courantes progresseraient de 6,0%, tirées par la hausse de 7,2% des dépenses de personnel et celle des charges d'intérêts de la dette de 15,2%. Les dépenses d'investissement s'accroîtraient de 18,2%, sous l'effet de la poursuite des travaux de construction d'infrastructures socioéconomiques contenus dans les différents plans de développement.

Le taux d'endettement de l'Union ressortirait à 53,4% en 2021 contre 50,1% en 2020. Le service de la dette publique s'établirait à 6.582,0 milliards, soit une hausse de 2,7% par rapport à 2020. Il représenterait 42,8% des recettes totales. Le service de la dette intérieure ressortirait à 63,0% du total du service de la dette publique. Il représenterait plus de 50,0% du service total de la dette dans sept (7) Etats membres. En outre, la part des recettes totales consacrée au service de la dette représenterait plus du tiers dans six (6) Etats membres.

La situation extérieure de l'Union se traduirait, en 2021, par un solde global excédentaire de 842,1 milliards contre 15,8 milliards un an plus tôt. Cette évolution serait liée à la hausse des entrées nettes de capitaux au titre du compte financier, dont le niveau a permis de financer le déficit du compte courant qui ressortirait à 5,9% du PIB, après 4,4% en 2020.

La situation monétaire de l'Union à fin septembre 2021, comparée à celle de fin septembre 2020, est caractérisée par un accroissement de la masse monétaire consécutif à la progression à la fois des actifs extérieurs nets et des créances intérieures. Il est prévu à fin 2021, une hausse de la masse monétaire de 14,4%.

Pour 2022, l'activité économique au sein de l'Union poursuivrait son dynamisme avec un taux de croissance de 6,5%. Par pays, le taux de croissance s'afficherait comme ci-après : Bénin (+7,0%), Burkina Faso (+6,8%), Côte d'Ivoire (+7,1%), Guinée-Bissau (+3,6%), Mali (+5,3%), Niger (+7,1%), Sénégal (+5,5%) et Togo (+6,1%).

Au plan des finances publiques, le déficit budgétaire global représenterait 4,6% du PIB, après 5,7% en 2021. Le déficit global, hors dons, serait de 6,3% du PIB contre 7,6% en 2021. La réduction de ces soldes s'expliquerait par une hausse des recettes plus importante que celle des dépenses.

S’agissant des perspectives économiques et financières à moyen terme, les prévisions communiquées par les Etats membres indiquent que la consolidation budgétaire interviendrait à partir de 2024 dans tous les Etats membres.

Ces résultats dépendront, principalement, d’une part, de la situation sanitaire au niveau mondial, et d’autre part, des efforts de recouvrement des ressources intérieures ainsi que de l’amélioration de la gestion des finances publiques. Les efforts devraient être poursuivis pour contenir la menace sécuritaire.

Pour assurer la viabilité de l’Union et donner plus d’espace budgétaire aux Etats membres en vue de la mise en œuvre efficace des plans de développement, il est impératif de créer ou de préserver les conditions d’un climat socio-politique apaisé dans tous les États membres et de poursuivre les efforts de mobilisation des ressources tant internes qu’externes.

INTRODUCTION

Le rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale de décembre 2021 procède à l'examen des rapports sur les perspectives économiques et financières à moyen terme des Etats membres, sur la période 2022-2026. Ces perspectives ont été transmises à la Commission conformément aux dispositions de la Recommandation N°02/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020, relative aux modalités d'exercice de la surveillance multilatérale.

Le présent rapport analyse d'abord les estimations macroéconomiques des Etats membres et de l'Union pour l'année 2021, dans un contexte marqué, principalement, par une reprise économique, après le ralentissement induit par les effets de la crise de la COVID-19. Il fournit, ensuite, les indications sur l'état d'exécution des plans de riposte économique des Etats membres. En outre, il analyse les perspectives macroéconomiques à moyen terme. Enfin, il indique l'état de la transformation structurelle des économies à travers l'analyse de la part des activités manufacturières dans la valeur ajoutée et de l'indice de concentration des exportations d'Herfindahl-Hirschmann.

Le rapport s'articule autour des points suivants :

- Environnement économique international ;
- Situation économique et financière des Etats membres de l'Union ;
- Situation économique et financière de l'Union.
- Perspectives macroéconomiques à moyen terme dans les Etats membres.

Les données statistiques utilisées dans le cadre de ce rapport sont celles fournies par les Comités Nationaux de Politique Economique (CNPE), conformément à la Directive n°01/96/CM/UEMOA relative à la mise en œuvre de la surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques, au sein des Etats membres de l'UEMOA et par la BCEAO. Elles sont arrêtées au 1er décembre 2021. Il convient d'indiquer que les données utilisées pour le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Niger, le Sénégal et le Togo sont celles des comptes nationaux rebasés et élaborés à partir du Système de Comptabilité Nationale de 2008 (SCN 2008). Le Mali n'a pas encore intégré ses comptes rebasés dans son cadrage.

Encadré 1 : Synthèse des mesures de soutien des Institutions régionales à la riposte à la COVID-19 et à la relance économique dans les Etats membres de l'Union

A la date du 30 novembre 2021, 233 707 cas confirmés et 4 292 décès sont dénombrés dans l'Union. Le nombre de cas actifs en traitement est de 2 734 et le taux de létalité de 1,84% avec des extrêmes de 0,65% pour le Bénin et 3,70% pour le Niger. (cf tableau en annexe 1)

Face à la pandémie de la COVID-19, les Etats membres de l'Union ont, dans un premier temps, pris des mesures urgentes pour limiter sa propagation, et dans un second temps, élaboré des plans de riposte et de relance économique dont le coût global est estimé à près de 5.776,5 milliards. Ce coût concerne la prise en charge des dépenses du secteur sanitaire pour 1.142,5 milliards, les interventions d'assistance sociale pour 1.047,5 milliards et surtout, la relance économique par un soutien aux différents secteurs économiques affectés pour un montant évalué à plus de 3.586,4 milliards.

Les mesures financières de soutien à la relance des économies concernent, notamment : (i) le renforcement des fonds déjà disponibles pour les PME ; (ii) la mise en place de nouveaux Fonds de soutien aux entreprises formelles et informelles ; (iii) l'allégement des conditions d'accès à la commande publique ; (iv) la systématisation des paiements aux PME des avances de démarrage pour les marchés publics ; (v) le report d'échéances ; (vi) l'accompagnement et le soutien à la production agricole ; (vii) le soutien à la consommation, à la production et à la sauvegarde de l'emploi ; (viii) l'encadrement des prix pour contenir l'inflation ; (ix) le soutien aux entreprises à travers des subventions et/ou des reports d'échéances fiscales, ou l'adoption des modalités de paiements plus souples de certains impôts et taxes.

La mise en œuvre de ces plans par les Etats membres a bénéficié du soutien financier des partenaires multilatéraux (FMI, Banque Mondiale, BAD, G20, …) et des appuis des institutions communautaires et des volontaires nationaux.

S'agissant spécifiquement des institutions communautaires :

(i) La **BCEAO** a pris une série de mesures pour lutter, aux côtés des Etats membres, contre la propagation de la pandémie et limiter ses effets négatifs sur les économies de la zone. Ces mesures impactent à la fois, les banques, les entreprises, les Etats ainsi que les usagers des moyens de paiement digitaux. En outre, pour conforter l'accès des entreprises de l'Union aux crédits bancaires, la BCEAO a convenu avec la BOAD, de la mise en place d'un dispositif permettant aux banques d'obtenir de la ressource à moyen-terme en contrepartie des prêts accordés aux entreprises impactées par la crise.

Par ailleurs, en soutien à la mobilisation des ressources auprès des partenaires techniques et financiers, la BCEAO et l'Agence UMOA-Titres (AUT) ont pris des dispositions pour appuyer les Etats membres dans la mobilisation de ressources financières à faible coût sur le marché financier régional. Les Etats ont ainsi pu émettre des bons du Trésor dénommés « Bons-COVID ». Lors des deux premières phases de l'opération, les Etats membres ont levé, respectivement, 1.172,0 milliards et 831,1 milliards, soit un total de 2.003,1 milliards, avec des taux moyens pondérés de 3,14%, et 2,27%. En outre, il y a eu une troisième et une quatrième phase d'émission de bons COVID au cours desquelles les Etats ont mobilisé, respectivement, 683,6 et 103,1 milliards, portant le total des ressources levées à 2.790,5 milliards.

La Banque Centrale a aussi procédé à une structuration avec l'AUT, des « Obligations de Relance (OdR) » pour assurer le financement des plans de relance des Etats membres en 2021 ainsi qu'à l'ouverture d'un guichet spécial (guichet de relance) à six mois au taux minimum de soumission aux adjudications de la BCEAO, qui est actuellement de 2%. En outre, la BCEAO a structuré avec l'AUT en août 2021, des « Bons de Soutien et de Résilience (BSR) » pour financer les besoins urgents de trésorerie et conforter la reprise économique en cours, avec l'ouverture d'un guichet spécial de refinancement (guichet de soutien et de résilience) d'une maturité de 12 mois.

Pour les banques, les mesures prises ont consisté en l'accroissement de l'offre de liquidité de la Banque Centrale à bas coût. Dans ce sens, le taux minimum de soumission aux opérations d'injection de liquidité est passé de 2,50% à 2,00% et le taux du guichet de prêt marginal a été ramené de 4,50% à 4,00%, à

compter du 24 juin 2020. La BCEAO a également allégé les exigences prudentielles permettant ainsi aux banques de bénéficier d'un volant additionnel de fonds propres, susceptible d'être affecté au financement de l'économie (+186,8 milliards). En outre, la Banque Centrale a élargi le champ des collatéraux à la disposition des banques pour accéder au refinancement à travers l'initiative de la cotation de 1.700 entreprises privées pour lesquelles les banques créancières n'avaient pas jusque-là sollicité des demandes d'accord de classement.

Par ailleurs, la BCEAO a apporté en 2020 une contribution de 25 milliards à la BOAD pour la bonification des taux d'intérêt des prêts accordés aux Etats.

S'agissant de la notation financière de l'Institution, il est important de souligner que l'agence FITCH a révisé, le 17 novembre 2021, la perspective de la notation de la BOAD de « négative » à « stable » et a réaffirmé sa note investment grade à BBB, obtenue depuis 2015. Cette révision par le renforcement de la capacité de soutien de ses actionnaires avec le rehaussement des notations de la Côte d'Ivoire, de B+ à BB- en juillet 2021, et du Bénin, de B à B+ en octobre 2021, dans un contexte d'amélioration des perspectives macroéconomiques. Selon le Président de la BOAD, ces nouvelles perspectives ouvrent le champ aux réformes en cours dont la principale est celle de l'augmentation du capital de l'Institution, comme évoquée supra, sur laquelle la Banque travaille d'arrache-pied depuis de longs mois.

(ii) La **BOAD** a accordé 120 milliards de prêts concessionnels (durée de 18 ans dont 05 ans de différé avec un taux de sortie de 2,75% et une bonification de 2,80%) aux Etats membres, soit 15 milliards par État. Ces prêts sont bonifiés grâce à un abondement supplémentaire du mécanisme de bonification d'un montant de 40 milliards (25 milliards par la BCEAO et 15 milliards par la Commission de l'UEMOA). Par ailleurs, la BOAD a accordé aux Etats membres des prêts concessionnels[1] pour un montant de 80 milliards (durée de 10 ans dont 3 ans de différé avec un taux de sortie de 2,80% et une bonification de 2,80%).

Dans le cadre de la relance des économies de l'Union, la BOAD, en application de son Plan stratégique 2021-2025 (Plan DJOLIBA), renforcera ses interventions en faveur des Etats membres dans cinq (05) domaines prioritaires que sont : (i) les infrastructures de transport et de digitalisation ; (ii) l'énergie et les ressources naturelles ; (iii) l'agriculture et la sécurité alimentaire ; (iv) la santé et l'éducation et (v) l'immobilier (tourisme et habitat social). Sur la période du plan, il est prévu un financement de l'ordre de 3 300 milliards.

Dans chaque domaine, l'accent sera mis sur la satisfaction des besoins de financements appropriés des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) pour diversifier le tissu économique et créer des emplois dans des domaines porteurs comme l'agriculture et la transformation des matières premières. Une attention particulière sera accordée à l'emploi des jeunes et à l'inclusion des femmes ainsi qu'au rôle du secteur financier (banques, établissements financiers et SFD).

Du 1er janvier au 30 septembre 2021, les financements octroyés par la Banque en faveur des Etats et du secteur privé s'élèvent à 348,7 milliards, représentant 66,8% de la cible prévue pour l'exercice 2021, soit un montant de 522,2 milliards. Ces financements sont répartis comme ci-après : infrastructures de transport et de digitalisation, 173,5 milliards ; finance, 53,5 milliards ; agriculture et sécurité alimentaire, 51,049 milliards ; énergie et ressources naturelles, 43,5 milliards ; santé et éducation, 21,106 milliards ; et immobilier, 6 milliards.

Au titre de la mobilisation de ressources, la Banque a réalisé en janvier 2021 la première émission obligataire à objectifs de développement durable (Sustainable Bond) sur le marché financier international, d'un montant de 750 millions d'euros (491,97 milliards de FCFA) avec une maturité de 12 ans et un taux de 2,75%. Les fonds levés seront utilisés pour financer des projets verts, sociaux et durables au bénéfice des Etats.

En perspective, la Banque s'attèlera à la mise en œuvre du Plan DJOLIBA en ayant comme objectif d'augmenter l'impact de ses interventions en termes de résultats de développement afin de faire face aux

[1] Ces opérations viennent en annulation d'un moratoire de 9 mois sur le paiement en capital de l'ordre de 76,6 milliards en faveur des Etats initialement adoptés par le Conseil d'administration en sa session de mars 2020.

défis créés par la pandémie de la COVID-19 ainsi qu'à d'autres chocs qui pourraient toucher la zone UEMOA. Dans ce cadre, l'institution travaille à la structuration d'une opération de doublement de son capital dans laquelle les Etats membres et la BCEAO demeureront les actionnaires de référence, mais avec une éventuelle entrée au capital de partenaires stratégiques mieux notés.

(iii) La **Commission de l'UEMOA** a, en vue d'une plus grande coordination dans la prise des mesures sanitaires, organisé une réunion des Ministres en charge de la santé, le 7 mai 2020. Cette réunion a permis d'arrêter les besoins prioritaires en intrants de lutte contre la COVID-19 des Etats. Ainsi, la Commission a, outre sa contribution de 15 milliards à la bonification des taux d'intérêt de la BOAD, mis à la disposition des Etats membres la somme de 10 milliards. Cette aide a permis l'acquisition de masques pour le personnel soignant et pour le grand public ainsi que l'octroi d'un appui financier de 500 millions à chaque Etat membre. La remise officielle des masques et de l'appui financier a été organisée le 10 août 2020 dans tous les Etats membres.

Pour permettre la concertation des acteurs des Etats membres en matière de réouverture des frontières, la Commission a organisé une réunion des Ministres en charge du transport le 28 mai 2020. A l'issue de la rencontre, sur la base d'un protocole relatif aux conditions de réouverture des frontières des Etats membres proposé par la Commission, toutes les frontières aériennes ont été ouvertes depuis le 1er août 2020.

En outre, la Commission a organisé le 21 septembre 2021, une réunion des ministres en charge de la santé, de la sécurité et des transports terrestres en vue de réfléchir sur la réouverture des frontières terrestres. Dans ce cadre, les ministres ont examiné le projet de protocole de réouverture des frontières terrestres de l'Union élaboré par la Commission. Les conclusions de la réunion seront présentées aux Chefs d'Etats lors de la prochaine session de la Conférence.

Par ailleurs, la Commission a élaboré un plan régional de prévention et de réponse aux épidémies sur la période 2021-2025, avec un accent particulier sur la prévention et la réponse aux risques sanitaires transfrontaliers. Ce plan est en instance de validation par les différentes parties prenantes et son coût est estimé à 105 milliards.

(iv) Le **CREPMF** a mis en place un nouveau cadre d'émission des Titres Publics par syndication qui instaure l'enregistrement de programme d'émissions et réduit le délai de réalisation des opérations. Ce cadre a permis aux Etats d'accroître le niveau de ressources levées sur le marché en 2020 à 1 745 milliards soit plus de 25% par rapport au volume des emprunts souverains des années précédentes. Ces ressources ont servi majoritairement au financement des infrastructures sociales et au soutien des mesures de riposte contre la pandémie.

En outre, une révision des conditions d'enregistrement des emprunts obligataires par placement privé, a contribué à améliorer l'attractivité du secteur privé pour le financement par emprunt obligataire, en permettant le rehaussement du volume levé par les entreprises.

Par ailleurs, la publication d'un guide sur les émissions d'obligations de types vertes, sociales et durables conforme aux standards internationaux, notamment les normes de l'ICMA (Association Internationale des Marchés de Capitaux) vise à apporter une réponse rapide aux besoins de financement du secteur public et du secteur privé dans le contexte de la pandémie, à travers des produits d'investissements diversifiés (Infrastructures bonds, pandémie bonds), et impactant le progrès social des populations.

Enfin, une communication adaptée et une concertation entre le régulateur et les acteurs du marché financier, utilisant les canaux habilités et des directives, ont permis d'assurer le déroulement normal des séances des bourses au niveau des structures centrales (BRVM/DC-BR) et la continuité des activités des intermédiaires commerciaux, des émetteurs de titres cotés et des investisseurs.

1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

En **2021**, selon les projections du FMI publiées en octobre (cf tableau 1), le taux de croissance économique mondial ressortirait à 5,9% contre -3,1% en 2020, en lien avec les avancées dans les campagnes de vaccination et la poursuite de la mise en œuvre des mesures de soutien budgétaire et monétaire. Toutefois, le rythme de la reprise serait différencié selon les régions et les pays. Après le rattrapage de 2021, l'économie mondiale devrait croître de 4,9% en 2022, mais le rythme de progression de l'activité serait plus modéré à moyen terme avec un taux de 3,3%.

Dans les pays avancés, le taux de croissance ressortirait à 5,2% en 2021 contre -4,5% en 2020. Il est projeté à 4,5% en 2022. Aux Etats-Unis, le taux de croissance se situerait à 6,0% en 2021 et 5,2% en 2022. Cette évolution du PIB réel serait soutenue par les effets de la législation attendue qui favoriserait les investissements dans les infrastructures et le renforcement du système de protection sociale. Dans la Zone euro, les projections tablent sur une reprise avec un taux de croissance de 5,0% en 2021 et 4,3% en 2022, après une contraction de 6,3% en 2020. Au Royaume-Uni, l'augmentation du PIB réel serait de 6,8% en 2021 et 5,0% en 2022, après la forte baisse de 9,8% enregistrée en 2020. Au Japon, le taux de croissance passerait de -4,6% en 2020 à 2,4% en 2021 et 3,2% en 2022.

Dans les économies émergentes et en développement, le PIB réel augmenterait de 6,4% en 2021 et 5,1% en 2022 contre -2,1% en 2020. En Russie et en Inde, le taux de croissance se situerait respectivement à 4,7% et 9,5% en 2021. Les perspectives pour la Chine sont bien meilleures que pour la plupart des autres pays. En effet, après avoir bien résisté en 2020 avec un taux de croissance économique de 2,3%, le PIB réel chinois serait en hausse de 8,0% en 2021 et 5,6% en 2022.

En Afrique subsaharienne, l'activité économique progresserait à un rythme de 3,7% en 2021, contre -1,7% en 2020, en lien avec la mise en œuvre des mesures d'atténuation de la pandémie de la COVID-19 dans certains pays de la zone. Les projections tablent sur une croissance de 3,8% en 2022, à mesure que les campagnes de vaccination s'accélèrent. En Afrique du Sud, après la forte contraction de 6,4% enregistrée en 2020, l'activité économique augmenterait de 5,0% en 2021 et 2,2% en 2022.

Dans la Zone CEDEAO**,** après -0,6% en 2020, le taux de croissance économique serait de 3,6% en 2021 et 4,0% en 2022. Au Nigeria, le taux de croissance économique est projeté à 2,6% en 2021 et 2,7% en 2022, après le taux de -1,8% en 2020, impulsé par la hausse des cours et de la production pétrolière et un rebond généralisé dans les autres secteurs de l'économie.

Tableau 1 *:* **Taux de croissance économique mondial entre 2019 et 2022 (en %)**

	2019	2020	2021 (p)	2022 (p)
Monde	**2,8**	**-3,1**	**5,9**	**4,9**
Pays avancés	**1,7**	**-4,5**	**5,2**	**4,5**
- USA	*2,3*	*-3,4*	*6,0*	*5,2*
- Zone euro	*1,5*	*-6,3*	*5,0*	*4,3*
- Japon	*0,0*	*-4,6*	*2,4*	*3,2*
Pays émergents et pays en développement	**3,7**	**-2,1**	**6,4**	**5,1**
- Chine	*6,0*	*2,3*	*8,0*	*5,6*
Afrique Subsaharienne	**3,1**	**-1,7**	**3,7**	**3,8**
- *Afrique du Sud*	*0,1*	*-6,4*	*5,0*	*2,2*
- *CEDEAO*	*3,5*	*-0,6*	*3,6*	*4,0*
• *Nigéria*	*2,2*	*-1,8*	*2,6*	*2,7*
• *Ghana*	*6,5*	*0,4*	*4,7*	*6,2*

Sources : FMI, Perspectives Economiques Mondiales Octobre 2021 ; (p) prévision

Les **prix à la consommation** au niveau mondial connaîtraient des pressions à la hausse, en raison d'une accélération de la demande qui se heurte à des pénuries temporaires d'approvisionnement, à des goulots d'étranglement logistiques ainsi qu'à la hausse des cours des matières premières, notamment ceux du pétrole et des denrées alimentaires. En moyenne annuelle, la progression des prix se raffermirait pour ressortir à 2,8% en 2021 dans les économies avancées contre 0,7% en 2020. Dans les économies émergentes et les pays en développement, le taux d'inflation est projeté à 5,5% en 2021, contre 5,1% en 2020.

En perspective pour 2022, l'inflation reculerait pour revenir aux taux d'avant la pandémie, une fois que les perturbations occasionnées par la crise sanitaire auront pris fin. Elle est projetée à 2,3% pour les pays avancés et à 4,9% pour les pays émergents et les pays en développement.

En Afrique subsaharienne, la hausse des prix conserverait son rythme de 2020 en ressortant à 10,7% en 2021, avant de diminuer à 8,6% en 2022. Au Nigéria et au Ghana, la hausse des prix ressortirait, respectivement, à 16,9% et 9,3% en 2021, après 13,2% et 9,9%, un an plus tôt. Dans ces deux pays, le taux d'inflation est respectivement projeté à 13,3% et 8,8% en 2022.

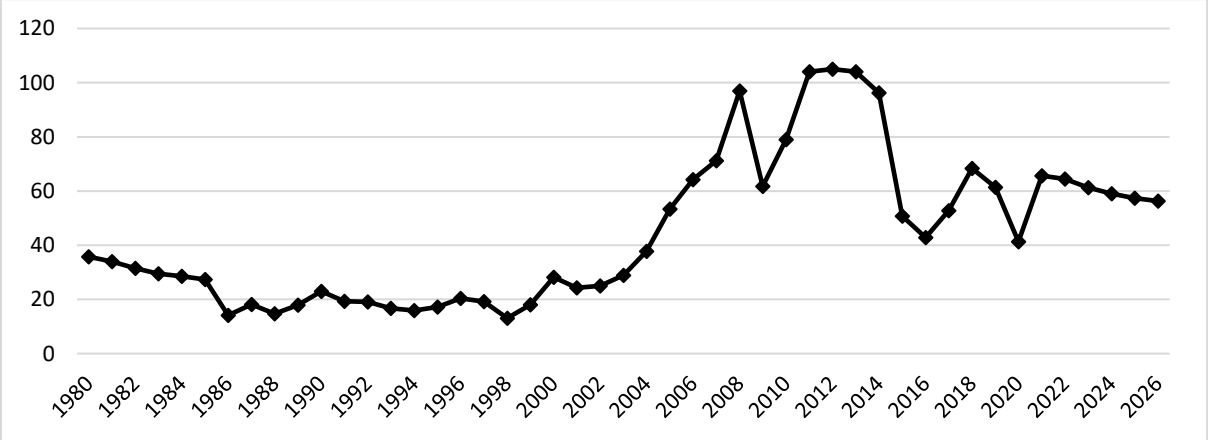
En dépit des perturbations temporaires, le volume du **commerce mondial** augmenterait de 9,7% en 2021 et de 6,7% en 2022, en liaison avec la reprise mondiale. La reprise globale du commerce masque cependant des perspectives mitigées pour les économies dépendantes du tourisme et des services transfrontaliers en général. La croissance du commerce devrait se modérer à environ 3,5% à moyen terme.

L'indice des **cours des produits de base** établi par le FMI a augmenté de 16,6% entre février et août 2021. La forte hausse généralisée, tirée par les métaux et les matières premières énergétiques, a été soutenue par une forte reprise de la demande de

matières premières, des conditions financières accommodantes et des perturbations du côté de l'offre et des conditions météorologiques.

Le prix du pétrole a entamé depuis octobre 2020, une tendance haussière qui s'est poursuivie jusqu'en juillet 2021, en lien avec la reprise progressive des activités économiques dans les pays avancés qui a entrainé un accroissement de la demande mondiale. Ainsi, le prix annuel moyen du baril de pétrole s'établirait à 65,7 dollars US en 2021, soit une hausse de 59,1% par rapport à 2020. Il baisserait ensuite à 64,5 dollars en 2022 (cf. graphique 1).

Graphique 1 : Cours moyen annuel du pétrole US$ par baril (Dated Brent, West Texas Intermediate, and the Dubai Fateh)



Source : FMI, weo, octobre 2021

L'indice des prix des métaux de base augmenterait de 57,7% en 2021 par rapport à la moyenne de 2020, avant de diminuer de 1,5% en 2022. Les risques pesant sur les perspectives sont équilibrés, mais la montée de la variante Delta est une source majeure d'incertitude alors que la résurgence du virus peut supprimer la demande de métaux et perturber l'approvisionnement. Le rythme de la transition énergétique ajoute de l'incertitude à la demande de certains métaux.

Les cours des principales matières premières exportées par les Etats membres de l'Union évolueraient à la hausse en 2021, comparés à leurs moyennes de l'année 2020. Les plus importantes hausses seraient enregistrées pour l'huile de palmiste (+72,4%), le phosphate (+57,8%), l'huile de palme (+46,3%), le coton (+32,4%), le café robusta (+28,7%) et le caoutchouc (+18,6). Les cours du cacao (+1,3%), de l'or (+1,4%) et de la noix de cajou (+0,7%) afficheraient les plus faibles hausses.

Le renchérissement des huiles serait lié à la baisse des stocks au niveau mondial, dans un contexte de regain de la demande. Les prix du coton seraient tirés à la hausse par les anticipations de baisse de l'offre au niveau mondial, du fait de la dégradation des conditions météorologiques dans certaines régions productrices. Les cours du caoutchouc seraient soutenus par la nette reprise de l'activité économique en Asie et les difficultés d'approvisionnement observées au niveau mondial. La révision à la hausse de l'excédent mondial de cacao par l'Organisation internationale du cacao (ICCO), en lien notamment avec l'abondance de l'offre ivoirienne et ghanéenne, alors que la demande reste modérée, limiterait la hausse des prix de ce produit.

Au **plan monétaire**, malgré les pressions inflationnistes et le recul généralisé des contaminations à la COVID-19, notamment aux Etats-Unis et en Europe, la plupart des banques centrales ont maintenu l'orientation accommodante de leur politique monétaire, dans le but de garantir des conditions de financement favorables, stables et prévisibles pour une reprise solide et durable de l'activité. Toutefois, les banques centrales pourraient agir rapidement si la reprise se renforce plus vite que prévu ou si les risques d'une hausse des anticipations inflationnistes deviennent tangibles.

Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale (FED), dans un contexte d'accélération continue de l'inflation, jugée temporaire, n'a pas modifié ses instruments. Ainsi, elle a laissé inchangée la fourchette cible du taux des fonds fédéraux à [0,00% - 0,25%]. L'institution envisage de maintenir inchangée l'orientation accommodante de sa politique monétaire jusqu'à ce que les conditions du marché du travail aient atteint des niveaux conformes aux attentes du Comité de politique monétaire et que l'inflation se situe en moyenne à 2,00%.

Dans la Zone euro, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi l'orientation accommodante de sa politique monétaire, en laissant inchangés le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que celui de la facilité de prêt marginal à, respectivement, 0,00% et 0,25%. Le taux de facilité de dépôt est, quant à lui, resté fixé à -0,5%. Elle a réaffirmé son intention de maintenir les taux à leur niveau actuel ou à des niveaux inférieurs jusqu'à ce qu'elle constate que la dynamique d'inflation soit suffisamment robuste. En outre, la BCE a confirmé sa volonté d'accroître son soutien à l'économie, tout en assurant la stabilité des prix à moyen terme. A cet effet, elle s'est engagée à poursuivre ses achats d'actifs dans le cadre du programme d'urgence face à la pandémie (PEPP) avec une enveloppe totale de 1.850 milliards d'euros au moins jusqu'à fin mars 2022 et, dans tous les cas, jusqu'à ce qu'elle juge que la crise du coronavirus soit terminée.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre (BoE) a laissé inchangée sa politique monétaire accommodante, dans le but de soutenir la relance de l'activité économique. Le taux directeur reste fixé à 0,10% depuis le 19 mars 2020, son plus bas niveau historique. En outre, l'Institution a maintenu le montant de son programme d'achats de titres sur les marchés à 895 milliards de livres sterling, soit environ 1.045 milliards d'euros. La BoE n'a pas l'intention de resserrer sa politique monétaire, tant que des progrès significatifs ne sont pas accomplis pour éliminer les capacités inutilisées et atteindre durablement l'objectif d'inflation.

Au niveau des pays émergents, les banques centrales ont maintenu inchangée l'orientation accommodante de leur politique monétaire, à l'exception de celle du Brésil. En effet, la Banque Centrale du Brésil a, lors de ses réunions de mai et juin 2021, relevé son taux directeur de 75 points de base au total pour le porter à 4,25%, en raison de la montée des pressions inflationnistes. En Chine, le Comité de politique monétaire de la Banque Centrale a décidé de maintenir son principal taux directeur à 3,85%, dans le but de soutenir le processus de reprise économique.

Au niveau des pays partenaires commerciaux de l'UEMOA dans la sous-région ouest africaine, la Banque Centrale du Nigeria (CBN) a décidé de maintenir son taux directeur à 11,5%, niveau en vigueur depuis le 22 septembre 2020. Le Comité de politique monétaire de la CBN estime que l'économie se trouve actuellement dans un environnement de stagflation, avec l'apparition simultanée de pressions inflationnistes

et de contraction de la production. Quant à la Banque du Ghana (BoG), elle a, le 31 mai 2021, baissé son taux directeur de 100 points de base à 13,5%, dans le but d'accompagner la reprise économique.

Dans la Zone CEMAC, la BEAC a maintenu inchangés ses principaux taux directeurs. Ainsi, le taux d'intérêt des appels d'offres et celui de la facilité de prêt marginal se situent à 3,25% et à 5,00% respectivement, depuis le 27 mars 2020.

Sur les **marchés de changes**, au cours de la période allant du début de l'année jusqu'au 31 octobre 2021, l'euro a évolué de façon contrastée face aux principales devises. Ainsi, il a augmenté par rapport au dollar des Etats-Unis (+4,5%), au yen japonais (+6,7%) et au franc suisse (+1,6%), tandis qu'il s'est replié face à la livre sterling (-3,1%) et au yuan chinois (-2,1%).

Sur le marché ouest-africain, au terme des six (6) premiers mois de l'année 2021, le Franc CFA s'est apprécié face au naira nigérian (+19,5%), au leone sierra léonais (+9,5%), au franc guinéen (+9,4%), au cedi ghanéen (+8,2%) et au dalasi gambien (+3,9%). En revanche, il s'est déprécié par rapport au dollar libérien (-5,5%).

2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ETATS MEMBRES

2.1. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BENIN

En 2021, le taux de croissance économique du Bénin s'établirait à 7,0% contre 3,8% en 2020, sous l'effet de la bonne dynamique de l'ensemble des secteurs d'activité. Le taux d'inflation annuel moyen serait de 1,7% contre 3,0% en 2020.

La situation des finances publiques se caractériserait par une dégradation des soldes budgétaires, en relation avec une progression moins importante des recettes par rapport à celles des dépenses. Le solde budgétaire global ressortirait à -6,5% du PIB en 2021 contre -4,7% en 2020.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de riposte à la COVID-19 et de relance économique, d'un coût global de 240,9 milliards, près de 190 milliards ont été exécutés au 31 octobre 2021.

En ce qui concerne les comptes extérieurs, le déficit du compte courant se situerait à 7,2% du PIB en 2021, contre 6,8% en 2020.

La masse monétaire s'est établie à 2.928,8 milliards à fin septembre 2021, en augmentation de 325,5 milliards ou 12,5% par rapport à fin septembre 2020.

2.1.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

Le taux de croissance du PIB en 2021 serait de 7,0% contre 3,8% en 2020, porté par tous les secteurs d'activité (cf. graphique 2) et profitant de la conjoncture internationale favorable ainsi que de l'ouverture des frontières avec le Nigéria.

La valeur ajoutée du secteur primaire enregistrerait une croissance de 3,2% en 2021 contre 1,8% en 2020, soutenue par la bonne tenue de l'agriculture et de la pêche. L'agriculture progresserait de 3,9% tirée par la hausse de la production de coton de 9,4% qui atteindrait 800.000 tonnes pour la campagne 2021/2022 et celle de l'anacarde de 5,2%.

La valeur ajoutée du secteur secondaire augmenterait de 10,5% en 2021 après 5,2% un an plus tôt, en rapport avec la progression de celles de toutes les branches. La branche des BTP croîtrait de 15,0% sous l'effet de la reprise des chantiers qui dont le rythme d'exécution avait été affecté par la crise sanitaire et économique en 2020.. Les activités extractives (+10,7%) et les autres industries (+10%) profiteraient de la dynamique de la branche des BTP. La branche énergie profiterait de la reprise économique enregistrée dans toutes les autres branches. Elle afficherait une progression de 15,0%.

Le taux de croissance du secteur tertiaire serait de 7,2% en 2021 contre 4,9% en 2020, en lien avec la hausse des activités dans toutes les branches de service. La branche « Transport » progresserait de 14,5% sous l'effet de l'augmentation des activités portuaires et de la détente des mesures de restriction du fait de la crise sanitaire. L'activité dans la branche « Commerce » augmenterait de 8,6% profitant de la bonne tenue des secteurs primaire et secondaire et de l'ouverture des frontières du Nigéria. Quant à la branche « Restauration et hôtels », elle enregistrerait une hausse de 18,0%, après la contraction enregistrée en 2020, en lien avec le retour progressif à une situation normale. La branche des « postes et télécommunications (+8%) bénéficierait des actions en faveur de la digitalisation de l'économie ».

Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB en 2021 seraient, respectivement, de 0,9 point, 1,7 point et 4,4 points.

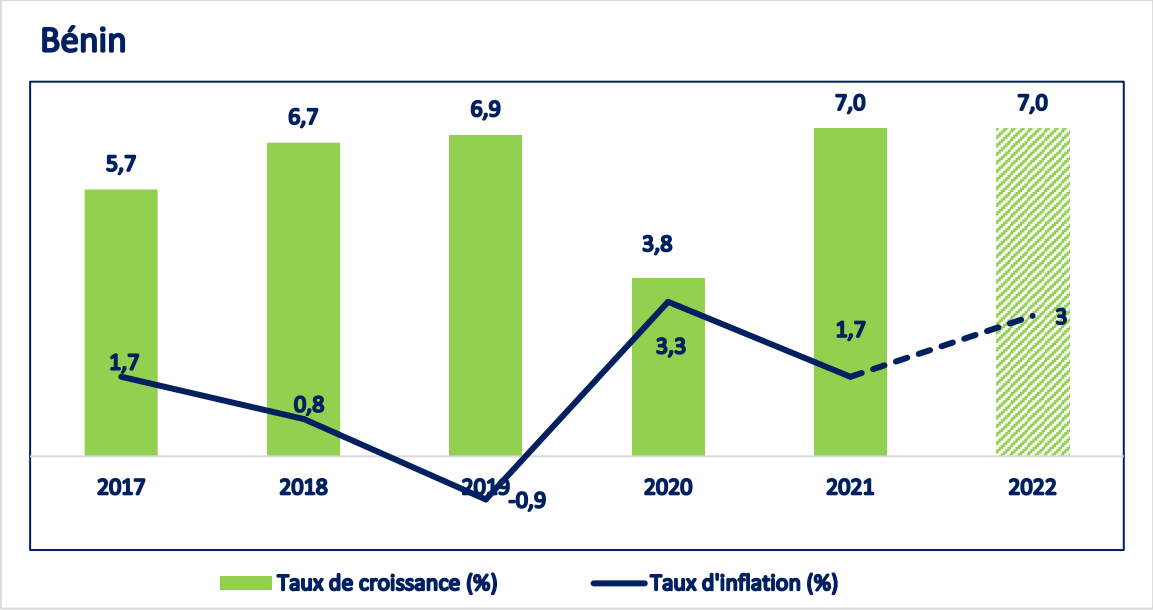
Du côté de la demande, la croissance du PIB en 2021 serait portée par toutes ses composantes. La consommation finale progresserait de 3,1%, en lien avec l'augmentation au même rythme de la consommation des ménages qui profiterait des revenus générés par les activités économiques et des divers transferts reçus.. La FBCF croîtrait de 17,2% sous l'impulsion de la hausse de la FBCF publique (+59,9%) qui profiterait de la mise en œuvre du volet infrastructure du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) et du Plan National de Développement (PND). Quant à la FBCF privée, elle serait en progression de 7,9% en rapport avec l'amélioration du climat des affaires. Les exportations seraient en hausse de 20,7% sous l'effet de la bonne tenue de la production cotonnière. Les importations progresseraient de 15,7% en lien avec l'augmentation des biens intermédiaires pour soutenir les investissements.

Les contributions de la consommation finale, des investissements et des échanges extérieurs à la croissance du PIB en 2021 seraient, respectivement, de 2,4 points, 4,5 points et 0,1 point.

Le taux d'investissement global en 2021 serait de 27,7% contre 25,6% en 2020 et le taux d'épargne intérieure brute passerait de 17,7% en 2020 à 20,1% en 2021.

Pour ce qui est des employeurs, le nombre serait de 52 866, soit un taux de progression de 5,8% par rapport à 2020 sous l'effet entre autres de l'amélioration du cadre juridique pour la création des entreprises.

Graphique 2 : Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation au Bénin, 2017-2022



Sources : CNPE Bénin, Commission de l'UEMOA

Sur les dix (10) premiers mois de l'année 2021, le taux d'inflation annuel moyen a augmenté de 1,3%, contre 3,3% sur la même période en 2020. Cette évolution s'explique par la hausse des prix au niveau des fonctions « Alimentation et boissons non alcoolisées» (+5,3%), « Articles d'habillement et chaussures » (+2,4%) », « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (+1,8%) et « Santé » (0,6%), atténuée par la baisse des prix au niveau des fonctions « Logement, eau, électricité et gaz » (-3,0%),

« Transport » (-3,6%), « Communication » (-0,6%) et « Restaurant et hôtel » (-0,5%). Pour l'ensemble de l'année, il est prévu un taux d'inflation de 1,7%, contre 3,0% en 2020.

L'exécution des opérations financières de l'État en 2021 serait marquée par une dégradation du solde budgétaire global en raison d'une évolution des recettes totales moins importante que celle des dépenses totales et prêts nets.

Les recettes totales et dons, en 2021, seraient en hausse de 12,2% pour représenter 13,0% du PIB contre 12,7% en 2020, sous l'impulsion d'une hausse de 11,9% des recettes totales et des dons de 16,3%.

La hausse des recettes totales s'expliquerait par la bonne performance des recettes de porte et des recettes intérieures. Les recettes de porte (+27,4%) profiteraient des réformes de dématérialisation des procédures douanières en cours et de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. L'augmentation des recettes fiscales intérieures (+6,1%) s'expliquerait notamment par l'intensification des télé-procédures, l'élargissement de l'assiette fiscale avec la réforme de la facture normalisée, l'interconnexion des bases de données des Impôts et de la Douane, ainsi que la lutte contre la fraude fiscale. La pression fiscale serait de 11,0% en 2021 contre 10,5% en 2020. Les recettes non fiscales augmenteraient de 3,2% pour représenter 15,7% des recettes totales en 2021 contre, % un an plus tôt.

Les dépenses totales et prêts nets, en 2021, augmenteraient de 18% pour représenter 20,6% du PIB contre 19,1% en 2020. Cette évolution proviendrait de la hausse des dépenses courantes de 8,0% et de celle des dépenses en capital de 35,4%. L'augmentation des dépenses courantes s'expliquerait, principalement, par la poursuite des actions dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. La progression des dépenses en capital serait en rapport avec la réalisation des projets d'infrastructures socioéconomiques.

Au total, en 2021, le déficit budgétaire global serait de 6,5% du PIB contre 4,7% en 2020.

En 2021, l'encours de la dette publique est projeté à 49,2% du PIB contre 46,1% en 2020, soit une progression de 2,7 points de pourcentage.

Le solde de la balance des paiements ressortirait excédentaire de 436,7 milliards en 2021, après 307,0 milliards en 2020. Cette évolution s'expliquerait principalement par une amélioration du solde du compte de capital et une augmentation des entrées nettes de capitaux au titre du compte financier.

Le déficit des transactions courantes s'aggraverait pour se situer à 708,,4 milliards en 2021, après 612,0 milliards en 2020, en liaison, notamment, avec l'accroissement du déficit commercial, tiré par la hausse des importations de biens et services (392 milliards) par rapport à celle des exportations de biens et services (362,5 milliards). La hausse des exportations résulterait, principalement, de celles du coton. Les importations augmenteraient sous l'effet des achats de produits alimentaires, des produits pétroliers, biens intermédiaires et des biens d'équipement. Le déficit du compte courant se situerait à 7,2% du PIB contre 6,8% en 2020.

Le solde du compte de capital ressortirait excédentaire de 118,2 milliards en 2021, en augmentation de 32,0% par rapport à 2020, en liaison avec la hausse des dons-projets.

S’agissant du compte financier, il enregistrerait une forte augmentation des entrées nettes de capitaux (23,3%), en rapport principalement avec l’augmentation des investissements de portefeuille, suite à l’émission en 2021 de deux euro-obligations.

Au plan monétaire, les actifs extérieurs nets des institutions de dépôt se sont établis à 2.089,0 milliards à fin septembre 2021, en hausse de 24,0% par rapport à leur niveau de fin septembre 2020.

L'encours des créances intérieures est ressorti à 1.389,5 milliards, en baisse de 3,5%, en rythme annuel. Les créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Publique Centrale ont diminué de 75,2 milliards pour s'établir à -265,2 milliards, contre -190,0 milliards au 30 septembre 2020. L’encours des créances sur l'économie a enregistré une hausse de 1,5% pour se situer à 1.654,6 milliards.

La masse monétaire s'est établie à 2.928,8 milliards, en augmentation de 12,5% par rapport à fin septembre 2020.

2.1.2. SUIVI DES INDICATEURS MACROECONOMIQUES ET DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE

❖ **Indicateurs macroéconomiques**

Les principaux indicateurs macroéconomiques suivis dans le cadre de l’exercice de la surveillance multilatérale en 2021 se présenteraient comme suit :

- **le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal** ressortirait à -6,5%,% contre -4,7% en 2020 ;
- **le taux d’inflation annuel moyen** serait de 1,7% contre 3,0% en 2020 ;
- **le ratio de l’encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** se situerait à 49,2% contre 46,1% en 2020 ;
- **le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s’établirait à 38,2%, contre 41,7% un an plus tôt ;
- **le taux de pression fiscale serait** de 11,0%, contre 10,5% en 2020.

❖ **Indicateurs de transformation structurelle**

- **Part de l’industrie manufacturière dans la valeur ajoutée**

En 2021, la part de l’industrie manufacturière dans la valeur ajoutée du secteur secondaire baisserait pour représenter 58,2%, contre 59,5% en 2020. Rapportée au PIB total, cette part se maintiendrait à 9,8%, après 9,7% en 2020.

- **Indice d’Herfindahl-Hirschmann (HHI) de diversification des exportations**

L’indice d’Herfindal-Hirschmann des Exportations (HHI) du Bénin s’est situé à 0,36 en 2020 contre 0,40 en 2019, traduisant une relative diversification des exportations. Sur les trois (3) dernières années, l’indice est en amélioration passant de 0,38 à 0,36.

Encadré 2 : **Etat d'exécution du plan de riposte à la COVID-19 du Bénin**

Le volet économique du plan de riposte et relance économique face à la crise de la COVID-19 comprend trois (3) piliers pour un coût prévisionnel d'environ 240 milliards. Il s'agit : (i) des mesures sociales pour un coût prévisionnel de 15,9 milliards ; (ii) des mesures de soutien au secteur productif pour un coût prévisionnel de 33,4 milliards ; et (iii) des mesures de financement et relance économique pour un montant prévisionnel de 190 milliards.

Au 31 octobre 2021, le montant de l'exécution du plan de relance économique se chiffre à 75,6 milliards reparti comme suit : (i) au plan social, près de 22,3 milliards pour la subvention au profit des acteurs informels, la distribution à titre gracieux des masques et gels hydro alcooliques, et l'organisation des cours en ligne pour les universitaires ; (ii) pour le soutien au secteur productif : près de 24,2 milliards notamment la prise en charge à hauteur de 70% du salaire brut des employés des entreprises formelles sur 3 mois, l'exonération de la taxe sur les véhicules à moteur au titre de l'année 2020, et la prise en charge du réceptif des hôtels réquisitionnés ; (iii) pour le financement et la relance : près de 29,1 milliards ayant servi à la mise en place d'un fonds de bonification en support à une ligne de crédit à taux zéro, au mécanisme de financement au profit du secteur agricole, à la vaccination de la population, et à l'acquisition des équipements sanitaires.

S'agissant du volet sanitaire, près de 114 milliards ont été exécutés à la même période, portant le montant global de l'exécution du plan à 189,5 milliards soit un taux d'exécution de 79,0%.

2.1.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES 2022-2026

Le rapport sur les perspectives économiques et financières du Bénin au titre de la période 2022-2026 est parvenu à la Commission le 31 octobre 2021.

Principaux éléments du rapport

Les perspectives économiques et financières du Bénin au titre de la période 2022-2026 sont conformes aux objectifs contenus dans le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2021-2026) et le Plan National de Développement (PND 2018-2025). Poursuivant la mise en œuvre des programmes suscités, le Gouvernement vise, sur la période sous revue, particulièrement, le relèvement des chaînes de valeurs ajoutées pour le développement du secteur de la transformation. A ce titre, l'Etat envisage son retour dans l'investissement industriel pertinent, l'objectif étant de lancer la dynamique industrielle pour rendre l'environnement plus attrayant à l'investissement privé. En outre, les grands chantiers qui visent à combler le déficit infrastructurel du Bénin seront poursuivis à travers notamment le développement des infrastructures de transport, énergétiques et d'assainissement.

Sur la période 2022-2026, les objectifs macroéconomiques fixés se présentent comme suit :

- maintenir la dynamique de croissance avec un taux de croissance moyen du PIB de 8,6% sur la période ;
- réduire progressivement le déficit budgétaire pour atteindre un ratio inférieur à 3% à partir de 2024 ;
- améliorer le taux de pression fiscale pour le faire passer de 11,3% en 2022 à 14,2% en 2026 ;
- réduire le taux d'endettement pour le situer autour de 38,1% en 2026.

Le taux de croissance économique moyen de 8,6% attendu s'expliquerait par l'évolution favorable de l'environnement économique international, le renforcement des échanges intra-communautaires sous l'effet de la normalisation des relations avec le Nigéria, et l'amélioration de l'activité dans tous les secteurs notamment, dans les domaines de l'agriculture, du numérique, de l'industrie et du commerce ainsi que de l'eau et des mines. Par ailleurs, il serait constaté la maitrise de la pandémie en relation avec l'intensification de la campagne de vaccination contre la COVID-19.

La valeur ajoutée du secteur primaire évoluerait en moyenne à 7,6% sur la période 2022-2026, en rapport avec l'intensification des réformes dans la filière coton en vue d'accroitre le rendement, un soutien adéquat à la production vivrière et l'opérationnalisation des Agences territoriales de développement agricole. Les réformes dans la filière coton porteront, entre autres, sur la promotion d'une mécanisation adaptée aux exploitations et aux systèmes de culture durable ainsi que la mise à niveau de l'unité de délitage et la production de semences de bonne qualité. Ces réformes permettraient d'atteindre un (1) million de tonnes de production de coton à partir de la campagne 2023/2024 avec un rendement à l'hectare projeté à 1 530 kg.

Au niveau du secteur secondaire, le taux de croissance de la valeur ajoutée serait de 11,8% l'an, porté par les branches « Construction » et « Energie et eau ». Les activités des BTP profiteraient de la construction du pipeline Bénin-Niger et de l'accélération des travaux de construction d'infrastructures socio-économiques inscrits au PAG notamment, la phase B du projet Asphaltage, la construction des logements sociaux, de la cité ministérielle, de l'hôpital de référence, du marché de gros, et la mise en œuvre du Programme d'Assainissement fluvial de la ville de Cotonou. L'amélioration de l'offre d'énergie s'expliquerait par la production additionnelle de 90 MW à partir de 2022 et la poursuite de la stratégie nationale d'électrification. Les industries agroalimentaires profiteraient de l'amélioration de la production vivrière sur la période.

La valeur ajoutée du secteur tertiaire évoluerait en moyenne de 7,4% par an. Cette évolution profiterait : (i) de la mise en œuvre du Plan Stratégique de développement du Port de Cotonou en vue de sa modernisation ; (ii) du dynamisme de l'activité commerciale en lien avec la bonne tenue des secteurs primaire et secondaire et ses effets induits sur les activités bancaires ; (iii) de l'augmentation des dépenses sociales notamment, à l'endroit des couches les plus défavorisées ; (iv) de la poursuite de la promotion du tourisme et ses implications sur les activités des hôtels, restaurants, entreprises de transport ; et (v) du développement des activités de télécommunication en rapport avec la digitalisation de l'économie.

Du côté des emplois, la croissance serait portée par la consommation finale des ménages et l'investissement. La consommation des ménages évoluerait en moyenne de 4,7% en rapport avec l'amélioration des revenus agricoles et de la mise en œuvre des projets sociaux du Gouvernement, notamment l'intensification de la mise en œuvre du projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH). Les investissements seraient portés par la poursuite et le renforcement des grands travaux de construction d'infrastructures socioéconomiques.

La bonne tenue de la production vivrière contribuerait au maintien du taux d'inflation en dessous de 3% sur toute la période.

En matière de finances publiques et de la dette, les actions seraient orientées vers l'amélioration du niveau de mobilisation des recettes, la gestion prudente des dépenses et une politique prudente d'endettement. Sur toute la période, la hausse des recettes totales et dons (+14,4% en moyenne) serait plus importante que celle des dépenses

totales et prêts nets (+10,5% en moyenne). Dans ces conditions, la consolidation budgétaire interviendrait à partir de 2024.

L'augmentation continue des recettes totales se justifierait, entre autres, par les retombées des actions de modernisation et de renforcement de l'efficacité des administrations fiscales et douanières. Il s'agit notamment (i) de la dématérialisation des procédures de dédouanement et l'unification des différents systèmes d'information ; (ii) du renforcement de la collaboration Douane-Impôt ; et (iii) du renforcement des dispositifs d'enregistrement et de suivi des exonérations et dérogations fiscales. Le taux de pression fiscale est attendu à 14,2% en 2026.

La hausse des dépenses totales et prêts nets serait portée par l'augmentation des dépenses en capital sous l'effet de la poursuite des grands chantiers d'infrastructures et celle des dépenses en faveur des populations pour assurer l'inclusivité de la croissance. La charge de la dette publique afficherait une progression contenue à moyen terme. Quant à la masse salariale, elle serait maitrisée sur la période en rapport principalement avec la priorisation des secteurs essentiels pour le recrutement des agents de l'État, la mise en place d'un nouveau système intégré de gestion des ressources humaines et de la paie, et le renforcement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Analyse des perspectives à moyen terme

- **Présentation du Rapport**

Le rapport sur les perspectives macroéconomiques à moyen terme du Bénin est conforme au canevas type de présentation convenu avec les CNPE. Il comporte les annexes statistiques.

- **Cohérence des prévisions**

Les perspectives sont, dans leurs orientations, en cohérence avec le projet de Loi de Finances 2022, le PAG 2021-2026 et le PND 2018-2025.

- **Evolution des indicateurs macroéconomiques**

Les indicateurs macroéconomiques suivis dans le cadre de la surveillance multilatérale affichent globalement une bonne progression sur toute la période.

- **Pertinence des hypothèses**

Les hypothèses de croissance de l'activité économique sur la période 2022-2026 semblent pertinentes au regard de la résilience affichée de l'économie face notamment aux effets de la crise sanitaire, des perspectives au niveau mondial et de la normalisation des relations avec le Nigéria. En outre, ces hypothèses restent sous-tendues par la réalisation effective des projets d'infrastructures socioéconomiques contenus dans les documents stratégiques (PND, PAG). Toutefois, la fluctuation des cours des matières premières notamment celui du coton, les conditions climatiques défavorables et la situation sécuritaire constitueraient des risques pouvant peser sur l'atteinte des objectifs. Par ailleurs, le retour envisagé de l'Etat dans le secteur industriel pourrait accroitre les tensions sur les finances publiques.

En ce qui concerne la situation des finances publiques, l'augmentation des dépenses d'investissement public financées sur ressources intérieures dans un contexte de réduction du taux d'endettement (-11,4 points de pourcentage sur la période) ne serait possible qu'avec une hausse plus importante des recettes fiscales que celle projetée, le taux de pression fiscale étant projeté à 14,2% en 2026. Enfin, la dette publique dominée

essentiellement par la dette intérieure s'exposerait à la faible profondeur du marché régional.

2.1.4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les perspectives économiques et financières du Bénin sur la période 2022-2026, montrent une évolution favorable des indicateurs macroéconomiques et budgétaires avec notamment un taux de croissance économique prévu à deux chiffres en 2026 et une consolidation budgétaire à partir de 2024. Toutefois, le niveau de pression fiscale projeté semble faible au regard des ambitions de développement notamment la réduction du déficit infrastructurel et de l'orientation de la politique d'endettement.

La Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter les Autorités béninoises à prendre les dispositions en vue de poursuivre :

- la mise en œuvre des plans de riposte sanitaire et socioéconomique à la crise sanitaire de la COVID-19 ;
- la mise en œuvre des réformes pour l'amélioration de la qualité des dépenses d'investissement public ;
- l'amélioration des performances organisationnelles de l'administration fiscale et douanière afin de favoriser le recouvrement des recettes budgétaires ;
- la mise en œuvre du Plan de mobilisation optimale des recettes fiscales dans les Etats membres de l'UEMOA adopté par Décision N° 02/CM/2019/UEMOA du 21 juin 2019 ;
- les négociations en vue de parvenir à la conclusion d'un nouveau programme économique et financier appuyé par le FMI ;
- la gestion prudente de la dette publique.

<u>Tableau 2 :</u> Evolution des indicateurs macroéconomiques du Bénin

	2020	2021		2022	2023	2024	2025	2026
		PI	PR					
Solde global/PIB	-4,7	-4,5	-6,5	-4,5	-3,3	-2,5	-2,2	-2,3
Taux d'inflation	3,0	3,0	1,7	3,0	≤3,0	≤3,0	≤3,0	≤3,0
Encours de la dette publique/PIB	46,1	48,8	49,2	49,6	47,1	44,4	41,2	38,1
Masse salariale/Recettes fiscales	41,7	40,6	38,2	35,1	34,0	34,0	32,0	30,0
Taux de pression fiscale	10,5	10,6	11,0	11,3	11,7	12,3	13,3	14,2
Taux de croissance du PIB	**3,8**	**6,0**	**7,0**	**7,0**	**7,8**	**8,5**	**9,4**	**10,2**

<u>Sources</u> : Commission, CNPE Bénin, **(PI : prévision initiale ; PR : prévision révisée)**

2.2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BURKINA FASO

En 2021, l'activité économique connaitrait une accélération avec un taux de croissance de 7,1%, après 1,9% en 2020. Le taux d'inflation annuel moyen serait de 3,6% contre 1,9% en 2020.

La situation des finances publiques se caractériserait par une réduction du déficit budgétaire global, qui représenterait 5,1% du PIB en 2021 contre 5,3% en 2020.

Dans le cadre de l'exécution du plan de riposte à la crise de la COVID-19, d'un coût global de 488,9 milliards, un montant de 152,2 milliards a été exécuté sur ressources propres en 2020.

Concernant les échanges extérieurs, le solde du compte courant se situerait à -0,4% du PIB après un excédent de 1,3% en 2020.

Au plan monétaire, la masse monétaire a augmenté de 14,8% par rapport à fin septembre 2020, pour se situer à 5.022,8 milliards à fin septembre 2021.

2.2.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

Le taux de croissance de l'activité économique en 2021 serait de 7,1% contre 1,9% en 2020, dans un contexte marqué par une situation sécuritaire préoccupante et la persistance de la maladie à Corona Virus.

La valeur ajoutée du secteur primaire progresserait de 4,7% en 2021 contre 6,5% en 2020. Cet accroissement serait imputable principalement à l'agriculture vivrière (+8,6%), à l'égrenage coton (+6,6%) et à l'élevage et activités annexes (+2,8%). Par contre, l'agriculture de rente connaîtrait un repli de 3,2%.

S'agissant de l'agriculture vivrière, l'accroissement de sa valeur ajoutée s'expliquerait par la hausse de la production céréalière de 8,9%. Le repli de l'agriculture de rente s'expliquerait par la chute de la production de l'arachide (-27,2%), atténuée par la hausse de la production de coton et de sésame. En effet, la production cotonnière serait en hausse de 2,8% pour atteindre 506.886 tonnes, en lien principalement avec la hausse du prix d'achat du coton graine qui est passé de 240 FCFA/kg en 2020 à 270 FCFA/kg en 2021 et la mise à disposition de semences et d'intrants aux producteurs à bonne date. Quant à l'égrenage de coton, la hausse de sa valeur ajoutée s'expliquerait essentiellement par la bonne tenue de la campagne cotonnière 2020/2021 ainsi que par la mise en activité des nouvelles unités d'égrenage de Tenkodogo et de Ouargaye.

L'agriculture bénéficierait des actions pour améliorer la productivité et pour assurer la sécurité alimentaire, notamment le renforcement de la mécanisation agricole, l'amélioration des rendements par la mise à disposition aux producteurs d'intrants à prix subventionné et le renforcement de la maitrise d'eau pour réduire la vulnérabilité de l'agriculture à la pluviosité capricieuse.

L'activité dans le sous-secteur de l'élevage profiterait de l'amélioration de la couverture sanitaire des animaux et de la création d'un environnement favorable à une production animale durable.

La valeur ajoutée du secteur secondaire enregistrerait une croissance de 11,1% en 2021, après 8,1% en 2020. Elle profiterait de la poursuite du dynamisme des activités extractives (+14,3%), du regain des activités manufacturières (+9,1%), de la

croissance de la production et distribution d'électricité, d'eau, de gaz (+5,9%) et des BTP (+2,5%). S'agissant des activités extractives, la hausse de leur valeur ajoutée s'expliquerait par celle de la production d'or (+14,5%), avec l'entrée en production des mines de Yimiougou (Nord Gold Yimiougou SA) et de Ouaré (Ouare mining companing) dans un contexte de hausse du cours de l'or. La hausse des BTP se justifierait par la poursuite des grands travaux. Il s'agit, entre autres, de l'entretien, de la réhabilitation et de l'aménagement de pistes rurales dans les treize (13) régions, des travaux de bitumage, de réhabilitation et de renforcement de routes et des travaux d'aménagement des voiries urbaines dans les villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya, Tenkodogo.

Le taux de croissance du secteur tertiaire s'établirait à 6,4% en 2021, après une chute de 1,7% en 2020. La croissance du secteur s'expliquerait par une amélioration des affaires avec l'atténuation des effets de la COVID-19 et le retour des grandes manifestations d'envergure internationale (FESPACO, NAK (Nuits atypiques de Koudougou), Tour du Faso, etc.). En outre, il est noté un regain du tourisme interne. La reprise des activités dans les autres branches se présenterait comme suit : « hôtellerie et restauration » (+17,7%), « éducation » (+15,0%) et « postes et télécommunications » (+7,7%).

Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB en 2021 seraient, respectivement, de 1,0 point, 2,7 points et 3,4 points.

Du côté de la demande, la croissance serait essentiellement portée par la consommation finale. Elle augmenterait de 10,9% en 2021, après une stagnation en 2020, sous l'impulsion de la hausse de la consommation finale publique de 9,6%, après un recul de 3,1% en 2020 et de celle privée de 10,0% contre 0,5% en 2020. La hausse de la consommation publique s'expliquerait par la poursuite des mesures sociales, les avancements au titre des salaires et le soutien aux ménages affectés par la crise sanitaire. Quant à celle de la composante privée, elle serait liée à l'amélioration du niveau des revenus des ménages suite à la bonne tenue de la production vivrière et à la hausse du prix d'achat du coton graine.

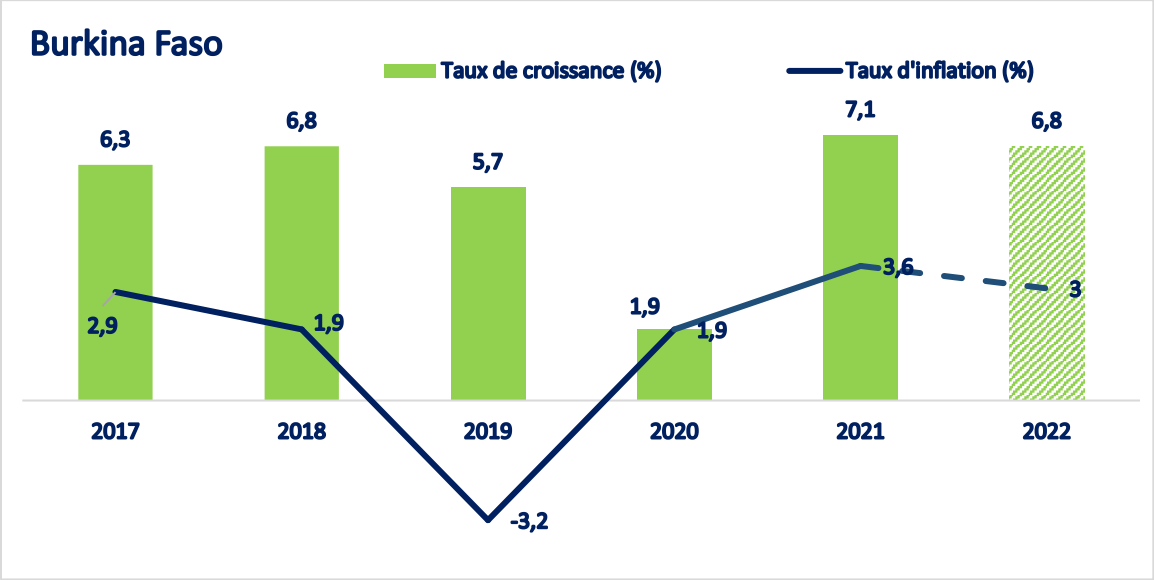
La FBCF, quant à elle, s'accroitrait de 4,9% en 2021 contre 2,6% en 2020. Cette évolution s'expliquerait par la hausse de la FBCF privée (+5,6%) et de la FBCF publique (+4,1%) en lien avec, notamment, la poursuite des grands chantiers. En outre, l'amélioration de l'offre d'énergie, l'assainissement du climat des affaires, la promotion du Partenariat public-privé (PPP), la poursuite des activités minières et l'allègement des procédures de passation des marchés publics dans le cadre du Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS) ainsi que la mise en œuvre effective d'un régime fiscal de faveur pour les pôles de croissance soutiendraient l'investissement privé.

Les exportations de biens et services progresseraient de 3,3% en 2021, contre 17,8% en 2020. Cet accroissement serait essentiellement lié à la hausse prévue des exportations d'or, de coton, de noix de cajou et de zinc. Quant aux importations, elles augmenteraient de 3,0% en 2021, contre une hausse de 10,0% en 2020. Cette évolution serait imputable à la progression en valeurs des produits pétroliers, des biens d'équipements et des biens intermédiaires.

Les contributions de la consommation finale, de l'investissement et des échanges extérieurs à la croissance du PIB en 2021 ressortiraient, respectivement, à 8,3 points, -0,9 point et -0,3 point.

En 2021, le taux d'investissement serait de 21,1% contre 24,8% en 2020. Le taux d'épargne intérieure brute s'établirait à 18,2% en 2021 contre 22,3% en 2020.

Graphique 3 : Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation au Burkina Faso, 2017-2022



Sources : CNPE Burkina Faso, Commission de l'UEMOA

Sur les dix (10) premiers mois de l'année 2021, le taux d'inflation s'est situé à 3,2%, contre 1,6% à la même période un an plutôt. Cette évolution est imputable essentiellement à la hausse observée au niveau des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+6,3%), « Boissons alcoolisées, Tabac et stupéfiants » (+3,6%) et « Logement, eau, électricité, gaz » (1,8%). Toutes les fonctions se sont affichées à la hausse à l'exception de la fonction « Transports » (-0,7%). Pour l'ensemble de l'année 2021, le taux d'inflation serait de 3,6%, contre 1,9% en 2020.

Les finances publiques, en 2021**,** seraient marquées par la poursuite des efforts visant à contenir les effets de la pandémie de la COVID-19, la lutte contre les attaques terroristes et la mise en œuvre des mesures de renforcement de la cohésion sociale.

Les recettes totales et dons augmenteraient de 7,9% pour se situer à 19,4% du PIB en 2021, après 19,3% en 2020. Le taux de pression fiscale se situerait à 14,8%, après 13,6% un an plus tôt. Les recettes fiscales progresseraient de 16,0%, en rapport avec l'augmentation des impôts sur les revenus et les bénéfices et celle des impôts sur les biens et services notamment la taxe sur la valeur ajoutée. Cette performance s'expliquerait en partie par le fait qu'en 2020, les mesures prises par le Gouvernement, notamment la suspension des recouvrements de certains impôts et taxes, ont affecté négativement la mobilisation de certaines catégories de recettes. En outre, des réformes, mesures et/ou actions majeures pour une mobilisation optimale des recettes se poursuivent avec, entre autres, la digitalisation des services des impôts, le renforcement des capacités des vérificateurs et des contrôles après dédouanement, la lutte contre les importations sans déclaration préalable et le renforcement de la lutte contre la fraude douanière.

Les recettes non fiscales seraient en baisse de 30,1% avec le repli des encaissements au titre de la vente de la licence 4G (-28,0 milliards).

Les dons baisseraient de 4,3% pour représenter 2,9% du PIB en 2021 contre 3,0% en 2020. La progression des dons s'expliquerait en partie par les décaissements d'appuis budgétaires de la Banque mondiale au profit du secteur de l'énergie et dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.

Les dépenses totales et prêts nets augmenteraient de 7,0% pour se situer à 24,6% du PIB en 2021, après 24,5% en 2020, du fait, principalement, de la hausse des dépenses courantes et en capital. En effet, les dépenses courantes progresseraient de 2,6%, tirées par la hausse de 5,5% des dépenses de personnel et celle des charges d'intérêts de la dette de 24,1%, les transferts et subventions en recul de 7,9%. L'accroissement de la masse salariale s'expliquerait principalement par les effectifs additionnels, la prise en charge des accords avec certains partenaires sociaux, les avancements et les promotions statutaires. Les dépenses d'investissement public s'accroitraient de 17,8% en rapport avec la hausse des investissements financés sur ressources intérieures et extérieures.

Au total, l'exécution des opérations financières de l'Etat se caractériserait par une amélioration du déficit budgétaire global dons compris qui passerait de 5,3% du PIB en 2020 à 5,1% en 2021. Quant au déficit budgétaire global hors dons, il s'établirait à 8,1% du PIB en 2021 contre 8,3% en 2020.

L'encours de la dette publique totale représenterait 52,6% du PIB en 2021 contre 47,3% en 2020. Le service de la dette publique totale s'établirait à 905,8 milliards, soit une progression de 46,3% par rapport à 2020. Il représenterait 51,0% des recettes totales. Le service de la dette intérieure ressortirait à 85,1% du total du service de la dette publique.

S'agissant des échanges extérieurs, le solde global de la balance des paiements ressortirait excédentaire de 393,1 milliards en 2021 contre 476,0 milliards en 2020. Cette évolution s'expliquerait par une dégradation du compte courant dont l'effet serait atténué par une augmentation de l'excédent du compte de capital et du compte financier.

Le solde des transactions courantes ressortirait négatif à -42,7 milliards en 2021, contre un excédent de 130,1 milliards en 2020, en raison du recul des soldes des principales rubriques. La balance des biens et services ressortirait déficitaire sous l'action d'une hausse des importations (+6,6%) plus importante que celle des exportations (+3,4%). Les soldes des postes des revenus primaires et secondaires enregistreraient des reculs respectifs de 15,0% et 15,5%. Les importations seraient tirées par l'ensemble des composantes quand les exportations tireraient profit des ventes de coton (+38,7%) et d'or (+1,2%). Le solde du compte courant se situerait à -0,4% du PIB contre +1,3% en 2020.

Le solde du compte de capital ressortirait excédentaire de 294,3 milliards en 2021 contre 211,6 milliards en 2020. Le compte financier enregistrerait une augmentation des entrées nettes de capitaux (+5,3%), sous l'effet contrasté de l'augmentation des investissements directs ainsi que des autres investissements et d'un recul des investissements de portefeuille.

Au plan monétaire, les actifs extérieurs nets se sont consolidés de 572,1 milliards, par rapport à leur niveau de fin septembre 2020, pour s'établir à 2.431,2 milliards à fin septembre 2021.

Les créances intérieures ont enregistré une hausse de 189,3 milliards ou 6,1% par rapport à fin septembre 2020, pour s'inscrire à 3.296,7 milliards. L'encours des créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Publique Centrale, qui se situait à 79,2 milliards à fin septembre 2020, a baissé de 69,0 milliards, pour s'établir à 10,2 milliards à fin septembre 2021. L'encours des créances sur l'économie a progressé de 258,3 milliards ou 8,5%, pour ressortir à 3.286,5 milliards.

La masse monétaire a augmenté de 14,8% par rapport à fin septembre 2020, pour se situer à 5.022,8 milliards à fin septembre 2021.

2.2.2. SUIVI DES INDICATEURS MACROECONOMIQUES ET DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE

❖ **Indicateurs macroéconomiques**

Les principaux indicateurs macroéconomiques, suivis dans le cadre de l'exercice de la surveillance multilatérale en 2021, se présenteraient comme suit :

- **le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal** ressortirait à -5,1% 2021 contre -5,3% en 2020 ;
- **le taux d'inflation annuel moyen** serait de 3,6% en 2021 contre 1,9% en 2020 ;
- **le ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** se situerait à 52,6% en 2021 contre 47,3% en 2020 ;
- **le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'établirait à 59,1% en 2021 contre 65,0% en 2020 ;
- **le taux de pression fiscale** se situerait à 14,8% en 2021 contre 13,6% en 2020.

❖ **Indicateurs de transformation structurelle**

Les indicateurs du suivi de la transformation structurelle de l'économie se présenteraient comme suit :

- **Part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée**

En 2021, la part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée du secteur secondaire du Burkina baisserait pour représenter 30,9% contre 35,3% en 2020. Rapportée au PIB total, la part ressortirait à 9,5% en 2021 après 9,3% en 2020.

- **Indice d'Herfindahl-Hirschmann de diversification des exportations**

L'indice d'Herfindal-Hirschmann des Exportations (HHI) utilisé pour apprécier les efforts de diversification des exportations du Burkina, se situerait à 0,70 en 2020 contre 0,71 en 2019, traduisant une forte concentration des exportations, notamment, les produits agricoles et miniers. Sur les trois (3) dernières années, l'indice est passé de 0,69 à 0,70.

Encadré 3 *:* **Etat d'exécution du plan de riposte à la COVID-19 du Burkina Faso**

Dans le cadre de la lutte contre les effets de la crise liée au coronavirus, le Burkina Faso a adopté un plan de riposte qui a pour objectifs : (i) la mise en adéquation du potentiel du système sanitaire et des besoins de réponse sanitaire (dépistage, prise en charge, suivi biologique) ; (ii) l'accroissement de la participation des individus, des familles et des communautés dans la réponse à la crise sanitaire (adhésion aux mesures prises, engagement citoyen à travers des initiatives nouvelles etc.) ; (iii) la mise en œuvre des mesures d'atténuation des conséquences sociales et économiques de la crise sanitaire et ; (iv) la mise en œuvre des mesures de relance économique et sociale.

L'évaluation financière de ce plan s'élève à près de **488,9 milliards**.

Au titre de l'année 2021, à la date du 31 août 2021, la situation des mobilisations de recettes dans les comptes COVID-19 ouverts à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique enregistre un montant total de **17 055 661 938 FCFA réparti comme suit** :

- les contributions du budget de l'Etat : **11 956 765 281 FCFA** ;
- les contributions de diverses bonnes volontés : **3 014 282 177 FCFA** ;
- les recettes des tests COVID-19 : **1 594 305 000 FCFA** ;
- les recettes diverses (reversements reliquats des déblocages) : **113 903 230 FCFA**.

A la date du 31 aout 2021, les contributions des partenaires extérieurs (International Islamic Trade Finance Corporation (IITFC)) se chiffrent **33 795 000** FCFA. En matière de relance de l'économie nationale, à la date du 31 août 2021, plusieurs actions ont été menées à travers (i) la mise en œuvre du Fonds relance économique COVID-19 (FRE-COVID-19), (ii) le renforcement de la régulation de la production et des échanges de certains produits et (iii) la mise en œuvre d'actions catalytiques en vue d'accélérer l'industrialisation compétitive et durable.

En termes de dépenses effectuées dans la lutte contre la COVID-19, le montant total des dépenses à la date du 31 octobre 2021 s'élève à **18 047 986 000** FCFA et a servi à acquérir du matériel ou des intrants de riposte, à payer des frais d'hôtel pour l'hébergement de malades mis en quarantaine et des personnes confinées, à payer les frais de communication, les prises en charges des acteurs engagés dans la lutte contre la pandémie, financer la relance des entreprise en difficultés et des transferts au profit des fond nationaux de financement.

Dans le but de soutenir la relance économique, le Gouvernement a mis en place en 2020, avec la collaboration du secteur bancaire de la place, un Fonds de Relance Economique (FRE-COVID-19) d'un **montant de 100 milliards**. Après quelques difficultés de démarrage liées à la lourdeur des procédures initiales ayant conduit à des amendements de certaines dispositions contractuelles, des concours d'un montant total de **13,6 milliards** avaient été accordés par les banques à dix-huit (18) entreprises à mi-septembre 2021. D'autres mesures similaires ont été engagées en direction des PME-PMI, par le canal des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et des Fonds Nationaux de Financement (FNF).

A ces éléments s'ajoute également l'incidence des mesures d'allègements fiscaux prises en 2020 dans le sens d'atténuer les effets néfastes de la COVID-19 sur les entreprises. En perspectives, l'ensemble des structures impliquées dans la mise en œuvre comptent poursuivre les activités de relance de l'économie, de production locale, de financements de la recherche sur les maladies infectieuses et de production de médicaments.

Pour ce faire, des efforts accrus doivent se poursuivre dans la mobilisation des ressources et la mise en œuvre du plan.

2.2.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2022-2026

Le rapport sur les perspectives économiques et financières du Burkina Faso sur la période 2022-2026 est parvenu à la Commission le 20 octobre 2021, conformément à la Recommandation N°02/2021/CM/UEMOA du 26 juin 2021.

Principaux éléments du rapport

Les perspectives macroéconomiques à moyen terme se fondent sur les orientations stratégiques du Gouvernement contenues dans le Plan National de Développement Economique et Social II (PNDES II 2021-2025), adopté en juillet 2021 par le Conseil des Ministres. Le PNDES II est bâti autour des quatre (4) axes stratégiques suivants :

- consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix ;
- approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique ;
- consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale ; et
- dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

La mise en œuvre des actions majeures de ce Plan contribuerait à garantir la paix, la sécurité, la justice et les droits humains et à assurer la transformation de la structure de l'économie pour réaliser une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables dans un contexte de préservation de la stabilité macroéconomique.

Les objectifs à moyen terme sont, notamment :

- réaliser un taux de croissance annuel moyen de 6,2% ;
- assurer la consolidation budgétaire à partir de 2024 avec un solde budgétaire inférieur à -3% du PIB ;
- augmenter le taux de pression fiscale de près de 2,5 points de pourcentage sur la période pour atteindre 17,3% en 2026 ;
- réduire le ratio de masse salariale sur recettes fiscales à 45,7% en 2026, contre 59,1% en 2021 ;
- contenir l'endettement sur la période avec un taux d'endettement qui serait de 55,0% en 2026 contre 52,6% en 2021.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement mettra l'accent sur la bonne gestion des finances publiques. Il entend dégager un espace budgétaire permettant de financer les dépenses prioritaires en améliorant la mobilisation des recettes intérieures, en maîtrisant les dépenses courantes notamment la masse salariale et en accroissant le volume et l'efficience de l'investissement public.

Au niveau de l'offre, la croissance sur la période sous-revue serait soutenue par l'ensemble des trois (3) secteurs économiques. En effet, en moyenne, le secteur secondaire (+7,7%) croîtrait plus rapidement que les secteurs primaire (+7,4%) et tertiaire (+5,0%). Le taux de croissance annuel moyen sur la période s'établirait à 6,2%

Le secteur primaire enregistrerait une croissance de sa valeur ajoutée de 7,4%, tirée principalement par l'agriculture vivrière (+10,3%), les activités des sous-secteurs de l'agriculture de rente et de l'élevage devront croitre respectivement de 4,7% et de 2,5% en moyenne par an sur la période de projection. Les perspectives de croissance du secteur primaire seraient tirées par les actions d'amélioration de la productivité et de renforcement de la sécurité alimentaire. La modernisation et la mécanisation du secteur agricole, les réformes et la bonne tenue des cours dans la filière coton ainsi que la politique de sécurisation et d'amélioration de la production animale seront, principalement, à l'origine de la progression de la valeur ajoutée du secteur primaire.

Concernant le secteur secondaire, sa valeur ajoutée augmenterait en moyenne de 7,7% sous l'impulsion des branches « activités extractives » (+9,9%), « construction » (+6,5%), « activités manufacturières » (+5,8%) et « Electricité, gaz et eau » (+5,5%). Le secteur profiterait de la poursuite du dynamisme de l'activité des BTP, de la politique de transformation locale des produits agricoles particulièrement le coton, de la promotion du mix-énergétique et de l'exploitation des gisements aurifères.

Les BTP seraient soutenus, notamment, par la poursuite et le démarrage de grands travaux de bitumage, d'entretien et de réhabilitation de routes. Le sous-secteur profiterait également de la poursuite des travaux de construction de l'aéroport international de Donsin ainsi que de l'intensification des programmes de construction des logements sociaux. Son dynamisme pourrait être renforcé par le projet de l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou. Les industries extractives se renforceraient par la mise en exploitation des nouvelles mines ainsi que l'extraction de nouveaux minerais tels que le zinc et le manganèse. La branche « Electricité, Gaz, Eau » se renforcerait par la construction de 11 nouvelles centrales solaires photovoltaïques d'une puissance cumulée de 532,8 MW et des centrales thermiques de 200 MW en mode Partenariat Public-Privé (PPP).

La valeur ajoutée du secteur tertiaire retrouverait son dynamisme après les effets de la COVID-19, pour progresser en moyenne de 5,0%. Le secteur profiterait de (i) la poursuite des actions de couverture du territoire en service internet ; (ii) le développement de la bancarisation et la promotion de l'inclusion financière ainsi que (iii) le retour des grandes manifestations notamment le FESPACO, le SIAO, le Tour du Faso et du dynamisme du tourisme interne et (IV) le dynamisme des postes et télécommunication (4,5%), en lien avec la mise en œuvre des projets «Backbone national» et «G-Cloud», le raccordement de plus de 500 sites administratifs, la construction de data centers.

Du côté de la demande, la croissance du PIB serait tirée, principalement, par la consommation finale et l'investissement. La consommation finale serait en hausse de 5,0% en moyenne sous l'effet de ses deux composantes. La FBCF augmenterait en moyenne de 6,3% l'an, sous l'impulsion de la FBCF publique (+5,4%) et de la FBCF privée (+7,3%).

Le taux d'inflation serait modéré en s'établissant sur la période 2022-2026 à 2,1% en moyenne, en relation avec les bonnes perspectives de la production agricole et la poursuite des mesures gouvernementales, notamment, le contrôle des prix des produits de grande consommation.

S'agissant des finances publiques, les principales mesures viseraient l'accroissement des ressources intérieures, la rationalisation des dépenses courantes et l'amélioration de l'efficacité des dépenses d'investissement public.

En matière de mobilisation des ressources, il s'agit, entre autres, de : (i) la poursuite de l'élargissement de l'assiette fiscale à travers l'opérationnalisation des services dédiés au recensement permanent des contribuables, les enquêtes et les recoupements d'informations et la rationalisation des exonérations fiscales ; (ii) la lutte contre la fraude, la corruption et le faux par, entre autres, la mise en œuvre de l'analyse des risques dans la programmation en matière de contrôle fiscal et ; (iii) la modernisation du système fiscal et douanier à travers, notamment, la mise en place de deux (2) régimes d'imposition (déclaratif et au forfait). Toutes ces mesures permettraient une croissance moyenne de 7,4% des recettes totales et dons. Les recettes fiscales augmenteraient en moyenne de 9,9% l'an.

Le Gouvernement, dans sa volonté de poursuivre la rationalisation des dépenses, mettra un accent particulier sur les investissements structurants, la maitrise des dépenses de personnel et la bonne gestion de la dette publique. Les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 5,2% l'an pour représenter en moyenne 23,2% du PIB, portées par une hausse moyenne de 4,4% des dépenses de personnel, une hausse moyenne de 13,6% des charges d'intérêts de la dette publique et les dépenses en capital qui augmenteraient de 7,3% en moyenne.

Au total, le déficit budgétaire global se situerait en dessous de 3% à partir de 2024.

En matière de stratégie d'endettement, le Gouvernement entend réduire son exposition aux risques par le recours aux ressources extérieures concessionnelles et non concessionnelles libellées en Euro, et parvenir à un reprofilage de sa dette intérieure. L'encours de la dette publique se situerait à 55,0% du PIB en 2026.

Analyse des perspectives à moyen terme

Conformément à la Recommandation N°02/2021/CM/UEMOA du 26 juin 2020, le Burkina Faso a transmis à la Commission, son rapport sur les perspectives économiques et financières sur la période 2022-2026, le 20 octobre 2021.

- **Présentation du rapport**

Le rapport du Burkina Faso est conforme au canevas type de présentation des rapports sur les perspectives économiques et financières à moyen terme. Il comporte les annexes statistiques et est accompagné d'une matrice des mesures.

- **Cohérence des prévisions**

Les objectifs à moyen terme sont cohérents avec ceux du projet de Loi de Finances 2022 et du Programme économique et financier, 2021-2024, en cours de négociation avec le Fonds Monétaire International. En outre, ils s'inscrivent dans la poursuite des objectifs du nouveau Plan National de Développement Economique et Social II (PNDES) 2021-2025.

- **Evolution des indicateurs macroéconomiques**

Les indicateurs macroéconomiques suivis dans le cadre de la surveillance multilatérale affichent globalement une bonne progression sur toute la période.

- **Pertinence des hypothèses**

Sur la période sous revue, le taux de croissance moyen de 6,2%, porté par l'ensemble des secteurs d'activité économique, semble réalisable. Toutefois, la réalisation de ce sentier de croissance pourrait être compromise, principalement, par : (i) l'incertitude liée à la fin de la COVID-19 ; (ii) la persistance de la crise sécuritaire ; (iii) la baisse des cours du coton et la hausse des cours du pétrole, et ; (iv) la persistance des revendications sociales.

En matière des finances publiques, les perspectives semblent réalistes au regard de la progression des recettes. Toutefois, la capacité de mobilisation des ressources domestiques et le soutien adéquat des partenaires extérieurs sont indispensables à l'atteinte des objectifs budgétaires. En outre, la réalisation de ces objectifs est conditionnée par l'amélioration de la qualité des dépenses en capital, la maitrise effective des dépenses courantes notamment la masse salariale et l'accroissement des investissements directs étrangers.

En matière d'endettement, la stratégie adoptée par le Gouvernent contribuerait à assurer la viabilité de la dette publique. Cette stratégie pourrait être renforcée par une gestion plus active de la dette et la mise en œuvre des réformes en vue de l'amélioration de la notation financière du pays.

2.2.4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'analyse des perspectives macroéconomiques 2022-2026 indique que le Burkina Faso s'inscrirait sur une trajectoire de croissance durable et mettrait en œuvre une bonne gestion des finances publiques en vue de la consolidation budgétaire à partir de 2024. En outre, ces perspectives seraient de nature à consolider la stabilité macroéconomique du pays et à contribuer à la viabilité de l'Union.

Pour atteindre les objectifs retenus au titre des perspectives macroéconomiques, les Autorités burkinabè sont invitées à prendre les dispositions en vue de poursuivre :

- les efforts visant à assurer un environnement sécuritaire propice aux développements des activités;
- les actions pour l'amélioration du climat sociopolitique ;
- le recouvrement des recettes budgétaires à travers l'amélioration des performances organisationnelles de l'administration fiscale et l'élargissement de l'assiette fiscale ainsi que la mise en œuvre du Plan de mobilisation optimale des recettes fiscales dans les Etats membres de l'UEMOA adopté par Décision N° 02/CM/2019/UEMOA du 21 juin 2019 ;
- les négociations en vue de parvenir à la conclusion d'un nouveau programme économique et financier appuyé par le FMI ;
- les efforts pour une mise en œuvre efficace des actions du plan de riposte à la COVID-19 ;
- les efforts d'une saine gestion de la dette publique.

Tableau 3: Evolution des indicateurs macroéconomiques du Burkina Faso

En %	2020	2021		2022	2023	2024	2025	2026
		PI	PR					
Solde global/PIB	-5,3	-5,6	-5,1	-4,7	-3,9	-3,0	-2,9	-2,8
Taux d'inflation	1,9	≤3,0	3,6	≤3,0	≤3,0	≤3,0	≤3,0	≤3,0
Encours de la dette publique/PIB	47,3	50,3	52,6	54,2	53,8	54,1	54,1	55,0
Masse salariale/Recettes fiscales	65,0	56,5	59,1	58,3	53,5	50,5	48,1	45,7
Taux de pression fiscale	13,6	17,3	14,8	15,0	15,6	16,3	16,8	17,3
Taux de croissance du PIB	**1,9**	**6,4**	**7,1**	**6,8**	**8,3**	**5,4**	**5,3**	**5,3**

Sources : Commission, CNPE, Burkina Faso (PI : prévisions initiales ; PR : prévisions révisées)

2.3. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA COTE D'IVOIRE

En 2021, la situation économique serait marquée par la reprise de l'activité économique avec un taux de croissance projeté à 6,5%, après 2,0% réalisé en 2020. L'activité se déroulerait dans un contexte de tensions inflationnistes avec un taux d'inflation annuel moyen attendu à 3,9% en 2021 contre 2,4% en 2020.

L'exécution des opérations financières de l'Etat se caractériserait par une stabilisation du solde budgétaire global à 5,6% du PIB en 2021 comme en 2020, en liaison avec une meilleure mobilisation des recettes fiscales et une maitrise des dépenses courantes.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de riposte à la COVID-19, le bilan de la mise en œuvre à fin décembre 2020 est globalement satisfaisant. Les taux d'absorption des ressources mises à disposition des différents fonds COVID-19 pour leurs opérations oscillent entre 78% et 98%, à l'exception du PURGA dont le taux se situe à 50,8% en raison de son démarrage tardif.

Concernant les échanges extérieurs, le déficit courant augmenterait pour atteindre 3,7% du PIB, contre 3,2% en 2020.

Au plan monétaire, la masse monétaire a augmenté de 21,9% en glissement annuel, en ressortant à 14.055,8 milliards à fin septembre 2021.

2.3.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

L'activité économique serait dynamique avec un taux de croissance de 6,5% en 2021 après 2,0% en 2020. Ce dynamisme serait soutenu par les performances des secteurs secondaire et tertiaire.

Le secteur primaire enregistrerait un recul de sa valeur ajoutée de 1,5% après une hausse de 2,2% en 2020 en liaison avec le repli de l'agriculture d'exportation (-1,4%) et de l'agriculture vivrière (-2,1%). La baisse au niveau de l'agriculture d'exportation découlerait notamment du repli des productions de café (-34,1%) et de cacao (-3,3%) lié au repos végétatif dû au cycle de production ainsi qu'aux mesures prises par le Gouvernement pour rationaliser l'exploitation des ressources forestières et préserver le couvert végétal du pays. La baisse de l'agriculture vivrière serait liée à la sécheresse et à l'insuffisance de la main d'œuvre.

La valeur ajoutée du secteur secondaire progresserait de 7,4% après 1,9% en 2020. Cette progression serait soutenue, notamment, par le dynamisme des BTP (+12,4%), des industries agroalimentaires (+5,1%), des produits pétroliers (+23,9%) et des autres industries manufacturières (+7,7%).

Le secteur tertiaire enregistrerait une croissance de sa valeur ajoutée de 6,9% après 1,9% en 2020 en liaison avec la hausse des branches « transports » (+15,1%), « télécommunications » (+7,5%), « commerce » (+8,3%) et « autres services » (+8,0%). La bonne performance des télécommunications serait en relation avec la poursuite des investissements engagés dans la branche et une plus forte utilisation des services permettant la continuité des activités pendant la pandémie de la COVID-19. Les transports et le commerce bénéficieraient d'une reprise effective des activités économiques en relation avec la levée de certaines mesures de lutte contre la propagation de la COVID-19 au plan national et international.

Globalement, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB en 2021 s'établiraient, respectivement, à -0,2 point, 1,5 point et 5,2 points.

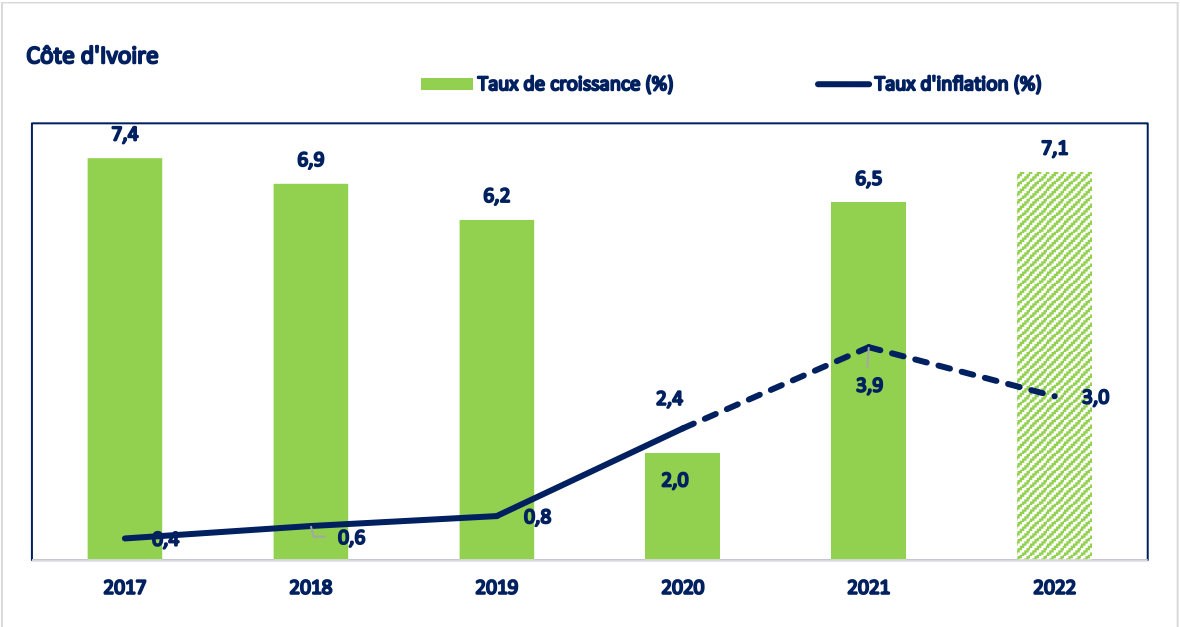
Au niveau de la demande globale, la croissance serait soutenue par la reprise de la consommation finale et la consolidation des investissements. La consommation finale augmenterait de 6,4%, portée aussi bien par la consommation privée (+8,1%) en lien avec la hausse des revenus et la création d'emplois. La consommation publique par contre se contracterait de 5,8% en 2021 contre une hausse de 6,3% en 2020. Les investissements progresseraient de 10,2%, soutenus par la poursuite de l'exécution des grands projets d'infrastructures, notamment (i) la réhabilitation du pont Félix Houphouët-Boigny, (ii) la réalisation du tronçon « Yamoussoukro-Bouaké » de l'autoroute du nord, (iii) l'aménagement de la baie de Cocody et de la lagune Ebrié, (iv) l'aménagement de la bordure de mer dans la commune de Port-Bouët, (v) la construction de quatre stades en vue de l'organisation de la CAN 2023, (vi) la construction du 4ème pont d'Abidjan, (vii) la construction de l'autoroute de contournement de la ville de Yamoussoukro et (viii) la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain.

Les exportations de biens et services seraient en hausse de 10,3% contre une baisse de 6,8% en 2020, en raison de la bonne tenue des productions minières et des produits transformés.

Quant aux importations de biens et services, elles enregistreraient une hausse de 12,8% après 7,6% en 2020 sous l'impulsion du dynamisme de l'économie. Au total, les contributions de la consommation finale, de l'investissement et du commerce extérieur à la croissance du PIB en 2021 s'établiraient, respectivement, à 3,4 points, 3,7 points et -0,6 point.

Le taux d'investissement global en 2021 ressortirait à 22,0% contre 22,1% en 2020 et le taux d'épargne intérieure brute se situerait à 23,0% contre 23,2% en 2020.

Graphique 4 : Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation en Côte d'Ivoire, 2017-2022



Sources : CNPE Côte d'Ivoire, Commission de l'UEMOA

Sur les dix (10) premiers mois de l'année 2021, le taux d'inflation moyen s'est établi à 3,9%, contre 2,4% à la même période en 2020. Une hausse a été observée au niveau de toutes les fonctions, à l'exception de la fonction « Loisir et culture » qui a enregistré une baisse de 0,3%. Les hausses les plus élevées ont été relevées au niveau des fonctions « Alimentation et boissons non alcoolisées » (+6,8%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (+3,7%), « Articles d'habillement et chaussures » (+1,6%), « Transport » (+2,6%), « Communication » (+3,8%) et « Enseignement » (+3,9%). Pour l'ensemble de l'année, le taux d'inflation annuel moyen se situerait à 3,9% contre 2,4% en 2020.

En 2021, la situation des finances publiques serait caractérisée par une stagnation du solde global rapporté au PIB et une dégradation du solde global hors dons. Les recettes totales et dons seraient en hausse de 8,0% pour représenter 14,9% du PIB contre 15,0% en 2020. Les recettes fiscales augmenteraient de 9,7% pour ressortir à 12,4% du PIB. La hausse des recettes fiscales serait en rapport avec le recouvrement accru des impôts et taxes, notamment sur les marchandises générales, les produits pétroliers et la taxe sur la valeur ajoutée. Les recettes non fiscales accuseraient une baisse de 6,9%, après la hausse de 9,1% en 2020.

Quant aux dons, ils seraient en progression de 26,3%, après un recul de 29,7% en 2020. Ils représenteraient 0,6% du PIB, contre 0,5% en 2020.

Les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 8,5% pour représenter 20,5% du PIB comme en 2020, tirés aussi bien par les dépenses courantes que celles en capital.

Les dépenses courantes baisseraient de 6,8%, en relation avec la baisse des subventions et transferts (-14,2%) et des dépenses de fonctionnement. La masse salariale ne progresserait que de 1,6% tandis que les intérêts sur la dette publique augmenteraient (+15,6%). Les dépenses en capital seraient en hausse de 13,4%, en liaison avec la poursuite des travaux de construction des infrastructures socio-économiques réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2021-2025.

Au total, l'exécution des opérations financières de l'Etat en 2021 se caractériserait par une stabilisation du solde global à 5,6% comme en 2020. Par contre, solde global hors dons se dégraderait pour s'établir à 6,3%, après 6,1% en 2020.

En 2021, l'encours de la dette publique est projeté à 51,1% du PIB contre 47,6% en 2020, soit une progression de 3,5 points de pourcentage. Le service de la dette publique s'établirait à 2132,8 milliards, soit une progression de 10,7% par rapport à 2020. Il représenterait 39,0% des recettes totales. Le service de la dette intérieure ressortirait à 50,3% du total du service de la dette publique.

Au niveau des échanges extérieurs, la balance des paiements se caractériserait par une augmentation de l'excédent du solde global qui se situerait à 630,7 milliards, contre 607,0 milliards en 2020. Cette situation serait liée à l'évolution favorable des comptes de capital et financier dont l'effet serait atténué par l'aggravation du déficit du compte courant.

Le déficit des transactions courantes s'aggraverait pour ressortir à 1.421,0 milliards contre 1.136,4 milliards en 2020, en raison notamment de la réduction de 52,7% de l'excédent de la balance des biens et services. L'augmentation de 5,1% du solde excédentaire de la balance des biens serait atténuée par la forte progression de la balance des services (+18,8%). Les exportations de biens tireraient profit des ventes des principaux produits, notamment, le cacao en fèves (+9,7%), le cacao transformé

(+10,2%), le coton (+49,5%), le caoutchouc (+51,9%), le pétrole (+51,9%) et la noix de cajou (+23,7%). Les déficits des postes de revenus primaires et des revenus secondaires augmenteraient. Au total, le déficit courant augmenterait pour atteindre 3,7% du PIB, contre 3,2% en 2020.

Le solde excédentaire du compte de capital ressortirait à 160,3 milliards, après 47,7 milliards en 2020. S'agissant du compte financier, il bénéficierait, principalement, de l'augmentation des flux nets entrants au titre des investissements de portefeuille, des suites de l'émission d'euro-obligations d'un montant net de 607,9 milliards dont l'effet serait atténué par le recul des autres investissements.

S'agissant de la situation monétaire, les actifs extérieurs nets se sont améliorés de 1.671,0 milliards en glissement annuel, pour s'établir à 4.192,8 milliards à fin septembre 2021.

L'encours des créances intérieures s'est situé à 12.205,8 milliards, en hausse de 11,9% par rapport à fin septembre 2020. L'encours des créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Publique Centrale s'est accru de 635,4 milliards, pour se chiffrer à 4.154,2 milliards. Les créances sur l'économie ont enregistré une hausse de 8,9%, pour s'établir à 8.051,6 milliards.

La masse monétaire a augmenté de 21,9% en glissement annuel, en ressortant à 14.055,8 milliards à fin septembre 2021.

2.3.2. SUIVI DES INDICATEURS MACROECONOMIQUES ET DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE

❖ **Indicateurs macroéconomiques**

Les principaux indicateurs macroéconomiques suivis dans le cadre de l'exercice de la surveillance multilatérale en 2021 se présenteraient comme suit :

- **le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal** s'établirait à -5,6% comme 2020 ;
- **le taux d'inflation annuel moyen** s'établirait à 3,9% contre 2,4% en 2020 ;
- **le ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal** ressortirait à 51,1% contre 47,6% en 2020 ;
- **le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** ressortirait à 38,9% contre 42,0% en 2020 ;
- **le taux de pression fiscale** se situerait à 12,4% contre 12,3% en 2020.

❖ **Indicateurs de transformation structurelle**

Les indicateurs du suivi de la transformation structurelle de l'économie se présenteraient comme suit :

- **Part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée**

En 2021, la part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée du secteur secondaire de la Côte d'Ivoire baisserait pour représenter 54,2% contre 55,6% en 2020. Rapportée au PIB total, cette part passerait de 9,3% en 2020 à 10,0% en 2021.

- **Indice d'Herfindahl-Hirschmann de diversification des exportations**

L'indice d'Herfindal-Hirschmann des Exportations (HHI), utilisé pour apprécier les efforts de diversification des exportations de la Côte d'Ivoire, se situerait à 0,38 en 2020 après 0,39 en 2019, traduisant une relative diversification des exportations. Sur les trois (3) dernières années, l'indice s'est amélioré passant de 0,40 en 2018 à 0,40 en 2020.

Encadré 4 : Etat d'exécution du plan de riposte à la COVID-19 de la Côte d'Ivoire

Pour faire face à la crise sanitaire liée à la COVID-19 et les conséquences économiques et sociales des mesures prises pour limiter sa propagation, le Gouvernement a adopté au mois d'avril 2020, un Plan de Riposte Sanitaire (PRS) de 95,88 milliards et un Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire (PSESH) évalué à 1 700,9 milliards.

Le PRS s'articule autour de huit (8) axes à savoir : (i) la surveillance épidémiologique, (ii) le suivi des contacts, (iii) la prise en charge des malades, (iv) la riposte à la flambée épidémiologique, (v) la prévention de la transmission de la maladie, (vi) la communication sur les risques et mobilisation sociale, (vii) la recherche opérationnelle et (viii) la coordination/gestion.

Concernant le PSESH, il est articulé autour de plusieurs mesures regroupées en trois axes que sont : (i) les mesures de soutien aux entreprises (fiscales et douanières, soutien à la trésorerie, soutien aux entreprises publiques sinistrées) ; (ii) les mesures de soutien à l'économie (fonds-COVID-19 au secteur privé, programme d'urgence agricole) et (iii) les mesures sociales (Fonds de Solidarité, de Soutien d'Urgence Humanitaire (FSSUH), autres).

La prise en charge budgétaire des dépenses liées à la COVID-19 a été prévue sur plusieurs années de gestion. Cet étalement a permis d'arrêter les dépenses budgétaires de 50,9 milliards FCFA au titre du PRS et de 323,5 milliards FCFA au titre du PSESH en 2020.

A la réalisation, le PRS a bénéficié d'une dotation effective de 125,3 milliards, soit 246,1% du budget prévisionnel qui est de 50,9 milliards. Quant à la dotation du PSESH, elle s'est située à 228 milliards, soit 70,48% du budget prévu. En outre, les manques à gagner de recettes fiscales liés à mise en œuvre des mesures du PSESH sont estimés à 57,9 milliards.

Au niveau de l'exécution financière et physique, le bilan de la mise en œuvre du PSESH, à fin décembre 2020, est globalement satisfaisant. Les taux d'absorption des ressources mises à disposition des différents fonds COVID-19 pour leurs opérations oscillent entre 78% et 98%, à l'exception du PURGA dont le taux se situe à 50,8% en raison du démarrage tardif. Les opérations du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE) ont profité à 92 grandes entreprises, celles du Fonds de Soutien aux PME (FSPME) à 590 entreprises PME et celles du Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI) à 80 175 opérateurs. En ce qui concerne les opérations du FSSUH, elles ont profité à 194 245 ménages vulnérables, 18 909 travailleurs mis au chômage du fait de la COVID-19, 1 025 749 ménages abonnés au tarif social d'électricité et 472 972 ménages abonnés au tarif social de la SODECI.

Le Gouvernement poursuit la mise en œuvre du PRS et du PSESH. Ainsi, pour la gestion 2021, il a été alloué un budget de 111,5 milliards au PRS et 336,5 milliards au PSESH. La dotation budgétaire du PSESH est repartie entre le FSGE (44 milliards), le FSPME (66 milliards), le FASI (30 milliards), le renforcement et l'accélération de la mise en œuvre du PURGA (131,5 milliards) et l'appui aux entreprises publiques sinistrées (2,99 milliards). En outre, un soutien de 20 milliards est apporté aux banques publiques pour leur permettre de poursuivre leur rôle dans le financement de l'Economie, notamment les PME/PMI. Le FSSUH bénéficie quant à lui d'un budget de 40 milliards.

L'impact des dépenses liées à la COVID-19 sur le déficit budgétaire serait de 1,1 point de pourcentage du PIB en 2021.

2.3.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2022-2026

Conformément à la Recommandation N°02/2020/CM/UEMOA en date du 20 juin 2020, la Côte d'Ivoire a transmis son rapport sur les perspectives économiques et financières sur la période 2022-2026 à la Commission de l'UEMOA, le 29 octobre 2021.

Principaux éléments du rapport

Les perspectives économiques et financières à moyen terme se basent sur les orientations stratégiques du Gouvernement contenues dans le Plan National de Développement (PND 2021-2025). Ainsi, sur la période 2022-2026, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du PND, à travers notamment, le renforcement de la qualité des institutions et la bonne gouvernance, le maintien de la stabilité du cadre macroéconomique, la réalisation de la diversification et de la transformation structurelle de l'économie.

L'activité économique serait soutenue par le dynamisme de l'ensemble des secteurs de l'économie. Les objectifs poursuivis portent sur (i) le renforcement de la qualité des institutions et la bonne gouvernance, (ii) le maintien de la stabilité du cadre macroéconomique, (iii) la réalisation de la diversification et de la transformation structurelle de l'économie et (iv) l'accélération des réformes structurelles et sectorielles.

L'objectif principal des perspectives de l'économie ivoirienne est de retrouver la dynamique de croissance obtenue avant la crise de la COVID-19.

Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement va poursuivre et consolider les actions visant, notamment, la transformation structurelle de l'économie, à travers le développement du secteur industriel par (i) le renforcement du lien production-transformation pour créer plus de valeur ajoutée et des emplois décents et durables, et (ii) la création de nouveaux pôles de développement des secteurs d'activité industrielle.

De façon spécifique, les principaux objectifs retenus dans les perspectives 2022-2026 sont les suivants :

- assurer une croissance forte, durable et inclusive avec un taux de croissance moyen du PIB réel de 7,9% sur la période 2022-2026 ;
- atteindre un taux de pression fiscale en moyenne de 13,1% sur la période ;
- assurer la consolidation budgétaire à partir de 2024, après un déficit budgétaire global de -5,6% en 2021 ;
- contenir l'endettement avec un taux d'endettement qui passerait de 50,0% en 2022 à 42,6% en 2026.

Le Programme 2022-2026 contient des mesures qui portent sur plusieurs axes notamment (i) la réalisation une croissance forte, durable et inclusive; (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques ; (iii) l'amélioration de la gestion de la dette publique ; (iv) le renforcement de l'environnement des affaires et le développement du secteur privé ; (v) le développement du secteur financier en particulier de l'inclusion financière et; (vi) l'intensification des réformes dans le secteur de l'énergie.

Au niveau de l'offre, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des actions et des réformes contenues dans le PND et qui permettraient d'atteindre l'objectif d'une croissance moyenne de 7,9% sur la période 2022-2026 et des dispositions seront prises afin de rendre cette croissance inclusive.

Au niveau du secteur primaire la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2018-2025) sera poursuivie et accélérée. Les actions

de redynamisation des organisations professionnelles seront poursuivies et intensifiées.

En 2022, le secteur devrait croître de 1,6%, après une baisse de 1,3% en 2021, en lien avec le redressement de l'agriculture vivrière (+4,5%) et de l'agriculture d'exportation (+0,4%). Sur la période 2023-2026, le secteur primaire afficherait une croissance moyenne de 2,1% soutenue à la fois par l'agriculture vivrière (+1,8%) et l'agriculture d'exportation (+2,7%).

Quant au secteur secondaire, la mise en œuvre de la politique industrielle, dont le principal objectif est d'accroître de manière significative la contribution du secteur industriel à la création de richesses et d'emplois décents, devrait impulser de manière significative la croissance de ce secteur sur la période du programme. Ainsi, sur la période 2023-2026, le secteur secondaire progresserait en moyenne annuelle de 11,9%, soutenu par l'ensemble de ses composantes. Ce secteur continuerait de bénéficier de la hausse des investissements pour l'augmentation des capacités de production et de la croissance de la demande des produits dérivés.

Au niveau du secteur tertiaire, l'activité serait soutenue par le dynamisme des branches du transport, des télécommunications, du commerce et des autres services. Le secteur profiterait des effets induits des performances des secteurs primaire et secondaire. Sur la période 2022-2026, le secteur tertiaire progresserait de 7,6% en moyenne par an.

Au niveau de la demande globale, la croissance économique serait tirée, au cours de la période sous-revue, par le dynamisme de la consommation finale (+6,2%) des investissements (+11,0%) et la bonne tenue des exportations (+6,3%) avec une maitrise de l'évolution des importations (+5,2%) de biens et services.

En ce qui concerne le renforcement de la gestion des finances publiques, les réformes viseront d'une part, à optimiser les performances des administrations fiscale et douanière et d'autre part, à rationaliser les dépenses et à moderniser la gestion des finances publiques. Ces réformes porteront, principalement, sur les mesures (i) d'élargissement de l'assiette fiscale, (ii) d'amélioration du rendement des impôts, (iii) de renforcement de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales (iv) de digitalisation de l'Administration fiscale et de simplification des procédures et, (v) celles visant la rationalisation des dépenses.

S'agissant de la gestion de la dette publique sur la période 2022-2026, les actions de l'Etat vont consister, à poursuivre, notamment, la mise en œuvre de la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) 2019-2023, afin de (i) mobiliser le financement souhaité et de réaliser les objectifs liés à la réduction des coûts et risques de son portefeuille, (ii) procéder à un lissage du profil des remboursements à moyen terme de la dette; (iii) prendre une couverture contre les risques potentiels liés aux nouveaux emprunts du marché international, de (iv) diversifier la base d'investisseurs par l'orientation des nouveaux emprunts vers des niches de financement non encore suffisamment explorées et de (V) faire adopter la loi portant politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette conformément aux exigences internationales et aux normes communautaires de l'UEMOA.

Analyse des prévisions à moyen terme

- **Présentation du rapport**

Le rapport sur les perspectives économiques et financières 2022-2026 de la Côte d'Ivoire est conforme au canevas type de présentation. Il comporte les annexes statistiques et est accompagné d'une matrice des mesures.

- **Cohérence des prévisions**

Les perspectives sont cohérentes avec le projet de Loi des Finances 2022, les orientations du Programme Economique et Financier conclu avec le FMI et les orientations du PND 2021-2025.

- **Evolution des indicateurs macroéconomiques**

Le profil des indicateurs macroéconomiques suivis dans le cadre de la surveillance serait en amélioration continue, à l'exception de la pression fiscale qui stagnerait.

- **Pertinence des hypothèses**

Les performances attendues en matière de croissance seraient portées, principalement, par les secteurs secondaire et tertiaire. Le taux de croissance moyen sur la période 2022-2026 serait de 7,9%. La réalisation de cet objectif de croissance serait soutenue par la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025 et la redynamisation des organisations professionnelles dans les secteurs du vivrier, de la pêche et de l'élevage et de la mise en œuvre de la politique industrielle. En effet, l'objectif principal de cette dernière, qui est d'accroître de manière significative la contribution du secteur industriel à la création de richesses et d'emplois décents, devrait impulser de manière significative la croissance du secteur secondaire.

Toutefois, le sentier de croissance est basé sur la réalisation d'un rythme soutenu des investissements, notamment sur les ressources internes. Cette hypothèse de soutenir la croissance à travers les investissements sur les ressources internes reste fragile au regard de la faible progression de la pression fiscale et des risques de persistance de la crise sanitaire et ses effets sur l'entrée des capitaux privés internationaux. A cela s'ajoutent les conditions climatiques défavorables pouvant affecter négativement la performance du secteur primaire et la volatilité des cours des matières premières, toute chose qui pourrait impacter négativement les exportations.

Au niveau des finances publiques, le solde budgétaire global s'améliorerait en passant de -4,7% en 2022 à -3,0% en 2026. Toutefois, la quasi-stagnation de la pression fiscale, la réduction de la charge de la dette et la hausse des dépenses en capital constituent des facteurs qui fragiliseraient la réalisation du solde budgétaire global projeté, notamment en 2024.

En ce qui concerne les dépenses totales et prêts nets, le rythme de croissance de 6,9% en moyenne sur la période 2022-2026 s'expliquerait essentiellement par la forte progression des dépenses en capital et la maitrise des dépenses courantes qui passeraient de 13,4% du PIB en 2022 à 10,6% en 2026. Toutefois, la progression des dépenses d'investissement sur ressources internes semble réaliste au regard du rythme de progression de ces dépenses observées au cours de ces dernières années.

2.3.4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En 2021, l'activité serait dynamique avec un taux de croissance économique attendu à 6,5%, après 2,0% réalisé en 2020. Ce dynamisme serait lié à la reprise observée dans les secteurs secondaire et tertiaire qui ont connu une reprise, après avoir subi de plein fouet les effets négatifs de la COVID-19. Les données contenues dans les perspectives sur la période 2022-2026 indiquent une consolidation soutenue de l'économie ivoirienne sur toute la période du programme et un retour à la consolidation budgétaire en 2024. La réalisation de ces performances serait basée sur l'accroissement soutenu des investissements dans les secteurs porteurs de croissance, une meilleure mobilisation de recettes totales et une maitrise des dépenses courantes sur toute la période du programme.

Pour atteindre ces objectifs et maintenir le sentier de croissance projeté, les Autorités ivoiriennes sont invitées à prendre les dispositions suivantes afin de poursuivre :

- la consolidation du climat sociopolitique ;
- les efforts de recouvrement des recettes budgétaires, à travers la lutte contre la fraude et la corruption, l'élargissement de l'assiette fiscale, la rationalisation des exonérations en matière de TVA et la mise en œuvre des mesures fiscales prévues dans le code minier et le code des investissements ;
- les négociations en vue de parvenir à la conclusion d'un nouveau programme économique et financier appuyé par le FMI ;
- les actions et réformes en vue de la diversification de l'économie ;
- la poursuite de la maîtrise des dépenses courantes

<u>Tableau 4</u> : Evolution des indicateurs macroéconomiques de la Côte d'Ivoire

En %	2020	2021		2022	2023	2024	2025	2026
		PI	PR					
Solde global/PIB	-5,6	-4,6	-5,6	-4,7	-3,8	-3,0	-3,0	-3,0
Taux d'inflation	2,4	3,0	3,9	<=3,0	≤3	≤3	≤3	≤3
Encours de la dette publique/PIB	47,6	44,9	51,1	50,0	47,8	45,3	43,3	42,6
Masse salariale/Recettes fiscales	42,0	38,2	38,9	36,4	33,7	30,9	29,6	28,4
Taux de pression fiscale	12,3	12,7	12,4	12,8	13,1	13,4	13,2	13,1
Taux de croissance du PIB	**2,0**	**6,5**	6,5	**7,1**	**8,2**	**8,2**	**8,2**	**7,7**

<u>Sources</u> : Commission de l'UEMOA, CNPE-Côte d'Ivoire (PI : prévision initiale ; PR : prévision révisée)

2.4. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA GUINEE-BISSAU

En 2021, le PIB réel enregistrerait une augmentation de 6,3% contre 1,5% en 2020, en lien avec la bonne orientation de l'ensemble des secteurs. Le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à 3,3% contre 1,5% en 2020.

L'exécution des opérations financières de l'Etat en 2020 se caractériserait par une réduction du déficit budgétaire global à 6,6% du PIB contre 9,3% en 2020, en rapport avec une hausse plus importante des recettes que celle des dépenses.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de riposte à la COVID-19 et de relance économique, d'un montant de 47,0 milliards, 35,8 milliards ont été effectivement dépensés à fin août 2021, soit un taux d'exécution de 76,2%.

Le déficit courant de la balance des paiements se situerait à 1,5% du PIB contre 2,4% en 2020.

La masse monétaire s'est accrue de 21,3%, comparée à fin septembre 2020, pour se chiffrer à 482,6 milliards.

2.4.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

L'activité économique enregistrerait un taux de croissance réelle de 6,3% en 2021 contre 1,5% en 2020 (cf. graphique 5), en lien avec la bonne tenue de l'ensemble des secteurs.

Dans le secteur primaire, le taux de croissance serait de 6,3% contre 3,2% en 2020, en liaison avec la hausse de 9,0% de la production de la noix cajou et de 6,0% de la production vivrière. Pour garantir un bon déroulement de la campagne, une Commission a été créée pour superviser le processus de commercialisation de la noix de cajou et prendre les mesures correctives nécessaires en cas de besoin. Le prix effectif au producteur oscillerait entre 350 à 400 FCFA/Kg. L'augmentation de la production vivrière serait en lien avec les bonnes conditions climatiques conjuguées aux mesures prises par le Gouvernement pour soutenir la production. Il s'agit, entre autres, de la distribution de semences, de kits de petits matériels, des insecticides et de tracteurs agricoles aux producteurs. Ces mesures ont soutenu la production céréalière qui se situerait à 257.500 tonnes, soit une hausse de 7,0% par rapport à la campagne précédente. Les branches de l'élevage et de la pêche enregistreraient une croissance, respectivement, de 2,5% et 3,0% en 2021.

Le secteur secondaire enregistrerait une croissance de 6,8% en 2021 contre 1,4% en 2020. Cette performance s'expliquerait par la progression dans tous les sous-secteurs, dont notamment ceux de l'industrie agroalimentaire et de l'électricité et eau. L'amélioration de l'approvisionnement en électricité et en eau de la ville de Bissau avec l'extension du réseau pour les villes de Safim, Bôr et Prabís a augmenté la quantité d'électricité distribuée de 17 MWh à 24 MWh.

Le secteur tertiaire enregistrerait une croissance de 6,2% en 2021 contre 0,4% en 2020, en lien avec la reprise de l'activité économique, après le choc lié à la pandémie de COVID-19. Le bon déroulement de la campagne de noix de cajou soutiendrait les branches des transports et du commerce qui enregistreraient des progressions respectives de 4,7% et 11,5%, après les baisses constatées en 2020.

Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB seraient, en 2021, respectivement, de 2,3 points, 0,9 point et 3,1 points.

Du côté de la demande, la croissance serait soutenue principalement par la consommation de produits pétroliers et de biens d'équipements, sous l'effet de la hausse de la demande intérieure qui enregistrerait une croissance de 6,1%, contre -1,3% en 2020. L'évolution de la consommation finale s'expliquerait par les hausses de la consommation privée et de la consommation publique respectivement de 4,6% et de 11,5%.

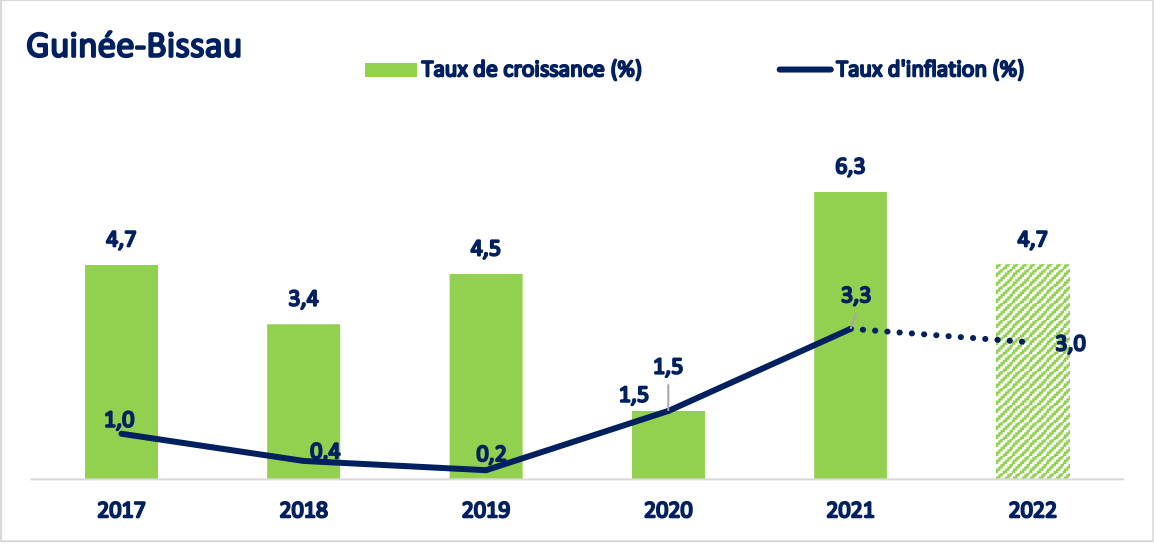
En ce qui concerne la valeur ajoutée de la formation brute de capital (FBCF), elle augmenterait de 2,1% en 2021 sous l'effet conjugué d'une hausse de 11,7% de la composante privée et d'une baisse de 12,5% de la composante publique. Les exportations enregistreraient une croissance de 25,1% en 2021, en liaison avec la hausse du volume des exportations de la noix de cajou qui serait de 180.000 tonnes en 2021, contre 155.700 tonnes en 2020.

Les importations progresseraient de 8,6%, sous l'action des achats de produits alimentaires et d'autres produits de consommation ainsi que de matériaux de construction.

Au total, en 2021, les contributions de la consommation finale, de l'investissement et du solde extérieur à la croissance du PIB s'établiraient, respectivement, à 5,3 points, 0,5 point et 0,5 point.

En 2021, le taux d'investissement global s'établirait à 21,8% contre 18,0% un an plus tôt et le taux d'épargne intérieure brute serait de 24,5%, après 22,2% en 2020.

Graphique 5 ***:*** **Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation en Guinée-Bissau, 2017-2022**



Sources : CNPE Guinée-Bissau, Commission de l'UEMOA

Sur les dix (10) premiers mois de l'année 2021, le taux d'inflation moyen s'est situé à 2,8%, contre 1,5% à la même période en 2020. Cette évolution est liée, principalement, à la hausse des prix de la fonction « Alimentation et boissons non alcoolisées » (+4,8%). Les prix des fonctions « Transport » (+0,4%), « Logement, eau, gaz,

électricité et autres combustibles » (+0,5%) et « Articles d'habillement et chaussures » (+0,2%) ont légèrement augmenté. L'effet de ces hausses a été atténuée par les baisses enregistrées au niveau des prix des fonctions « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (-3,4%) et « Communication » (-0,1%).

Pour l'ensemble de l'année 2021, si cette tendance se poursuit, le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à 3,3%, contre 1,5% en 2020.

L'exécution des opérations financières de l'Etat, en 2021, se caractériserait par une réduction des déficits, en rapport avec une hausse des recettes plus importante que celle des dépenses.

En lien avec la reprise économique, les recettes totales et dons augmenteraient de 18,4% pour se situer à 15,8% du PIB contre 14,6% en 2020. Cette situation s'expliquerait par une hausse de 38,0% des recettes fiscales sous l'impulsion des recettes des douanes et des impôts, faisant ressortir le taux de pression fiscale à 9,3% contre 7,4% en 2020. De nouvelles taxes ont été introduites, notamment, dans le secteur des télécommunications et l'État a conclu un Programme de Suivi non financier (SMP) avec le FMI au mois de juillet 2021, en vue de bâtir les bases pour la mise en place d'un programme appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) en début 2022. Quant aux recettes non fiscales, elles baisseraient de 19,5%, du fait du retard accusé dans le décaissement des ressources dans le cadre de la compensation de l'accord de pêche avec l'Union européenne. Les dons s'inscriraient en hausse de 15,1%, soutenus par les appuis budgétaires. Ils représenteraient 4,0% du PIB en 2021 après 3,8% en 2019.

Les dépenses totales et prêts nets augmenteraient de 2,6% pour se situer à 22,4% du PIB. Sous l'effet des dépenses induites par la crise sanitaire et la hausse de la masse salariale (+10,2%), les dépenses courantes progresseraient de 6,2%. Les intérêts sur la dette publique seraient en hausse de 4,7%. Les dépenses d'investissement enregistreraient une baisse de 5,0% en lien avec le repli des dons-projets. Les dépenses concerneraient le financement du projet de construction d'infrastructures énergétiques (poursuite de la construction des lignes de distribution de haute tension ainsi que l'électrification de localités à l'intérieur du pays), les projets liés à la sécurité et à la construction/réhabilitation des voiries de Bissau et de l'autoroute reliant l'aéroport à la ville de Safim.

Au total, il se dégagerait à fin décembre 2021, un solde budgétaire global, dons compris, de -6,6% du PIB, contre -9,3% à fin décembre 2020. En ce qui concerne le solde budgétaire global hors dons, il ressortirait à -10,6% du PIB contre -13,1% en 2020.

En 2021, le taux d'endettement serait de 73,1%,% contre 69,9% en 2020, soit une progression de 3,2 points de pourcentage. Le service de la dette publique s'établirait à 69,9 milliards, soit une baisse de 23,2% par rapport à 2020. Il représenterait 58,6% des recettes totales. Le service de la dette intérieure ressortirait à 69,4% du total du service de la dette publique reflétant la part importante de la dette intérieure dans le service de la dette publique.

La balance des paiements en 2021 se solderait par un excédent global de 24,1 milliards, après 52,5 milliards en 2020. Cette évolution proviendrait d'un recul du compte financier face à la bonne orientation du compte courant et du compte de capital.

Le déficit du compte courant se réduirait pour ressortir à 15,2 milliards en 2021, après 22,5 milliards en 2020, en liaison avec l'amélioration du solde des biens et services. Le déficit commercial se réduirait, en liaison avec une augmentation des exportations (+38,7%) plus forte que celle des importations (+18,7%). Les exportations seraient soutenues par les ventes de noix d'anacarde (+43,1%). Quant aux importations, la hausse proviendrait principalement des factures d'achats de produits pétroliers (+53,8%) et des biens d'équipement (+16,9%). Le déficit courant se situerait à 1,5% du PIB, contre 2,4% en 2020.

La bonne tenue du compte de capital s'expliquerait par les entrées nettes au titre des dons-projets. En revanche, le compte financier subirait les effets du recul des investissements de portefeuille et des autres investissements.

Au niveau de la situation monétaire, les actifs extérieurs nets sont ressortis à 333,7 milliards à fin septembre 2021, en hausse de 69,2 milliards par rapport à leur niveau de fin septembre 2020. Cette évolution est liée à la consolidation de 47,3 milliards des actifs extérieurs nets de la BCEAO et de 21,9 milliards de ceux des autres institutions de dépôt.

Les créances intérieures ont progressé de 22,1% sur un an, pour s'établir à 230,1 milliards. L'encours des créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Publique Centrale a baissé de 4,5 milliards, passant de 49,7 milliards à fin septembre 2020 à 45,2 milliards à fin septembre 2021. Les créances sur l'économie ont augmenté de 33,3% pour se situer à 184,9 milliards en septembre 2021, contre 138,7 milliards à fin septembre 2020.

La masse monétaire s'est accrue de 21,3%, comparée à fin septembre 2020, pour se chiffrer à 482,6 milliards.

2.4.2. SUIVI DES INDICATEURS MACROECONOMIQUES ET DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE

❖ **Indicateurs macroéconomiques**

Les principaux indicateurs macroéconomiques suivis dans le cadre de l'exercice de la surveillance multilatérale en 2021 se présenteraient comme suit :

- **Le solde global, dons compris, rapporté au PIB nominal** s'établirait à -6,6% contre -9,3% en 2020 ;
- **Le taux d'inflation annuel moyen** ressortirait à 3,3%, contre 1,5% en 2020 ;
- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** s'établirait à 73,1%,% contre 69,9% en 2020 ;
- **Le ratio de la masse salariale sur recettes fiscales** se situerait à 62,4% contre 78,1% en 2020 ;
- **Le taux de pression fiscale** s'établirait à 9,3% contre 7,4% en 2020.

❖ **Indicateurs de transformation structurelle**

Les indicateurs du suivi de la transformation structurelle de l'économie se présenteraient comme suit :

- **Part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée**

En 2021, la part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée du secteur secondaire en Guinée-Bissau se situerait à 65,1% en 2021, après 64,5% en 2020. Rapportée au PIB total, cette part serait de 8,6% en 2021, après 8,2% en 2020.

- **Indice d'Herfindahl-Hirschmann de diversification des exportations**

L'indice d'Herfindal-Hirschmann des Exportations (HHI), utilisé pour apprécier les efforts de diversification des exportations de la Guinée-Bissau, se situerait à 0,98 en 2020 comme en 2019, traduisant une forte concentration des exportations sur les mêmes produits, notamment, la noix de cajou. Sur les trois (3) dernières années, l'indice n'a pas varié.

Encadré 5 : Etat d'exécution du plan de riposte à la COVID-19 de la Guinée-Bissau

La stratégie du Gouvernement dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la COVID-19 repose sur le plan de riposte comportant trois (3) axes que sont : le volet sanitaire, le volet social et la relance économique. Le coût global de ce plan est estimé à 47,0 milliards. La situation d'exécution à fin août 2021 fait ressortir un niveau de dépenses de 35,8 milliards, soit un taux d'exécution de 76,2%.

Au plan sanitaire, les besoins ont été évalués à 10,0 milliards et l'Etat a mobilisé et exécuté un montant de 4,2 milliards. Le Gouvernement a procédé à la réhabilitation et à l'équipement du principal centre hospitalier de Bissau (l'hôpital national Simão Mendes) et deux (2) installations hospitalières privées (Cumura et Bor) ont été équipées pour le traitement des malades de la COVID-19. Ce sont près de 222 millions supplémentaires qui ont été alloués mensuellement au budget du secteur de la santé. Ces ressources additionnelles sont destinées à l'acquisition des médicaments, des équipements pour les hôpitaux et la nourriture pour l'ensemble des malades.

Au plan social, les Autorités ont prévu un montant de 7,0 milliards dont 2,7 milliards ont été exécutés. Ces ressources ont bénéficié aux populations les plus vulnérables.

Au plan économique, les mesures de relance économique ont été évaluées à 30,0 milliards dont 15,0 milliards ont été exécutés dans le cadre du financement de la campagne de commercialisation de la noix de cajou. Ainsi, l'Etat a pu contribuer à l'amélioration de la trésorerie des banques, ce qui a permis de financer certains exportateurs.

Le Gouvernement a lancé une campagne de mobilisation de ressources auprès des partenaires au développement. Il a obtenu un financement de la Banque Islamique du Développement à hauteur de 9,0 milliards et de la BOAD à hauteur de 22,0 milliards. Des bons COVID ont également été émis à hauteur de 25,0 milliards.

2.4.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2022-2026

Le rapport sur les perspectives économiques et financières 2022-2026 de la Guinée-Bissau a été transmis à la Commission, le 28 octobre 2021.

Principaux éléments des perspectives

Le programme « Terra Ranka », défini pour la période 2015-2025, dont la Vision « Une Guinée-Bissau positive, politiquement stabilisée par le développement inclusif, la bonne gouvernance et la préservation de la biodiversité », est actuellement le principal document de référence du pays pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et politiques de développement économique et social. Ce plan, soutenu par un socle de facteurs transversaux structurants (Justice et bonne Gouvernance, infrastructure, éducation, santé et urbanisation), s'appuie sur quatre axes moteurs de croissance, à savoir : l'agriculture et l'agro-industrie, la pêche, le tourisme et les mines.

Le plan stratégique s'appuie sur six (6) axes que sont : (i) Croissance et émergence d'une économie diversifiée ; (ii) Paix et Bonne Gouvernance ; (iii) Biodiversité et Capital Naturel ; (iv) Infrastructures et Développement Urbain ; (v) Développement Humain et ; (vi) Simplification du cadre des affaires et Développement du secteur privé.

L'activité économique sur la période 2022-2026 sera fortement dépendante de la stabilité sociopolitique, de la mobilisation des ressources extérieures et de la conduite des réformes structurelles, notamment, dans les secteurs de l'Administration, de la défense et de l'environnement des affaires.

Les principaux objectifs poursuivis sont :

- réaliser un taux de croissance économique de 3,5% en moyenne par an ;
- améliorer le recouvrement des recettes fiscales pour réaliser un taux de pression fiscale moyen de 10,2% sur la période sous revue ;
- contenir l'encours de la dette à 71,9% du PIB en moyenne sur la période ;
- poursuivre la maitrise de la masse salariale afin de réduire progressivement son ratio par rapport aux recettes fiscales pour le situer à 53,6% en moyenne.

Dans le secteur réel, la réalisation de ces objectifs se fera à travers la mise en œuvre des projets structurants dans la plupart des secteurs d'activité, notamment, la poursuite de la réhabilitation des infrastructures de base, la mise en œuvre de certains projets prévus dans le Plan National de Développement (2020-2023) ainsi que la réhabilitation des voiries urbaines dans deux régions avec le financement de la BOAD. Le Gouvernement compte rompre avec les déficits chroniques d'électricité qui affectent considérablement les perspectives de développement du pays.

Au niveau du secteur primaire, ces projets visent l'augmentation de la production agricole avec les investissements prévus, notamment, dans la production de riz. Le dynamisme du secteur secondaire serait soutenu par la bonne performance de l'agro-industrie et du secteur de l'eau et de l'électricité. La bonne orientation du secteur tertiaire serait en rapport avec la hausse d'activité attendue dans le secteur commercial, l'hôtellerie et les transports. Dans le domaine des télécommunications, le financement de la Banque Mondiale pour doter le pays en infrastructures de fibre optique sera un atout considérable.

Au total, le taux de croissance du PIB se situerait à 3,6% en 2022, 3,8% en 2023, 3,6% en 2024, 3,4% en 2025 et 3,3% en 2026, soit 3,5% en moyenne annuelle.

Le taux d'inflation moyen serait dans les limites de 3% sur la période de projection, avec les perspectives de production céréalière plus favorables. Toutefois, un niveau élevé des cours du pétrole et des produits alimentaires sur le marché international constituerait un facteur de risque.

Au niveau des finances publiques et de la dette, le Gouvernement poursuivra ses efforts pour accroître les recettes fiscales, maitriser les dépenses courantes et garantir une gestion saine et prudente de la dette publique.

A l'expiration du Programme de Suivi non financier (SMP) avec le FMI, le Gouvernement espère conclure un programme économique et financier appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) à la fin 2021 ou début 2022.

Dans ce cadre, s'agissant de la mobilisation des recettes publiques, les réformes envisagées visent, entre autres : (i) l'accroissement de l'efficacité des régies

financières avec l'assistance technique du FMI ; (ii) la poursuite et le renforcement de la mise en œuvre du plan de réforme stratégique de lutte contre la fraude ; (iii) l'acquisition de scanners pour équiper le port et les postes douaniers aux différentes frontières ; (iv) la finalisation du processus de mise en œuvre du système informatisé de suivi des impôts et des contribuables (SISIC) ; (v) le renforcement de la mise en œuvre de la nouvelle facture uniformisée à l'endroit de tous les contribuables ; et (vi) la limitation des exonérations douanières et fiscales.

Le Gouvernement entend, précisément, accélérer le rythme de mobilisation des recettes budgétaires, à travers, notamment, la mise en œuvre de la réforme visant l'introduction de la TVA en lieu et place de la taxe actuelle relative à l'impôt général sur les ventes et les services, ainsi que la mise en œuvre progressive du programme de transition fiscale.

Le Gouvernement entend également améliorer l'efficacité des dépenses publiques ainsi que la gestion de la dette, à travers la poursuite des réformes structurelles engagées. Il s'agira, principalement, d'aligner les dépenses sur les ressources disponibles et de renforcer le dispositif de contrôle interne au niveau des structures publiques.

Sur cette base, les recettes totales et dons s'inscriraient en hausse pour représenter 16,3% du PIB en moyenne. Les recettes fiscales représenteraient 10,2% du PIB. Les dépenses totales et prêts nets se stabiliseraient autour de 19,4% du PIB sur la période, sous l'effet d'une maîtrise des dépenses courantes qui se situeraient à13,1% du PIB en moyenne sur la période 2022-2026.

En conséquence, le déficit budgétaire global se réduirait progressivement pour se situer en dessous de 3% du PIB à compter de 2024, contre un niveau de 6,6% en 2021.

En dépit d'une réduction progressive, l'encours de la dette publique ressortirait au-dessus de 70% du PIB en 2026.

Analyse des prévisions à moyen terme

Conformément à la Recommandation N°02/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020, la Guinée-Bissau a transmis à la Commission son rapport sur les perspectives économiques et financières sur la période 2022-2026, le 28 octobre 2021.

- **Présentation du rapport**

Le rapport sur les perspectives économiques et financières 2022-2026 de la Guinée-Bissau est conforme au canevas type de présentation. Il comporte les annexes statistiques et est accompagné d'une matrice des mesures.

- **Cohérence des prévisions**

Les perspectives sont cohérentes avec la Loi des Finances 2022 ainsi que les orientations du Programme « Terra Ranka ».

- **Evolution des indicateurs macroéconomiques**

Le profil des indicateurs macroéconomiques serait dans l'ensemble marqué par une amélioration continue, à l'exception du taux de pression fiscale qui enregistrerait un léger repli à partir de 2025.

- **Pertinence des hypothèses**

L'objectif de croissance économique projeté de 3,5% par an sur la période 2022-2026 parait assez prudent au regard de la perspective de la conclusion d'un nouveau programme économique et financier triennal appuyé par la facilité élargie de crédit du FMI. Ces bonnes perspectives restent néanmoins conditionnées par le maintien d'un climat socio-politique apaisé et de la prise de mesures pour assurer un bon déroulement des campagnes de commercialisation de la noix de cajou et la réalisation des investissements publics.

Dans le domaine des finances publiques, les prévisions tablent sur une progression moyenne de 5,9% des recettes totales en lien avec l'augmentation des recettes fiscales. Toutefois, le taux de pression fiscale resterait en-dessous de 10,5% sur la période, avec même un repli à partir de 2025. Cette évolution ne reflète pas les efforts envisagés en matière de renforcement des capacités des régies financières, de l'élargissement de l'assiette fiscale et des réformes de l'impôt général sur les ventes qui devrait faire place à l'introduction de la TVA. Dans ces conditions, le Gouvernement devrait renforcer les réformes pour améliorer le taux de pression fiscale à travers notamment une bonne conduite du programme de transition fiscale.

Par ailleurs, les prévisions reposent sur l'hypothèse d'une maitrise des dépenses publiques qui baisseraient de 0,1% en moyenne par an, des suites, notamment, d'une contraction des dépenses courantes en 2022. Cette baisse pourrait être difficile à se réaliser au regard des expériences passées et des besoins énormes de l'administration publique. Quant aux dépenses en capital, la progression moyenne de 1,5% par an ne traduirait pas l'impact de tous les projets d'investissements envisagés par l'Etat, en soutien au développement de l'activité économique.

En conséquence de l'évolution prévue des recettes et des dépenses, le solde budgétaire global se réduirait progressivement, après le choc enregistré en 2020, pour conduire à une consolidation budgétaire en 2024 (-2,8% du PIB). Ce rythme d'ajustement reste conditionné par une maitrise effective des dépenses sans pour autant compromettre la croissance économique.

S'agissant de la dette, la Guinée Bissau présente un risque de surendettement élevé. Le taux d'endettement de l'administration centrale a dépassé les 70% du PIB et ne devrait pas redescendre en-dessous de ce niveau jusqu'en 2026. Cette situation appelle à plus d'efforts de mobilisation de ressources propres afin de maintenir la viabilité de la dette à long terme.

2.4.4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Il ressort de l'examen du rapport sur les perspectives économiques et financières de la Guinée-Bissau que les indicateurs macroéconomiques présenteraient, globalement un bon profil, à l'exception du taux de pression fiscale qui enregistrerait un léger repli à partir de 2025 et du taux d'endettement qui devrait rester élevé sur la période 2022-2026. La faiblesse structurelle du taux de pression fiscale ne semble pas en phase avec les ambitions de réformes envisagées en matière de fiscalité.

En vue de renforcer la reprise économique et assurer la consolidation budgétaire à partir de 2024, la Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter les Autorités bissau-guinéennes à prendre les dispositions pour :

- assurer un réengagement durable de l’ensemble de la communauté financière internationale pour appuyer les efforts de redressement économique, à l’issue du SMP en cours avec le FMI ;
- promouvoir la diversification de la base productive afin de réduire la dépendance du pays vis-à-vis des exportations de la noix de cajou, avec un accent particulier sur le développement de la production vivrière ;
- poursuivre le renforcement du réseau routier et la réhabilitation des pistes rurales afin de faciliter l'écoulement des produits vivriers ;
- poursuivre le processus de restructuration du secteur de l'énergie et de la société de production d'énergie électrique ;
- améliorer la mobilisation des recettes fiscales, à travers la mise en place de la TVA, la modernisation des administrations fiscale et douanière ainsi que la lutte contre la fraude et la corruption.
- assurer une maitrise de l’endettement public.

Tableau 5 : Evolution des indicateurs macroéconomiques de la Guinée-Bissau

En %	2020	2021		2022	2023	2024	2025	2026
		PI	PR					
Solde global/PIB	-9,3	-4,9	-6,6	-4,4	-3,3	-2,8	-2,4	-2,3
Taux d'inflation	1,5	≤3,0	3,3	≤3,0	≤3,0	≤3,0	≤3,0	≤3,0
Encours de la dette publique/PIB	69,9	53,2	73,1	73,8	72,2	71,8	71,3	70,5
Masse salariale/Recettes fiscales	78,1	60,3	62,4	59,0	53,5	52,5	51,6	51,6
Taux de pression fiscale	7,4	9,4	9,3	9,7	10,4	10,4	10,3	10,0
Taux de croissance du PIB	**1,5**	**4,7**	**6,3**	**3,6**	**3,8**	**3,6**	**3,4**	**3,3**

Sources : Commission de l'UEMOA, CNPE Guinée-Bissau (PI : prévisions initiales ; PR : prévisions révisées)

2.5. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU MALI

En 2021, le taux de croissance de l'économie malienne ressortirait positif de 5,2%, après la contraction de 1,2% enregistrée en 2020, sous l'effet de la bonne tenue de secteurs primaire et tertiaire. Le taux d'inflation est estimé à 3,6% en 2021 contre 0,5% en 2020.

La situation des finances publiques se caractériserait par une détérioration des soldes budgétaires, expliquée par une progression moins importante des recettes par rapport aux dépenses. Le solde budgétaire global ressortirait à -5,6% du PIB en 2021 contre -5,5% en 2020.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de riposte à la COVID-19 et de relance économique, d'un montant global de 515,1 milliards, près de 85,5 milliards ont été exécutés au 30 juin 2021.

Au niveau des échanges extérieurs, le déficit courant, rapporté au PIB, se situerait à 7,0%, contre 2,3% en 2020.

La masse monétaire a progressé de 19,7% par rapport à fin septembre 2020, pour ressortir à 3.994,9 milliards à fin septembre 2021.

2.5.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

En 2021, le taux de croissance économique ressortirait à +5,2% contre -1,2% en 2020 (cf. graphique 6). Cette progression serait principalement tirée par les secteurs primaire et tertiaire.

La valeur ajoutée du secteur primaire augmenterait de 9,1%, après une baisse de 4,3% en 2020, sous l'effet de la reprise de la production cotonnière et de la bonne tenue de la production vivrière. La production de coton atteindrait 800.000 tonnes en 2021, après une chute de 77,7% un an plus tôt. La production vivrière serait en hausse de 4,5% en rapport avec la poursuite de la mise en œuvre de la loi d'orientation agricole et une bonne pluviosité. L'élevage et la chasse (+3,1%) ainsi que la pêche (+2,1%) se maintiendraient, profitant de l'amélioration progressive de la situation sécuritaire.

Le taux de croissance du secteur secondaire se contracterait de 0,1% comme en 2020, du fait des baisses constatées au niveau des branches « Textiles » (-8,5%) et « Métallurgie fonderie » (-3,4%), La baisse de la production de textile s'expliquerait par la contreperformance de la campagne 2020/2021. La contraction du secteur secondaire serait atténuée par les hausses des branches « Industrie agroalimentaire » (+5,0%), « Construction » (+4,0%) et « Electricité et eau » (+9,1%).

La valeur ajoutée du secteur tertiaire progresserait de 4,6% contre 0,3% en 2020, tirée essentiellement par la hausse de 14,6% de la production non marchande. Les activités marchandes seraient en recul de 0,1%.

Au total, les contributions des secteurs primaire et tertiaire à la croissance du PIB en 2021 seraient, respectivement, de 2,9 points et 2,3 points, celle du secondaire étant nulle.

Du côté de la demande, la croissance serait portée par les investissements et la consommation finale. Les investissements augmenteraient de 4,7%, en liaison avec la hausse de la FBCF publique de 4,5% et de celle de la FBCF privée de 4,9%. La

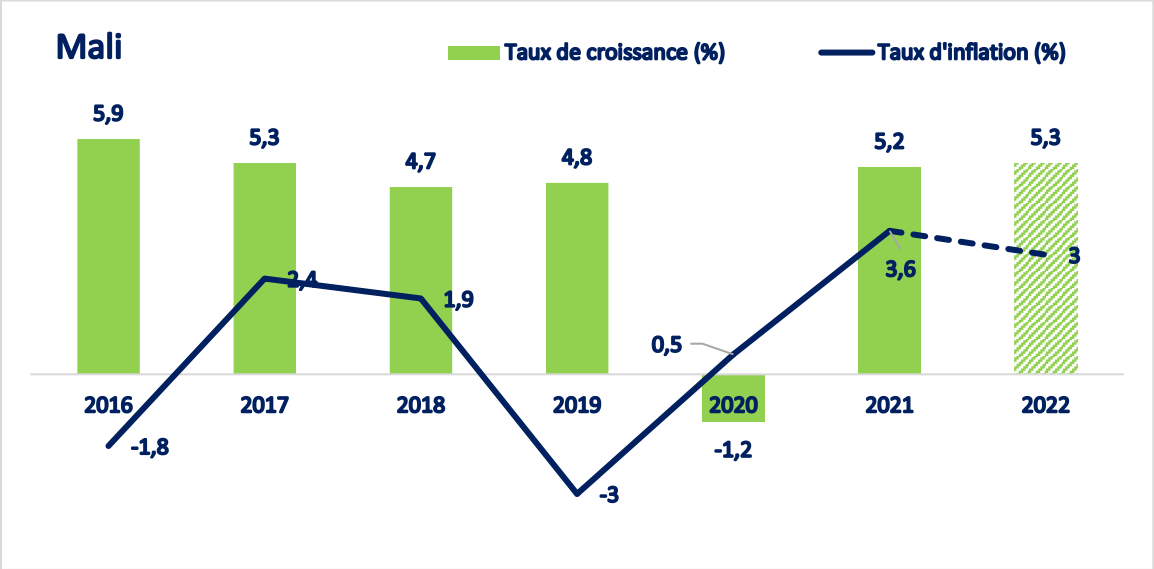
consommation finale augmenterait de 3,3% sous l'effet de la hausse de ces deux composantes. La consommation finale des administrations publiques progresserait de 5,0% tandis que celle des ménages serait en hausse de 3,0% en rapport avec l'amélioration de leurs revenus tirés de la bonne campagne cotonnière. S'agissant des échanges extérieurs en 2021, les exportations de biens et services reculeraient de 6,1% tandis que les importations de biens et services augmenteraient de 4,8%.

Au total, les contributions de la consommation finale, de l'investissement et des échanges extérieurs à la croissance du PIB en 2021 ressortiraient, respectivement, à 3,2 points, 4,7 points et -2,7 points.

Le taux d'investissement global se situerait à 23,1% en 2021, contre 16,5% un an auparavant. Le taux d'épargne intérieure brute est attendu à 12,1% en 2021, contre 10,8% en 2020.

En 2020, le nombre de nouveaux emplois créés dans le secteur moderne est de 30 199, contre 38 459 en 2019, du fait de la crise sanitaire. Le taux de chômage est ressorti à 5,2% contre 5,9% en 2020, celui des jeunes âgés de 15 à 35 ans étant de 7,4%. Il convient de préciser que le taux d'emplois informels a progressé pour se situer à 97,1%.

Graphique 6 : Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation au Mali, 2017-2022



Sources : CNPE Mali, Commission de l'UEMOA

Sur les dix (10) premiers mois de l'année 2021, le taux d'inflation moyen s'est établi à 3,1% contre 0,3% pour la même période en 2020. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse des prix au niveau des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+4,4%), « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (+5,0%), « Santé » (+9,5%), « Communication » (+3,4% », « Restaurant et hôtel » (+3,0%) et « Meubles, articles de ménages et entretien » (+0,6%). En revanche, les prix des fonctions « Logement, eau, électricité et gaz » (-2,2%) et «Transport » (-0,5%) ont été en baisse.

Pour toute l'année 2021, le niveau général des prix augmenterait de 3,6% contre 0,5% en 2020.

L'exécution des opérations financières de l'Etat en 2021 se caractériserait par une détérioration des soldes budgétaires.

Les recettes totales et dons en 2021 seraient en hausse de 22,2% contre une baisse de 7,6% en 2020, pour représenter 23,5% du PIB. Cette évolution s'expliquerait par les hausses des recettes non fiscales et des dons. Les recettes non fiscales progresseraient pour représenter 1,2% du PIB tandis que les dons doubleraient quasiment pour représenter 2,1% du PIB en rapport avec la hausse des dons projets. Les recettes fiscales croitraient de 3,8% induisant un taux de pression fiscale de 15,1%,% contre 15,6% en 2020.

Les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 19,3% pour représenter 29,1% du PIB en 2021 après 26,1% en 2020. Cette évolution serait principalement tirée par les dépenses en capital en augmentation de 41,4%, sous l'effet de la poursuite des projets de construction et d'équipement des hôpitaux et de la réalisation des infrastructures routières et énergétiques. Les dépenses courantes seraient en hausse de 10,3%, sous l'effet d'un accroissement de 22,3% de la masse salariale, en lien avec les efforts fournis par le Gouvernement dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des travailleurs d'une part, et de la mise en œuvre du programme de recrutement dans les différents corps d'autre part. La hausse des dépenses courantes est également due aux dépenses effectuées dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de riposte sanitaire et socioéconomique à la crise de la COVID-19 ainsi qu'à la hausse des intérêts de la dette publique de 14,2%.

Au total, les soldes budgétaires se dégraderaient en 2021. Le solde budgétaire global dons compris s'établirait à -5,6% du PIB contre -5,5% du PIB en 2020. Le déficit global hors dons s'établirait à -7,7% PIB contre -6,6% du PIB en 2020.

En 2021, l'encours de la dette publique rapporté au PIB nominal se situerait à 49,9% contre 47,3% en 2020, soit une progression de 2,8 points de pourcentage. Le service de la dette publique s'établirait à 682,1 milliards, soit une baisse de 15,8% par rapport à 2020. Il représenterait 29,5% des recettes totales. Le service de la dette intérieure ressortirait à 73,3% du total du service de la dette publique reflétant la part importante de la dette intérieure dans le service de la dette publique.

En 2021, les comptes extérieurs enregistreraient un solde global excédentaire de 78,3 milliards, après un niveau de 450,8 milliards en 2020, soit une contraction de 372,5 milliards, en lien avec l'augmentation du déficit du compte courant.

Le solde du compte courant serait déficitaire de 752,2 milliards, contre 233,4 milliards, soit une aggravation de 518,9 milliards, provoquée par la balance commerciale qui est passé d'un excédent de 62,0 milliards en 2020 à un déficit de 460,4 milliards en 2021. La faible hausse des exportations (+1,2%) amenée par l'or (+1,2%) serait plus que compensée par la forte augmentation des importations (+22,2%) induite par l'ensemble des composantes. L'excédent du solde du compte des revenus secondaires augmenterait sous l'effet de l'accroissement des appuis budgétaires pour contenir les effets de la crise sanitaire. En 2021, rapporté au PIB, le déficit courant serait de 7,0%, contre 2,3% en 2020.

Le solde du compte de capital serait excédentaire de 178,0 milliards, après l'excédent de 97,3 milliards un an plus tôt, en lien avec l'augmentation des dons-projets.

L'augmentation des entrées nettes de capitaux au titre des investissements directs soutiendrait le compte financier.

Concernant la situation monétaire, les actifs extérieurs nets se sont établis à 1.187,6 milliards à fin septembre 2021, en hausse de 395,0 milliards par rapport à fin septembre 2020, reflétant la progression de 473,5 milliards des actifs extérieurs nets de la BCEAO. L'évolution globale des AEN a été atténuée par la réduction de 78,5 milliards des AEN des autres institutions de dépôt.

Les créances intérieures ont augmenté de 12,3%, pour s'établir à 3.484,3 milliards. Les créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Publique Centrale se sont renforcées de 119,8 milliards, pour ressortir à 473,7 milliards à fin septembre 2021. L'encours des créances sur l'économie s'est accru de 9,5%, pour s'établir 3.010,6 milliards.

La masse monétaire a progressé de 19,7%, pour ressortir à 3.994,9 milliards à fin septembre 2021.

2.5.2. SUIVI DES INDICATEURS MACROECONOMIQUES ET DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE

❖ **Indicateurs macroéconomiques**

Les principaux indicateurs macroéconomiques suivis dans le cadre de l'exercice de la surveillance multilatérale en 2021 se présenteraient comme suit :

- **le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal** ressortirait en 2021 à -5,6% contre -5,5% en 2020 ;
- **le taux d'inflation annuel moyen** serait de 3,6% en 2021 contre 0,5% en 2020 ;
- **le ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** s'établirait à 49,9% en 2021 contre 47,3% un an plus tôt ;
- **le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** serait de 46,5% contre 39,5% en 2020 ;
- **le taux de pression fiscale** serait de 15,1% en 2021 après 15,6% en 2020.

❖ **Indicateurs de transformation structurelle**

Les indicateurs du suivi de la transformation structurelle de l'économie se présenteraient comme suit :

- **Part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée**

En 2021, la part de l'industrie manufacturière hors fonderie dans la valeur ajoutée du secteur secondaire du Mali serait de 32,6%, après 32,0% en 2020. Rapportée au PIB total, cette part serait de 6,6% en 2021, contre 6,8% en 2020.

- **Indice d'Herfindahl-Hirschmann de diversification des exportations**

L'indice d'Herfindal-Hirschmann des Exportations (HHI), utilisé pour apprécier les efforts de diversification des exportations du Mali, se situerait à 0,78 en 2020, après 0,78 en 2018, traduisant une forte concentration des exportations, notamment, autour

de l'or et du coton. Sur les trois (3) dernières années, l'indice a augmenté passant de 0,71 à 0,78.

Encadré 6 : Etat d'exécution du plan de riposte à la COVID-19 du Mali

Dans le cadre de la riposte à la COVID-19, le Mali a adopté un plan d'un coût global de 515,144 milliards, répartis comme suit : dépenses de santé (57,250 milliards) ; mesures d'appui à l'économie ; aux entreprises et aux ménages (232,901 milliards) ; incidence de la baisse de l'activité économique sur les recettes (224,993 milliards). Ces mesures répondent aux préoccupations de politique économique de l'Union et visent l'atténuation des effets négatifs de la crise sanitaire sur les activités économiques ainsi que les populations les plus défavorisées et la reprise normale des activités.

Pour l'exercice 2021, en riposte à la COVID-19, le Gouvernement a également édicté un ensemble de mesures dont la mise en œuvre a une incidence sur le niveau des dépenses budgétaires financées sur ressources intérieures. En effet, les crédits inscrits dans le budget de l'Etat pour la poursuite des actions de riposte à la COVID-19 s'élèvent à 87,5 milliards de FCFA, contre 214,000 milliards de FCFA dans le budget rectifié de 2020. Ces crédits ont été portés à 94,147 milliards de FCFA, à la suite de la signature de l'Arrêté n°2021-0962/MEF-SG du 19 mars 2021, portant inscription des ressources du fonds de concours ''FONDS COVID-19'' au budget général pour l'exercice 2021, soit une augmentation de 7,6% par rapport aux prévisions initiales.

L'analyse de la situation d'exécution des dépenses de riposte à la COVID-19 à la date du 30 juin 2021 se présente comme suit

Sur une prévision ajustée de 94,15 milliards de FCFA au titre des dépenses budgétaires de riposte à la COVID-19 sur ressources intérieures, les crédits notifiés s'élèvent à 33,88 milliards, les crédits engagés se chiffrent à 23,13 milliards et ceux liquidé s'élèvent à 20,37 milliards, soit un taux d'exécution de 21,64%.

Les dépenses sanitaires ont atteint 6,5 milliards, correspondant à un taux d'exécution de 20,7%. Elles ont servi à la prise en charge de la prime spéciale COVID-19 accordée aux personnels du secteur de la santé et d'autres activités opérationnelles.

Les dépenses d'appui aux ménages sont chiffrées à 10,1 milliards, représentant 49,6% des crédits liquidés et ont servi à la prise en charge de la distribution gratuite de céréales et d'aliments bétails aux populations vulnérables (39,27%) ainsi que des dépenses du filet social (10,33%).

Quant aux dépenses de soutien à l'économie et aux entreprises, elles ont été exécutées en faveur de la SOMAGEP SA pour un montant de 3,73 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 49,73%. Elles représentent 18,31% des crédits liquidés.

En vue de garantir la gestion transparente et efficace des ressources mobilisées dans le cadre de la riposte à la COVID-19, le Gouvernement s'est engagé dès le début de la crise sanitaire, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de Facilité Rapide de Crédit (FRC), à : (i) auditer rigoureusement les dépenses COVID-19 par un tiers indépendant ; (ii) rendre compte chaque trimestre des dépenses effectuées au titre des fonds d'urgence ; (iii) publier régulièrement sur le site Web des documents sur les grands projets de marchés publics et la validation ex post de leur exécution, en indiquant le nom des entreprises auxquelles sont confiés les projets et le nom de leurs bénéficiaires.

Sources : CNPE Mali ; DGB ; Loi des Finances rectificative 2021

2.5.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2022-2026

Le rapport sur les perspectives économiques et financières à moyen terme du Mali au titre de la période 2022-2026 est parvenu à la Commission le 29 octobre 2021.

Principaux éléments du rapport

Le rapport sur les perspectives économiques et financières à moyen terme du Mali sur la période 2022-2026 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action du Gouvernement de transition (PAG 2021-2022) et des mesures contenues dans le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023). Cette stratégie vise, entre autres, la transformation structurelle de l'économie, une croissance forte et inclusive et la valorisation du capital humain.

Sur la période 2022-2026, le Gouvernement malien s'est fixé les objectifs macroéconomiques ci-après :

- réaliser un taux de croissance moyen de 5,2% par an ;
- réduire progressivement le déficit budgétaire pour parvenir à la consolidation budgétaire à partir de 2024 ;
- faire croître le taux de pression fiscale de plus 2 points de pourcentage pour atteindre 17,5% en 2026 ;
- maintenir le taux d'endettement autour de 50%.

Pour atteindre les objectifs de croissance, le Gouvernement poursuivra l'application de l'accord pour la paix et la réconciliation et les efforts en vue de l'amélioration de la sécurisation des personnes et des biens, et la stabilisation du territoire national.

Tous les secteurs d'activités contribueraient à la réalisation d'un taux de croissance économique moyen de 5,2%. En effet, Le taux de croissance moyen annuel du secteur primaire serait de 5,5% profitant de la poursuite de la mise en œuvre de la loi d'orientation agricole et des actions en vue de la mécanisation de l'agriculture. La valeur ajoutée du secteur secondaire progresserait de 3,8% l'an soutenue par l'amélioration de l'offre énergétique, la réalisation des grands chantiers d'infrastructures routières, l'intensification de la recherche, l'exploration et l'exploitation des ressources minières et minérales ainsi que la poursuite de la politique d'industrialisation. Au niveau des activités de services, la dynamique de la branche des télécommunications avec la venue d'un quatrième opérateur de téléphonie, la bonne tenue du commerce, le développement des services financiers et l'opérationnalisation des services publics dans les zones sécurisées permettraient de réaliser le taux de croissance moyen de 5,3%.

En ce qui concerne les finances publiques, le Gouvernement envisage poursuivre la modernisation et l'amélioration des administrations fiscales et douanières en intensifiant la digitalisation des procédures de recouvrement des impôts et taxes. Par ailleurs, la lutte contre la corruption, la fraude et l'évasion fiscale seront accentuées. A cela s'ajouterait l'élargissement de l'assiette fiscale avec notamment la restructuration de l'impôt foncier existant pour plus d'efficacité et la réduction progressive du poids du secteur informel.

S'agissant de la gestion des dépenses publiques, son efficacité serait améliorée en lien avec la mise en œuvre des réformes contenues dans les différents rapports d'évaluation des finances publiques (PEFA, PIMA, budget-programme, etc). En outre,

le Gouvernement poursuivra l'opérationnalisation du Compte Unique du Trésor et le suivi des délais de paiements en vue d'éviter la constitution des arriérés.
Toutes ces actions permettraient de réduire progressivement le déficit budgétaire pour le ramener à 3% à partir de 2025.

En matière d'endettement, les actions seraient en cohérence avec les orientations de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme sur la période 2021-2023 et les objectifs du Programme économique et financier. Il s'agira, entre autres, de réduire le risque de refinancement en privilégiant des emprunts extérieurs concessionnels à maturité longue.

Analyse des perspectives à moyen terme

Conformément à la Recommandation N°02/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020, le Mali a transmis à la Commission son rapport sur les perspectives économiques et financières sur la période 2022-2026, le 29 octobre 2021.

- **Présentation du rapport**

Le rapport sur les perspectives économiques et financières 2022-2026 du Mali est conforme au canevas type de présentation. Il comporte les annexes statistiques et est accompagné d'une matrice des mesures.

- **Cohérence des perspectives**

Les perspectives sont, dans leurs orientations, en cohérence avec la Loi des Finances, Gestion 2022, le Plan d'Action du Gouvernement de transition (PAG 2021-2022), le nouveau Plan de Réforme de la Gestion des Finances Publiques au Mali (PREM 2022-2026) et les objectifs du CREDD 2019-2023 et ceux du Programme Economique et Financier soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) conclu avec le FMI le 28 août 2019.

- **Evolution des indicateurs macroéconomiques**

Le profil des indicateurs macroéconomiques s'améliore de manière continue sur toute la période.

- **Pertinence des hypothèses**

A moyen terme, les objectifs de croissance économique seraient réalisables au regard de la capacité de redressement de l'économie suite aux crises et aux hypothèses formulées sur l'évolution des secteurs d'activité. En effet, les productions de coton et d'or se maintiendraient sur un rythme de croissance soutenu. En outre, le Gouvernement intensifierait les travaux de construction des infrastructures socioéconomiques. Cependant, la réalisation de ces objectifs est tributaire de la capacité des Autorités à réduire les facteurs de risques liés, notamment à l'insécurité, à l'instabilité socio politique et à la persistance de la crise sanitaire. Par ailleurs, des efforts de diversification de l'économie seraient nécessaires pour contenir les effets des fluctuations des termes de l'échange et des conditions climatiques défavorables.

Lele niveau d'exécution du plan de riposte et de relance économique devrait être amélioré en vue du renforcement des outils de production indispensables à la réalisation des objectifs de croissance. Par ailleurs, la réalisation des vastes projets d'infrastructures et l'amélioration du capital humain devraient s'accompagner d'efforts supplémentaires de mobilisation de ressources intérieures.

En matière de dette publique, le taux d'endettement serait en augmentation moyenne sur toute la période dans un contexte de réduction du déficit budgétaire et d'amélioration du taux de pression fiscale. Cette situation poserait la problématique de la qualité de la dette. En outre, les orientations de la stratégie de la dette à moyen terme ne seraient pas compatibles avec les besoins importants de ressources pour la réalisation d'infrastructures, le relèvement du défi sécuritaire et la lutte contre la COVID-19.

2.5.4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les perspectives économiques et financières sur la période 2022-2026 du Mali montrent que les indicateurs macroéconomiques évolueraient sur un sentier de croissance continue. Toutefois, ces perspectives resteraient exposées à la persistance de facteurs risques.

Pour la réalisation des objectifs fixés, la Commission recommande aux Autorités maliennes de prendre des dispositions en vue de poursuivre :

- la création des conditions pour la restauration de l'intégrité du territoire et la sécurisation des biens et des personnes ainsi que la normalisation de la vie sociopolitique ;
- la mise en œuvre effective des plans de riposte sanitaire et socioéconomique à la crise sanitaire de la COVID-19 ;
- les efforts de diversification de l'économie notamment par le développement des chaînes de valeurs agricole ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des structures en charge de la gestion de la dette publique, principalement en matière d'analyse de viabilité de la dette (AVD) et de gestion des risques sur le portefeuille
- l'amélioration du recouvrement des recettes intérieures par l'élargissement de l'assiette fiscale et la modernisation de l'administration de l'impôt ainsi que la mise en œuvre du Plan de mobilisation optimale des recettes fiscales dans les Etats membres de l'UEMOA adopté par DECISION N° 02/CM/2019/UEMOA du 21 juin 2019 ;
- la mise en œuvre du Programme Economique et Financier 2019-2022 appuyé par l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC).

Tableau 6 : Evolution des indicateurs macroéconomiques du Mali

En %	2020	2021		2022	2023	2024	2025	2026
		PI	PR					
Solde global/PIB	-5,5	-5,7	-5,6	-4,7	-3,6	-2,9	-3,0	-3,0
Taux d'inflation	0,5	3,0	3,6	≤3,0	≤3,0	≤3,0	≤3,0	≤3,0
Encours de la dette publique/PIB	47,3	48,0	49,9	51,6	52,6	53,0	52,6	51,9
Masse salariale/Recettes fiscales	39,5	46,5	46,5	47,0	43,4	40,1	37,6	35,3
Taux de pression fiscale	15,6	15,6	15,1	15,4	16,0	16,5	17,0	17,5
Taux de croissance du PIB	**-1,2**	**4,4**	**5,2**	**5,3**	**5,5**	**5,0**	**5,0**	**5,0**

Sources : Commission de l'UEMOA, CNPE Mali (PI : prévision initiale ; PR : prévision révisée)

2.6. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU NIGER

L'économie du Niger enregistrerait une croissance de 5,5% en 2021 contre 3,6% en 2020. Cette croissance économique serait portée par les secteurs primaire et tertiaire. Le taux d'inflation annuel moyen serait de 3,8% contre 2,9% en 2020.

L'exécution des opérations financières de l'Etat se traduirait par une réduction du solde global, dons compris, qui passerait de -5,2% du PIB en 2020 à -4,5% en 2021.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de riposte à la COVID-19 et de relance économique, d'un montant de 853,0 milliards, près de 44% ont été exécutés au 30 novembre 2020.

Au niveau des comptes extérieurs, le déficit du compte courant représenterait 14,6% du PIB en 2021, contre 13,0% en 2020.

Comparée à fin septembre 2020, la masse monétaire a enregistré une hausse de 10,2%, pour ressortir à 1.565,8 milliards à fin septembre 2021.

2.6.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

L'évolution de la situation économique au Niger en 2021 reste marquée par la situation sécuritaire tendue dans la sous-région et les effets induits de la crise de la COVID-19. En dépit de cette situation, le taux de croissance de l'activité économique en 2021 serait de 5,5% contre 3,6% en 2020, porté par l'ensemble des secteurs.

La valeur ajoutée du secteur primaire enregistrerait une croissance de 6,0% en 2021, contre 8,3% en 2020. La poursuite des investissements dans le cadre de l'Initiative 3N et du Millenium Challenge Corporation (MCC) et la bonne campagne agricole expliqueraient le dynamisme de ce secteur peu impacté par les effets de la COVID-19. La branche « élevage » enregistrerait un taux de croissance de 3,3%, tandis que la branche « sylviculture et chasse » croitrait de 3,8%. Quant à la branche « pèche, pisciculture et aquaculture », elle est attendue en hausse de 2,4% en 2021.

Le taux de croissance du secteur secondaire progresserait de 3,3% en 2021 contre 2,7% en 2020. Cette évolution résulterait de la hausse des branches « construction » (+9,5%), « électricité, eau et gaz » (+5,7%) et « activités de fabrication » (+4,0%), atténuée par la baisse des activités d'extraction en lien avec la contraction de la production de pétrole (-5,0%) et d'uranium (-4,4%) due à l'arrêt de la production de la Compagnie minière d'Akouta (COMINAK).

La valeur ajoutée du secteur tertiaire serait de 6,1% contre 0,2% en 2020. Cette reprise de la croissance concernerait les activités de commerce (+5,4%), de l'hôtellerie et la restauration (+8,1%), de la communication (+6,2%) et des services non marchands (+6,2%). La croissance du secteur tertiaire s'expliquerait par une amélioration des affaires avec l'atténuation des effets de la COVID-19. La levée de certaines mesures qui avaient été imposées dans le cadre de la crise sanitaire a impacté favorablement les activités de ce secteur.

Les contributions à la croissance du PIB des secteurs primaire, secondaire et tertiaire seraient en 2021, respectivement, de 2,2 points, 0,7 point et 2,6 points.

Du côté de la demande, la consommation finale progresserait de 5,9% en 2021 contre 3,9% en 2020, en raison d'une hausse de 6,1% de la consommation finale des

ménages et d'une augmentation de 5,4% de la consommation finale publique. La hausse de la consommation finale des ménages s'expliquerait en partie par l'amélioration du niveau des revenus suite à la bonne tenue de la production agricole en 2020. S'agissant de la consommation finale publique, sa hausse serait liée à la poursuite des mesures sociales de soutien aux populations les plus vulnérables, à la hausse du revenu des fonctionnaires et aux dépenses liées à l'organisation des élections présidentielle et législative.

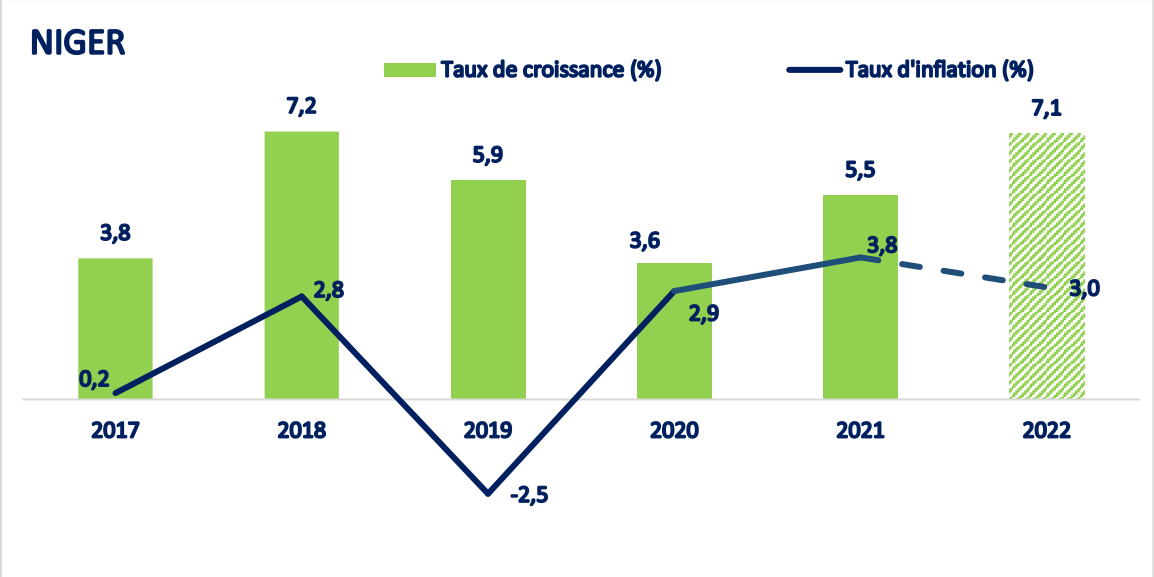
Les investissements progresseraient de 8,6% en 2021, contre 3,2% en 2020. Cette progression résulterait d'une hausse de 4,5% de la FBCF privée et d'une progression de 15,8% de la FBCF publique en rapport avec la poursuite des travaux de réalisation des infrastructures socioéconomiques.

Les exportations seraient en hausse de 4,3% soutenues par les ventes d'or et ce en dépit de la baisse des exportations du pétrole raffiné et de l'uranium. Les importations progresseraient de 10,5%, en lien avec les achats de produits alimentaires et de biens intermédiaires.

Les contributions de la consommation finale, de l'investissement et des échanges extérieurs nets à la croissance du PIB en 2021 s'établiraient, respectivement, à 5,1 points, 2,6 points et -2,2 points.

En 2021, le taux d'investissement global serait de 32,2% contre 32,0% en 2020. Quant au taux d'épargne intérieure brute, il se situerait à 16,0% contre 16,3% en 2020.

Graphique 7 : Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation au Niger, 2017-2022



Sources : CNPE du Niger, Commission de l'UEMOA

Au cours des dix (10) premiers mois de l'année, les prix ont augmenté de 3,7%, contre une baisse de 2,9% à la même période en 2020. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+7,1%), « Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer » (+1,5%), « Articles d'habillement et chaussures » (+1,3%) et « Restaurant et hôtel » (+1,4%). La hausse a été atténuée par la baisse des prix des fonctions « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (-1,5%), « Santé » (-0,4%) et « Transport » (-2,0%). Pour l'ensemble de l'année 2021, il est prévu un taux d'inflation de 3,8%, contre 2,9% en 2020.

En 2021, l'exécution des finances publiques serait marquée par une amélioration des principaux soldes, en rapport avec une hausse plus importante des recettes budgétaires que celle des dépenses.

Les recettes totales et dons augmenteraient de 12,4% pour représenter 18,0% du PIB en 2021 après 17,3% en 2020. Les recettes fiscales seraient en hausse de 25,4% en 2021, induisant un taux de pression fiscale de 11,0% après 9,4% en 2020. La hausse des recettes fiscales s'expliquerait, principalement, par la mise en œuvre des réformes visant l'opérationnalisation de la plateforme e-SISIC (moderniser le système fiscal et améliorer la qualité des services aux usagers à travers la déclaration et le paiement des impôts et taxes par voie électronique), le recours aux moyens modernes de facturation de la TVA et l'existence désormais des contrats de performance au niveau de la DGD.

Quant aux recettes non fiscales, elles baisseraient fortement de 30,9% pour représenter 0,7% du PIB en 2021 après 1,1% un an plus tôt. Cette baisse s'explique par le recouvrement en 2020 de recettes exceptionnelles provenant de la vente d'une licence 4G et du renouvellement des licences 3G et 2G au profit de la Société ZAMANI COM pour un montant de 40 milliards de francs CFA.

Les dons progresseraient de 1,4% pour représenter 6,3% du PIB en 2021 après 6,7% du PIB en 2020.

Les dépenses totales et prêts nets augmenteraient de 7,9% pour représenter 22,6% du PIB contre 22,5% en 2020. Cette évolution proviendrait, à la fois, des dépenses courantes et des dépenses en capital. Les dépenses courantes progresseraient de 12,0%, en lien avec la hausse des dépenses de salaires de 6,8% et des charges d'intérêt sur la dette publique de 13,4%. Les dépenses en capital progresseraient de 4,3%.

Au total, le solde global, dons compris, passerait de -5,2% du PIB en 2020 à -4,5% en 2021. Le solde global hors dons passerait de -11,9% du PIB en 2020 à -10,8% en 2021.

L'encours de la dette publique totale en 2021 représenterait 42,5% du PIB, contre 43,6% en 2020. Le service de la dette publique s'établirait à 540,6 milliards, soit une baisse de 42,8% par rapport à 2020. Il représenterait 53,1% des recettes totales. Le service de la dette intérieure ressortirait à 76,7% du total du service de la dette publique.

La balance des paiements en 2021 se caractériserait par un solde global excédentaire de 60,5 milliards, après un déficit de 81,6 milliards en 2020, soit une amélioration de 142,1 milliards. Cette évolution résulterait de l'augmentation des entrées nettes de capitaux au titre du compte de capital et du compte financier, dont l'effet serait atténué par l'aggravation du déficit du compte courant.

La balance des biens et services subirait les effets de la faiblesse des exportations (+5,6%) face à la hausse des importations (+12,8%). Les exportations seraient affectées par le recul des ventes d'uranium (-33,2%) qui a réduit l'effet des augmentations des ventes de pétrole (+37,0%), de niébé (+16,9%), d'animaux vivants (+15,4%) et d'oignon (+8,0%). Les importations de biens augmenteraient sous l'effet de l'ensemble des composantes, notamment les achats de biens intermédiaires (+17,9%) et de biens d'équipement (+15,4%). Le déficit du compte courant représenterait 14,6% du PIB en 2021, contre 13,0% en 2020.

Le compte de capital ressortirait excédentaire, en amélioration de 89,2 milliards et le compte financier s'inscrirait également en hausse de 266,8 milliards, en raison, principalement, d'une bonne orientation des investissements directs et des investissements de portefeuille.

Au niveau de la situation monétaire, les actifs extérieurs nets ont augmenté de 21,0 milliards, par rapport à fin septembre 2020, en s'établissant à 663,3 milliards à fin septembre 2021.

L'encours des créances intérieures s'est inscrit en hausse de 120,4 milliards ou 10,9%, pour ressortir à 1.227,8 milliards. L'encours des créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Publique Centrale a augmenté de 48,2 milliards, pour s'établir 60,4 milliards.

Comparée à fin septembre 2020, la masse monétaire a enregistré une hausse de 10,2%, pour ressortir à 1.565,8 milliards à fin septembre 2021.

2.6.2. SUIVI DES INDICATEURS MACROECONOMIQUES ET DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE

❖ **Indicateurs macroéconomiques**

Les principaux indicateurs macroéconomiques suivis dans le cadre de l'exercice de la surveillance multilatérale en 2020 se présenteraient comme suit :

- **Le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal** s'établirait à -4,5% en 2021 contre -5,2% en 2020 ;
- **Le taux d'inflation annuel moyen** ressortirait à 3,8% contre 2,9% en 2020 ;
- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB** se situerait à 42,5% en 2021 contre 43,6% en 2020 ;
- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'établirait à 33,3% en 2021 contre 39,2% en 2020 ;
- **Le taux de pression fiscale** ressortirait à 11,0% en 2021 contre 9,4% en 2020.

❖ **Indicateurs de transformation structurelle**

Les indicateurs du suivi de la transformation structurelle de l'économie se présenteraient comme suit :

- **Part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée**

En 2021, la part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée du secteur secondaire au Niger baisserait à 34,2%, contre 34,6% en 2020. Rapportée à la valeur ajoutée totale, cette part se maintiendrait autour de 6,9%, après 6,7% en 2020.

- **Indice d'Herfindahl-Hirschmann de diversification des exportations**

L'indice d'Herfindal-Hirschmann des Exportations (HHI), utilisé pour apprécier les efforts de diversification des exportations du Niger, se situerait à 0,28 en 2020, après 0,27 en 2019, traduisant une faible diversification des exportations centrées, notamment, sur les produits miniers. Sur les trois (3) dernières années, l'indice est passé de 0,30 à 0,28.

Encadré 7 : Etat d'exécution du plan de riposte à la COVID-19 du Niger

Le Plan global de gestion de la pandémie de coronavirus COVID-19 a pour objectif de contribuer à une gestion optimale de cette crise sanitaire. Il s'agit notamment d'atténuer les effets négatifs de la COVID-19 sur les actions de développement économique et social du Niger à travers un plan de relance économique. Les principaux éléments de ce plan se présentent comme suit :

(i) la surveillance épidémiologique à travers le renforcement de la surveillance aux points d'entrée et en interne, des capacités des laboratoires pour une meilleure surveillance biologique, la prévention et le contrôle de l'infection, le renforcement des capacités des services de santé et de la communication ; le renforcement des capacités des services de santé en ressources humaines de qualité en quantité suffisante ainsi qu'en médicaments, matériels, équipements de protection au niveau des sites de prise en charge et la mise en place des sites d'isolement ;

(ii) le soutien aux populations vulnérables à travers le soutien à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et le renforcement de la résilience des producteurs du secteur agro-pastoral ;

(iii) l'atténuation de l'impact négatif de la pandémie de coronavirus sur l'économie : au Niger, les principaux canaux de transmission identifiés portent sur le commerce avec l'extérieur, les services de transport, d'hôtellerie et de tourisme, financiers et d'autres services. A cela il faut ajouter l'Aide publique au développement et la perte des revenus. Les conséquences sont la baisse de la croissance économique, la perte d'emplois, la hausse du niveau général des prix, la dégradation du déficit budgétaire du fait des pertes de recettes et de l'augmentation des dépenses. Des mesures à court, moyen et long terme ont été planifiées.

Le coût du plan global pour faire face à la pandémie et à ses effets socio-économiques est estimé à 1.296 milliards de FCFA, répartis comme suit :

- Gestion sanitaire de la pandémie : 167,3 milliards avec un taux de réalisation au 30 novembre 2020 de 43,5% ;

- Résilience du système éducatif et soutien aux populations vulnérables : 694,7 milliards avec un taux de réalisation de 39,6% au 30 novembre 2020 ;

- Atténuation des impacts économiques et sociaux : 434,0 milliards avec un taux de réalisation de 52,4% au 30 novembre 2020.

Au total, le taux de réalisation tournerait autour de 44% au 30 novembre 2020.

2.6.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2022-2026

Le rapport sur les perspectives économiques et financières 2022-2026 du Niger est parvenu à la Commission le 28 octobre 2021.

Principaux éléments du rapport

Les perspectives économiques et financières à moyen terme 2022-2026 du Niger se basent sur la mise en œuvre du nouveau Plan de Développement Economique et Social (PDES 2022-2026) qui devra être adopté en février 2022. Ce plan vise la consolidation des acquis de la mise en œuvre du plan précédent PDES (2017-2021). Il constitue un plan d'opérationnalisation de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI, Niger 2035), du Programme de la Renaissance Acte III avec un respect de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et d'autres engagements internationaux, régionaux et sous régionaux.

Sur cette base, les Autorités nigériennes s'engagent à mettre en œuvre une série de réformes et mesures de politique économique et budgétaire. Ces actions devront avoir des effets positifs sur les finances publiques et sur la croissance économique et permettre la réduction de la pauvreté avec une amélioration des principaux indicateurs macroéconomiques sur la période 2022-2026.

De façon spécifique, les principaux objectifs poursuivis sont :

- réaliser un taux de croissance moyen de 8,2% sur la période 2022-2026 ;
- maintenir le taux d'inflation en deçà de 3% sur la période ;
- améliorer le taux de pression fiscale qui passerait de 11,0% en 2021 à 13,5% en 2026 ;
- assurer la consolidation budgétaire à partir de 2024, avec un solde global qui se situerait à -1,5% du PIB ;
- maitriser le niveau d'endettement, le taux d'endettement se situerait en moyenne à 37,3%.

Le cadrage macroéconomique sur la période 2022-2026, reposent, entre autres, sur les hypothèses d'une bonne pluviométrie dans l'espace et dans le temps accompagnée d'une modernisation des cultures sous pluie en vue de concrétiser l'objectif « faim zéro en 2030 », un démarrage d'exportation du pétrole brut à partir de 2023 avec 97 000 barils et 105000 barils en 2024, une tendance baissière de la production d'uranium en raison de la fermeture du site de production de la société COMINAK et une évolution favorable de la production et du prix de l'or. A ces hypothèses, s'ajoutent la prise en compte des risques relatifs à l'environnement international et régional, la propagation de la pandémie de la COVID-19, la persistance des menaces terroristes, la baisse des cours des matières premières, les aléas climatiques, la faible diversification de l'économie et la faiblesse du capital humain.

Pour ce qui concerne le secteur primaire, la croissance moyenne serait de 8,4%. Elle serait particulièrement portée par la branche agricole avec un taux moyen de 8,5%. Le secteur devrait tirer profit, notamment, d'une bonne pluviométrie, des effets de nombreux investissements en cours et prévus et de la réforme visant à accroître et à diversifier les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Cette réforme permettra l'amélioration de la capacité productive des terres et des eaux, et la généralisation de l'utilisation des techniques et technologies innovantes adaptées aux réalités écologiques et socio-économiques du Niger.

Le secteur secondaire progresserait, en moyenne par an, de 10,5%, en lien avec le démarrage de l'exportation du pétrole brut à partir de 2023. En dépit de la faible performance attendue de la production de l'uranium, les activités extractives seraient en hausse de 15,8% en moyenne par an, impulsées par les activités pétrolière et d'exploration. La production énergétique connaîtrait une augmentation moyenne de 8,6% sur la période sous revue, en rapport avec la mise en œuvre des projets relatifs aux deux (2) centrales d'énergies solaires de 20 MW, d'une centrale hybride de 6 MW diesel et de 13 MW solaire, le renforcement des capacités de production de la SONICHAR avec deux (2) tranches de 25 MW chacune, la centrale à charbon de Salkadamna et le projet de construction de deux (2) lignes électriques de 132 KV de Soraz-Zinder Maradi-Malbaza.

Le secteur tertiaire croitrait de 6,8% par an en moyenne sur la période. Il bénéficierait des effets d'entrainement des secteurs primaire et secondaire. Il serait soutenu par les hausses de 7,1 % de la valeur ajoutée des entreprises des TIC, de 12,4% des transports, de 6,3% de l'hôtellerie et de 6,8% des Administrations publiques.

Du côté de la demande, la croissance du PIB serait tirée, principalement, par la consommation finale et l'investissement. La consommation finale serait en hausse de 7,0% en moyenne sous l'effet de ses deux composantes. La FBCF augmenterait en

moyenne de 5,6% l'an sous l'effet des travaux d'infrastructures. Les exportations de biens et services enregistreraient une hausse de 13,2% et les importations progresseraient de 8,2%.

Le taux d'inflation serait modéré en s'établissant sur la période 2022-2026, à 2,0% en moyenne, en relation avec les bonnes perspectives de la production agricole et la poursuite des mesures gouvernementales, notamment, l'approvisionnement régulier des marchés locaux en produits de consommation courante, la constitution régulière du stock de sécurité des produits alimentaires et le développement des banques céréalières ainsi que la distribution gratuite des vivres aux populations vulnérables et la vente des produits agricoles à prix modérés.

Dans le domaine des finances publiques, les réformes envisagées visent le renforcement de la mobilisation de recettes à travers, notamment : (i) le renforcement des capacités de structures de recouvrement, (ii) l'élargissement de l'assiette fiscale, (iii) la réduction du champ des exonérations, (iv) la poursuite de la lutte contre l'incivisme fiscal et la fraude douanière, (v) l'informatisation des services, (vi) l'achèvement des réformes des services du Ministère en charge des finances, (vii)) la maitrise de l'érosion des recettes fiscales sur les produits pétroliers, à travers le renforcement des actions de lutte contre la fraude des hydrocarbures ; (viii) une meilleure gestion du portefeuille de l'Etat et (ix) une amélioration du recouvrement des recettes domaniales. Par rapport au PIB, les recettes budgétaires se situeraient à 13,4% en 2022 et atteindraient 14,5% en 2024 et 14,3% en 2026.

En matière de dépenses publiques, les réformes visent : (i) la consolidation du processus de budget-programme ; (ii) la modernisation de la chaine de dépense et son déploiement au niveau des ministères sectoriels ; (iii) la poursuite de la bancarisation des paiements publics par la suppression du billetage et la modernisation de la solde par la mise en place d'un fichier biométrique des agents de l'Etat ; (iv) la modernisation des systèmes informatisés de suivi de l'exécution du budget et des marchés publics et (v) l'audit des principaux établissements et entreprises publiques, ainsi que l'harmonisation des grilles des avantages et rémunérations de leurs agents.

Ces mesures devraient se traduire par une progression annuelle moyenne des dépenses totales et prêts nets de 7,1% sur la période. Cette augmentation proviendrait d'une hausse moyenne de 6,6% des dépenses courantes et d'une progression moyenne de 7,8% des dépenses en capital.

Concernant la gestion de la dette publique, le Gouvernement entend, au cours de la période 2022 – 2026, continuer d'observer une politique prudente de gestion de la dette qui permet le financement des plans d'investissement tout en assurant la viabilité de la dette. Dans ce contexte, le Gouvernement continuera à limiter les garanties de l'Etat et à évaluer soigneusement l'impact de tout nouvel emprunt sur la viabilité de la dette. Les projets d'investissement seront financés en priorité avec des ressources concessionnelles.

Analyse des prévisions à moyen terme

- **Présentation du rapport**

Le rapport sur les perspectives économiques et financières du Niger est conforme au canevas type de présentation. Il comporte les annexes statistiques et est accompagné d'une matrice des mesures.

● **Cohérence des prévisions**

Les perspectives sont cohérentes avec la Loi des Finances 2022, les objectifs du Plan de Développement Economique et Social (PDES 2022-2026) et la vision « Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI 2035).

● **Evolution des indicateurs macroéconomiques**

Le profil des indicateurs macroéconomiques serait dans l'ensemble marqué par une amélioration continue.

● **Pertinence des hypothèses**

Les performances attendues en matière de croissance seraient portées par tous les secteurs économiques. Le taux de croissance moyen sur la période 2022-2026 ressortirait à 8,2%. Toutefois, la réalisation de ce sentier de croissance pourrait être entravée, notamment, par : (i) la non mobilisation à bonne date des ressources en vue de la réalisation dans les délais souhaités des projets structurants (exploitation du pétrole, pipeline, infrastructures, etc.) ; (ii) la propagation de la pandémie de la COVID-19 ; (iii) la persistance des menaces terroristes ; (iv) la baisse des cours des matières premières ; et (iv) les effets des changements climatiques.

Au niveau des finances publiques, le solde budgétaire global passerait d'un déficit de 3,9% du PIB en 2022 à 2,1% en 2026, en relation avec la mise en œuvre des réformes qui se traduiraient par une progression sensible du taux de pression fiscale sur la période sous revue. Cependant, les résultats escomptés des réformes prévues en ce qui concerne la mobilisation des ressources domestiques et l'effectivité des financements attendus des partenaires extérieurs sont indispensables à l'atteinte des objectifs budgétaires. S'agissant des dépenses, les actions mises en œuvre se traduiraient par une progression annuelle moyenne des dépenses totales hors prêts nets de 8,7% sur la période. Le sentier du déficit observé à moyen terme ne pourrait être respecté qu'avec une mobilisation accrue des recettes fiscales, une maîtrise des dépenses courantes et une amélioration de la qualité des dépenses d'investissement public.

En matière d'endettement, au cours de la période 2022-2026, le Gouvernement continuerait d'observer une politique prudente. Toutefois, le faible niveau du taux d'endettement masque le poids élevé du service de la dette.

Au total, des risques pèsent sur les perspectives. Il s'agit de la persistance des crises sécuritaire et sanitaire, des contre-performances éventuelles en matière de mobilisation des ressources aussi bien intérieures qu'extérieures. Aussi, l'évolution défavorable des prix de l'uranium et du pétrole pourrait ralentir la réalisation des objectifs.

2.6.4. CONCLUSION ET RECOMMANDANTIONS

Il ressort de l'examen du rapport sur les perspectives économiques et financières du Niger que les indicateurs macroéconomiques et budgétaires enregistreraient une amélioration continue sur la durée de la période 2022-2026. Cependant, ces bonnes perspectives demeurent soumises à des risques qui pourraient être de nature à entraver le sentier projeté.

Aussi, au regard de la nécessité de renouer avec une croissance économique forte et revenir rapidement à une consolidation budgétaire après la crise, la Commission

recommande au Conseil des Ministres d'inviter les Autorités nigériennes à prendre les dispositions en vue de :

- poursuivre les efforts visant à assurer un environnement sécuritaire propice aux développements des activités ;
- accroître les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques par l'amélioration de la capacité productive des terres et la généralisation de l'utilisation des techniques et technologies innovantes adaptées ;
- de renforcer la mobilisation des ressources internes à travers la mise en œuvre des réformes visant la modernisation des administrations fiscale et douanière, la lutte contre la fraude et la corruption ainsi que l'élargissement de l'assiette fiscale, notamment, par la réduction des exonérations ;
- poursuivre les négociations en vue de la conclusion d'un nouveau programme économique et financier appuyé par le FMI ;
- mettre en œuvre efficacement les actions du plan de riposte à la COVID-19.

Tableau 7 : Evolution des indicateurs macroéconomiques du Niger

En %	2020	2021		2022	2023	2024	2025	2026
		PI	PR					
Solde global/PIB	-5,2	-4,6	-4,5	-3,9	-3,2	-1,5	-2,2	-2,1
Taux d'inflation	2,9	<=3,0	3,8	≤3,0	≤3,0	≤3,0	≤3,0	≤3,0
Encours de la dette publique/PIB	43,6	44,1	42,5	41,5	39,7	36,3	35,2	33,8
Masse salariale/Recettes fiscales	39,2	33,3	33,3	28,5	27,8	23,9	22,9	21,9
Taux de pression fiscale	9,4	11,1	11,0	12,5	12,3	13,5	13,8	13,5
Taux de croissance du PIB	**3,6**	**6,9**	**5,5**	**7,1**	**9,3**	**11,1**	**6,5**	**6,9**

Sources : CNPE du Niger, Commission de l'UEMOA, (PI : prévisions initiales ; PR : prévisions révisées)

2.7. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU SENEGAL

En 2021, l'activité économique est attendue en hausse de 5,0%,% contre 1,5% en 2020. Ce regain de dynamisme est à mettre en liaison avec la reprise de l'activité économique, plus particulièrement, dans le secteur secondaire. Le taux d'inflation annuel moyen se situerait à 2,3%, contre 2,5% en 2020.

L'exécution des opérations financières de l'Etat se caractériserait en 2021 par une légère amélioration du solde budgétaire global qui s'établirait à -6,3% contre -6,4% du PIB en 2020.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de riposte à la COVID-19 et de relance économique d'un coût global de 1.000 milliards, près de 740,1 milliards ont été exécutés à fin juin 2021.

Concernant les échanges extérieurs, le déficit courant représenterait 10,4% du PIB en 2021 contre 10,7% en 2020.

En glissement annuel, la masse monétaire a enregistré un accroissement de 1.112,8 milliards ou 18,5%, pour se situer à 7.136,1 milliards à fin septembre 2021.

2.7.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

En 2021, l'activité économique est attendue en hausse de 5,0% contre 1,5% en 2020. Ce regain de dynamisme est à mettre en liaison avec la reprise de l'activité économique, plus particulièrement, dans le secteur secondaire.

Dans le secteur primaire, l'activité est prévue en hausse de 4,1% en 2021 après une progression de 15,9% en 2020. Ce ralentissement s'explique principalement par la contreperformance du sous-secteur de la pêche (-2,9%), confronté à la raréfaction des ressources halieutiques, qui atténuerait la progression des autres sous-secteurs. La valeur ajoutée du sous-secteur de l'agriculture augmenterait de 4,6%, en lien avec une bonne campagne agricole. Les activités d'élevage enregistreraient une hausse de 4,8% en 2021, bénéficiant de la poursuite de plusieurs programmes (appui à l'autosuffisance en moutons tabaski (PRONAM), développement des cultures fourragères (PDCF) et appui au développement de la filière laitière (PRADELAIT)).

L'activité du secteur secondaire est projetée en hausse de 8,8%, contre 0,1% en 2020, soutenue par une reprise quasi-totale de l'ensemble des sous-secteurs, à l'exception des activités de fabrication de produits chimiques. Les activités extractives augmenteraient de 15,6%, en rapport notamment avec le renforcement de l'exploitation des mines d'or. La fabrication de produits agroalimentaires se réconforterait de 8,2%. L'activité de raffinage croitrait de 6,6%. Le sous-secteur « électricité et gaz » ressortirait en hausse de 4,8% en lien avec l'élargissement du réseau de production d'énergie électrique. Dans le sous-secteur de la construction, l'activité bénéficierait de la poursuite de l'exécution des grands travaux de l'État (BRT, autoponts, aménagements du pôle urbain de Diamniadio, etc.) pour afficher une croissance de 15,2%. L'évolution du secteur secondaire serait atténuée par la baisse de 3,7% des activités de fabrication des produits chimiques. Dans le secteur tertiaire, l'activité progresserait de 3,9% en 2021 contre une contraction de 1,4% en 2020, en lien avec la bonne tenue de l'ensemble des branches, particulièrement celles du transport (+4,7%), de l'information et de la communication (+11,1%) et des activités commerciales (+4,1%) sous l'effet d'un raffermissement de la demande, dans un

environnement interne marqué par un regain de la quasi-totalité des activités économiques. Les services financiers et d'assurance ressortiraient en hausse de 3,1% et les activités immobilières (+2,9%) seraient un peu moins dynamiques que les autres sous-secteurs.

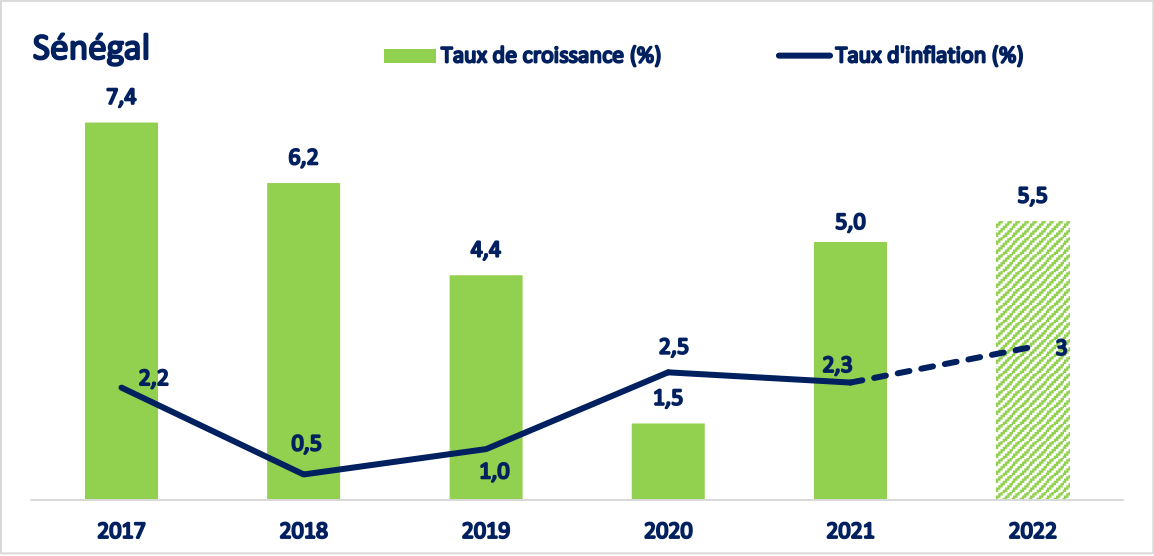
Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB en 2021 seraient, respectivement, de 0,7 point, 2,0 points et de 2,3 points.

Au titre de la demande finale en 2021, la consommation finale se conforterait de 5,0%, contre 3,5% l'année précédente, tirée par la composante publique qui progresserait de 7,2%, la composante privée augmentant de 4,6%. La Formation brute de capital fixe (FBCF) progresserait de 10,1% en 2021, contre une baisse de 2,0% en 2020, impulsée par l'investissement public (+12,9%) et la reprise de la composante privée (+9,3%) qui profiterait de la réalisation des zones économiques spéciales, de l'amélioration de l'offre énergétique, du renforcement des IDE en relation avec les travaux de recherches et de mise en œuvre des plateformes en perspective de l'exploitation du pétrole et du gaz, prévue à partir de l'année 2023. Les importations et les exportations de biens et services sont projetées respectivement en hausse de 7,1% et 7,6% en 2021.

En 2021, les contributions de la consommation finale, des investissements et des échanges extérieurs à la croissance du PIB seraient, respectivement, de 4,2 points, 2,1 points et -1,3 point.

Le taux d'investissement global s'établirait à 30,8% en 2021 contre 30,3% en 2020. Quant au taux d'épargne intérieure brute, il passerait de 15,6% en 2020 à 15,9% en 2021.

Graphique 8 : Evolution du taux de croissance réel et du taux d'inflation du Sénégal, 2017-2022



Sources : CNPE Sénégal, Commission de l'UEMOA

Au cours des dix (10) premiers mois de l'année 2021, le taux d'inflation moyen est ressorti à 1,9%, contre 2,6% à la même période en 2020. Cette hausse des prix à la consommation s'explique, essentiellement, par le renchérissement des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+2,6%), « Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer » (+2,8%), « Biens et services divers » (+2,5%),

« Transport » (+2,1%) et « Restaurants et Hôtels » (+2,1%). L'effet de ces hausses a été atténué par le recul des prix de la fonction « Communication » (-3,6%).

Pour l'ensemble de l'année 2021, le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à 2,3%, contre 2,5% en 2020.

En 2021, l'exécution des opérations financières de l'Etat serait marquée par une légère baisse du déficit budgétaire.

Les recettes totales et dons augmenteraient de 9,4%, pour représenter 20,3% du PIB contre 20,0% en 2020, tirés par les recettes fiscales qui s'inscriraient en hausse de 13,6%, le taux de pression fiscale ressortant à 17,6% contre 16,7% en 2020. Cette augmentation s'expliquerait par les performances dans le recouvrement de l'impôt sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital, des taxes sur biens et services intérieurs (hors TVA à l'import) et des taxes prélevées sur les produits hors pétrole. Les recettes non fiscales reculeraient de 19,0% et représenteraient 0,8% du PIB contre 1,1% en 2020. Après l'importante hausse enregistrée en 2020, les dons seraient en baisse de 27,3% pour représenter 1,5% du PIB, du fait du repli des dons budgétaires.

Les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 8,8% et se situeraient à 25,9% du PIB contre 26,4% en 2020. Cette évolution serait liée à la croissance aussi bien des dépenses courantes que des dépenses en capital. Les dépenses courantes seraient en hausse de 2,3%, traduisant les effets contrastés de la hausse attendue des intérêts sur la dette publique (+6,7%) et de la masse salariale (+11,4%) et de la baisse des transferts et subventions (-11,1%) après le niveau atteint en 2020 du fait de la crise. L'augmentation de la masse salariale serait en rapport avec les actions en faveur, notamment, des secteurs de la santé, de l'éducation et de la justice. Les dépenses en capital progresseraient de 20,8%, sous l'action des dépenses financées aussi bien sur ressources externes (+38,5%) que sur ressources internes (+7,8%).

Au total, le solde budgétaire global, dons compris, représenterait -6,3% du PIB contre -6,4% en 2020. Quant au solde budgétaire global hors dons, il s'établirait à -7,8% du PIB contre -8,7% en 2020.

En 2021, le ratio de l'encours de la dette publique sur le PIB nominal se situerait à 67,4% contre 62,8% en 2020, soit une progression de 4,4 points de pourcentage. Le service de la dette publique s'établirait à 866,3 milliards, soit une baisse de 6,9% par rapport à 2020. Il représenterait 30,8% des recettes budgétaires. Le service de la dette intérieure ressortirait à 32,4% du total du service de la dette publique.

Les transactions extérieures en 2021 se solderaient par un excédent global de 293,0 milliards, contre un déficit de 90,0 milliards en 2020. Cette évolution favorable découlerait du compte de capital et du compte financier, dont les excédents seraient atténués par l'augmentation du déficit courant.

Le déficit courant ressortirait à 1.737,7 milliards en 2021, contre un niveau de 1.523,4 milliards en 2020, en raison essentiellement d'une augmentation du déficit des biens et services (+11,2%), en lien notamment avec une forte hausse du déficit des services qui serait induite, entre autres, par les paiements de fret. La balance déficitaire des biens se creuserait (+8,3%) des suites de l'augmentation des importations qui serait amenée par l'ensemble des composantes. La progression des exportations, tirée par les ventes de produits arachidiers (+46,9%) et d'acide phosphorique (+48,68%), ne

suffirait pas pour compenser la hausse des importations. Le solde positif des revenus secondaires augmenterait de 5,6% tireraient profit des envois de fonds des migrants. Rapporté au PIB, le déficit courant représenterait 11,4% en 2021, contre 10,7% en 2020.

Le solde du compte de capital s'améliorerait de 96,4 milliards. S'agissant du compte financier, il ressortirait excédentaire de 1.796,3 milliards, contre 1.295,4 milliards en 2020, en liaison, notamment, avec une hausse des flux nets entrants au titre des investissements directs et de portefeuille. Le Sénégal a émis des euro-obligations pour un montant net de 276,7 milliards.

Au niveau de la situation monétaire, les actifs extérieurs nets se sont consolidés de 530,1 milliards par rapport à fin septembre 2020, pour s'établir à 2.268,7 milliards à fin septembre 2021, résultant de la hausse de 329,2 milliards des actifs extérieurs nets de la Banque Centrale et de 200,9 milliards de ceux des banques.

Les créances intérieures ont enregistré une progression de 733,3 milliards ou 12,8%, pour ressortir à 6.461,8 milliards. Les créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Publique Centrale sont ressorties en hausse de 243,4 milliards, pour s'élever à 1.599,7 milliards. L'encours des créances sur l'économie s'est accru de 11,2%, pour s'établir à 4.862,1 milliards.

En glissement annuel, la masse monétaire a enregistré un accroissement de 1.112,8 milliards ou 18,5%, pour se situer à 7.136,1 milliards.

2.7.2. SUIVI DES INDICATEURS MACROECONOMIQUES ET DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE

❖ **Indicateurs macroéconomiques**

Les principaux indicateurs macroéconomiques suivis dans le cadre de l'exercice de la surveillance multilatérale en 2021 se présenteraient comme suit :

- Le **ratio du solde global, dons compris, rapporté au PIB nominal** en 2021 ressortirait à -6,3%, contre -6,4% l'année précédente ;
- Le **taux d'inflation annuel moyen** s'établirait à 2,3%, contre 2,5% en 2020 ;
- Le **ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal** serait de 67,4% contre 62,8% en 2020 ;
- Le **ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** se situerait à 33,3% contre 34,0% un an plus tôt ;
- Le **taux de pression fiscale** s'établirait à 17,6% contre 16,7% en 2020.

❖ **Indicateurs de transformation structurelle**

Les indicateurs du suivi de la transformation structurelle de l'économie se présenteraient comme suit :

- **Part de l'industrie manufacturière dans la production**

En 2021, la part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée du secteur secondaire au Sénégal ressortirait à 62,7%, contre 64,2% en 2020. Rapport au PIB total, cette part serait de 14,3%, après 14,0% en 2020.

- **Indice d'Herfindahl-Hirschmann de diversification des exportations**

L'indice d'Herfindal-Hirschmann des Exportations (HHI), utilisé pour apprécier les efforts de diversification des exportations du Sénégal, serait de 0,24 en 2020, contre 0,20 en 2019, traduisant une économie relativement diversifiée. Sur les trois (3) dernières années, l'indice s'est amélioré passant de 0,32 à 0,25.

Encadré 8 *:* Etat de l'exécution du plan de riposte à la COVID-19 au Sénégal

Le Sénégal a mis en œuvre un plan de riposte et des mesures de politique économique et sanitaire à travers le Programme de résilience économique et sociale (PRES) d'un montant de 1 000 milliards. Ledit programme est décliné en quatre (4) axes : soutien au système de santé, renforcement de la résilience sociale des populations, stabilité macroéconomique et approvisionnement régulier en produits essentiels.

La mise en œuvre de l'axe 3 relative à la relance économique repose sur quatre (4) piliers : (i) le paiement aux fournisseurs estimées à 271,7 milliards, (ii) les mesures fiscales évaluées à 371,6 milliards, (iii) le soutien aux entreprises affectées pour 70,7 milliards et (iv) le mécanisme de financement pour 25 milliards.

A fin juin 2021, le niveau d'exécution fait ressortir des paiements à hauteur de 740,1 milliards pour des engagements initiaux de 690,4 milliards, soit un taux de décaissement de 107,5%.

2.7.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2022-2026

Conformément à la Recommandation N°02/2020/CM/UEMOA en date du 26 juin 2020, le Sénégal a transmis son rapport sur les perspectives économiques et financières à moyen terme 2022-2026 à la Commission de l'UEMOA, le 29 octobre 2021.

Principaux éléments du rapport

Les perspectives économiques et financières à moyen terme 2022-2026 du Sénégal se fondent sur la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP 2A) à la suite de la crise sanitaire, de la Stratégie de recouvrement des Recettes à Moyen terme (SRMT) ainsi que les perspectives de productions pétrolières et gazières.

Les objectifs spécifiques de la SRMT visent à : (i) élargir l'assiette fiscale et douanière, en centralisant et en exploitant des données et des renseignements sur des contribuables inconnus des services en charge des recettes ; (ii) contrôler la cohérence des déclarations ; (iii) maîtriser la valeur en douane et en réduire les détournements de destination et de régimes économiques ; (iv) améliorer la productivité des services de recettes par l'optimisation de leurs processus individuels et conjoints et (v) réduire les coûts supportés par les contribuables pour se conformer à leurs obligations fiscales et douanières.

L'année 2022 constitue la première année de mise en œuvre pleine de SRMT qui est une étape décisive en termes de renforcement de la capacité de mobilisation des ressources internes.

La mise en œuvre du nouveau programme avec le FMI appuyé par l'Instrument de Coordination de la Politique Economique (ICPE) se poursuivra. Enfin l'entrée en

exploitation du gisement de pétrole et de gaz à compter de 2023 constituera un important levier pour la croissance économique.

La politique d'endettement vise une gestion prudente de la dette pour assurer la soutenabilité des finances publiques, tout en favorisant le développement économique. Ainsi, elle cherche à préserver la viabilité de la dette et des finances publiques en général par l'élaboration, l'application et le suivi de la stratégie d'endettement.

Au total, les principaux objectifs macroéconomiques poursuivis dans le cadre de ces réformes et politiques visent à :

- amener le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal (critère clé) à un niveau supérieur ou égal à -3% dès 2024 ;
- maintenir le taux d'inflation annuel à 3%, au maximum par an ;
- maintenir le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal, à un niveau inférieur à 70% ;
- maintenir le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales, à un niveau inférieur ou égal à 35% ;
- améliorer le taux de pression fiscale en vue d'atteindre l'objectif de 20% en 2026.

Ainsi, le début de la période 2022-2026 devrait consolider la reprise enclenchée en 2021, malgré la persistance de la pandémie de COVID-19. L'activité économique sur la période devrait se consolider à la faveur des effets attendus des différentes mesures de soutien à l'économie nationale et de la mise en exploitation des ressources pétrolières et gazières à compter de 2023. Globalement, le taux de croissance moyen du PIB réel est projeté à 7,4% sur la période sous revue, avec un record attendu à 11,5% en 2023. Cette croissance à moyen terme serait à la fois tirée par les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Sur la période 2022-2026, la croissance du secteur primaire est projetée en moyenne à 4,0%, sous l'effet de la dynamique des sous-secteurs de la pêche (+4,7%), de l'élevage (+4,4%) et de l'agriculture (+3,8%).

Le secteur secondaire se maintiendrait sur la dynamique de la reprise économique, à la faveur de la poursuite de l'exécution des projets structurants du Plan Sénégal Emergent. La croissance serait soutenue par l'ensemble des sous-secteurs, en particulier, par les activités extractives, l'électricité et la construction. Globalement, la croissance du secteur secondaire est attendue à 11,7% en moyenne sur la période 2022-2026 avec une hausse de 30,2% en 2023.

Le secteur tertiaire devrait recouvrer la trajectoire de croissance avant l'avènement de la crise, soutenu par les efforts des autorités sénégalaises pour appuyer les secteurs les plus touchés par la COVID-19. Il progresserait, en moyenne, de 6,6% par an sur la période sous revue. Toutes les branches d'activités contribueraient au renforcement du dynamisme attendu dans le secteur, particulièrement, le commerce, le transport, les services d'hébergement et de restauration.

Au titre de la demande globale, la consommation finale se consoliderait en moyenne de 6,7% par an. L'investissement, mesuré par la Formation brute de capital fixe

(FBCF), progresserait de 8,9% par an, en moyenne. Du côté de la demande extérieure, les importations et les exportations de biens et services sont projetées, sur les cinq (5) prochaines années, respectivement en hausse moyenne de 8,2% et 10,0%.

Concernant la politique budgétaire, le Gouvernement poursuivra sa politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement afin de préserver la stabilité macroéconomique.

La mise en œuvre des réformes, notamment, la SRMT permettrait d'assurer une progression appréciable des recettes totales et dons (+13,6%), induite notamment par une augmentation des recettes fiscales de 13,3% en moyenne par an, pour atteindre un taux moyen de pression fiscale de 20,5% en 2026.

Au niveau des dépenses totales et prêts nets, des efforts de maîtrise seraient poursuivis avec une hausse attendue de 10,1% en moyenne par an, pour porter les dépenses totales à 24,9% du PIB en moyenne. Les dépenses courantes augmenteraient de 4,5% en moyenne par an, tandis que les dépenses d'investissement croîtraient au rythme de 17,7% par an au cours de la période 2022-2026.

Les bonnes perspectives de recettes et la maîtrise dépenses permettraient d'aboutir à une consolidation budgétaire à partir de 2024.

En ce qui concerne la dette publique, le Gouvernement s'engage à maintenir une politique prudente d'endettement, tout en mobilisant des ressources conséquentes pour financer la croissance. Ainsi, le taux d'endettement public passerait de 66,4% du PIB en 2022 à 54,3% en 2026.

Analyse des perspectives à moyen terme

- **Présentation du rapport**

Le rapport sur les perspectives économiques et financières du Sénégal est conforme au canevas type des rapports. Il contient les annexes statistiques et une matrice des mesures.

- **Cohérence des prévisions**

Les perspectives à moyen terme sont cohérentes avec la Loi de Finances, gestion 2022, le Plan Sénégal Emergent (PSE) ainsi que le programme économique et financier qui sera appuyé par l'Instrument de Coordination de la Politique Economique (ICPE).

- **Evolution des indicateurs macroéconomiques**

Le profil des indicateurs macroéconomiques s'améliorerait de manière continue sur toute le période.

- **Pertinence des hypothèses**

Il est attendu la réalisation d'un taux de croissance moyen du PIB réel de 7,4% qui serait soutenu par la poursuite des actions du Plan Sénégal Emergent et surtout, par la production de pétrole et de gaz à compter de 2023. L'atteinte de cet objectif reste assujettie, principalement, au démarrage effectif de la production des hydrocarbures en 2023.

Au niveau des finances publiques, il est projeté une nette amélioration des recettes fiscales avec une pression fiscale qui dépasserait les 20% en 2026. Dans le même temps, il est attendu une augmentation substantielle des dépenses en capital. Au regard de l'équilibre budgétaire fragile projeté, des efforts d'amélioration de la qualité des investissements publics seraient nécessaires en vue de maintenir cet équilibre. Par ailleurs, la baisse du ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales ne serait possible qu'en cas d'une augmentation substantielle des recettes fiscales. Cependant, en cas de chocs défavorables, notamment, sur les recettes, l'espace budgétaire s'en trouverait réduit et impacterait négativement la consolidation budgétaire qui reste fortement tributaire du démarrage effectif de la production de pétrole à partir de 2023.

2.7.4. CONCLUSION ET RECOMMANDANTIONS

En 2021, l'économie sénégalaise renouerait avec son dynamisme d'avant le choc de la crise sanitaire. L'activité économique est attendue en hausse de 5,0%, contre 1,5% en 2020. Ce regain de dynamisme est à mettre en liaison avec la reprise de l'activité économique, plus particulièrement, dans le secteur secondaire.

Les perspectives favorables de croissance sur la période 2022-2026 sont sous-tendues par la poursuite des grands chantiers d'investissements publics et surtout par la mise en exploitation des gisements de pétrole et de gaz. Une consolidation budgétaire est attendue à compter de 2024.

Pour conforter les acquis et réaliser ces performances, les autorités sénégalaises sont invitées à prendre les mesures visant à :

- réaliser les investissements nécessaires en vue du démarrage effectif de la production de pétrole et de gaz à partir de 2023 ;
- poursuivre la mise en œuvre des politiques de soutien et d'accroissement de la productivité du secteur agricole ;
- mettre en œuvre de façon efficace, la stratégie de recouvrement des recettes à moyen terme ;
- poursuivre la mise œuvre du Programme économique appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE) 2020-2022 ;
- renforcer la gestion de la dette publique afin de préserver sa viabilité à moyen terme.

Tableau 8 ***:*** **Evolution des indicateurs macroéconomiques du Sénégal**

En %	2020	2021		2022	2023	2024	2025	2026
		PI	PR					
Solde global/PIB	-6,4	-5,0	-6,3	-4,8	-3,7	-3,0	-3,0	-3,0
Taux d'inflation	2,5	≤3,0	2,3	≤3,0	≤3,0	≤3,0	≤3,0	≤3,0
Encours de la dette publique/PIB	62,8	65,3	67,4	60,4	60,5	58,0	56,1	54,3
Masse salariale/Recettes fiscales	34,0	35,3	33,3	31,5	32,9	30,4	27,6	25,2
Taux de pression fiscale	16,7	17,1	17,6	18,4	17,1	18,2	19,4	20,5
Taux de croissance du PIB	**1,5**	**5,2**	**5,0**	**5,5**	**11,5**	**7,4**	**6,3**	**6,4**

Sources : CNPE Sénégal, Commission de l'UEMOA (PI : prévisions initiales ; PR : prévisions révisées)

2.8. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU TOGO

En 2021, le taux de croissance économique s'accélèrerait pour se situer à 5,3% contre 1,8% un an plus tôt, tiré par l'ensemble des secteurs. Le taux d'inflation annuel moyen se situerait à 4,4% contre 1,8% en 2020.

L'exécution des opérations financières de l'Etat serait caractérisée par une réduction du déficit budgétaire global qui s'afficherait à 6,0% du PIB en 2021 contre 7,0% en 2020.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de riposte à la COVID-19 et de relance économique, d'un montant de 400 milliards, près de 136,6 milliards ont été exécutés au 20 octobre 2021, soit un taux de 34,2%.

Concernant les échanges extérieurs, le déficit courant représenterait 4,6% du PIB en 2021, contre 2,1% en 2020.

La masse monétaire a progressé de 12,6%, pour s'établir à 2.238,8 milliards à fin septembre 2021.

2.8.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

Le taux de croissance du PIB réel en 2021 est projeté à 5,3% contre 1,8% en 2020, porté, principalement, par tous les secteurs (cf. graphique 9).

Le taux de croissance de la valeur ajoutée du secteur primaire ressortirait à 4,6% principalement sous l'effet de la hausse de 4,8% de la production agricole bénéficiant du soutien du Gouvernement à travers le Mécanisme Incitatif pour le Financement Agricole (MIFA). La branche de l'élevage progresserait de 5,1%.

L'activité du secteur secondaire enregistrerait un taux de croissance de 3,5% tiré par la hausse des activités de construction (+12,2%), des industries extractives (+6,6%), de la production d'énergie (+5,4%) et de l'industrie de textiles (+2,9%). Les activités de construction profiteraient de la mise en œuvre des projets d'infrastructures routières et autoroutières de la feuille de route gouvernementale Togo 2025. Les hausses des productions de phosphate et de ciment seraient à l'origine de la bonne tenue des activités extractives. L'augmentation de la production énergétique s'expliquerait par l'amélioration de la capacité de production électrique installée avec notamment la mise en service de centrale électrique Kékéli Efficient Power basée dans la zone portuaire de Lomé d'une puissance de 65 MW. L'industrie de textile profiterait de la campagne cotonnière exceptionnelle de 2020/2021.

Le taux de croissance de la valeur ajoutée du secteur tertiaire a progressé de 6,2% en lien avec la reprise des branches « Commerce » (+3,2%), et « Hôtel et restaurant » (+7,0%) négativement impactées par la crise en 2020. Les activités de transport s'accroitraient sous l'effet principalement de l'augmentation des volumes du trafic portuaire et aéroportuaire. La hausse de 6,5% des activités de télécommunication serait imputable à la généralisation de la digitalisation des services publics.

Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB en 2021 seraient, respectivement, de 0,9 point, 0,8 point et 3,6 points.

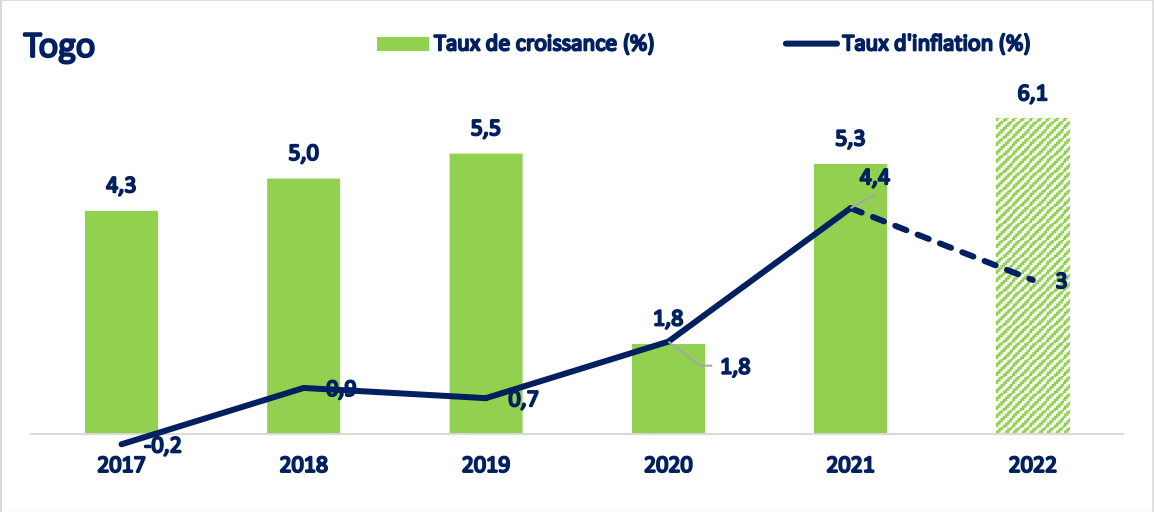
Au niveau de la demande, en 2021, la croissance serait tirée par la hausse de la consommation et des investissements. La consommation finale augmenterait de 5,9% sous l'effet notamment de la hausse de 6,9% de sa composante privée expliquée par

l'augmentation des revenus agricoles. La FBCF totale progresserait de 5,9% en rapport avec l'augmentation des composantes publique et privée respectivement de 5,0% et 10,7%. Au niveau des échanges extérieurs, les importations augmenteraient de 5,0% et les exportations de 1,9%.

Les contributions de la consommation finale, de l'investissement et des échanges extérieurs à la croissance du PIB en 2021 seraient, respectivement, de 5,0 points, 1,3 point et -1,2 point.

En 2021, le taux d'investissement global se situerait à 24,3%, après 24,2% en 2020. Le taux d'épargne intérieure brute se situerait à 14,1% en 2021, contre 14,3% en 2020.

Graphique 9 *:* **Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation du Togo, 2017-2022**



Sources : CNPE Togo, Commission de l'UEMOA

Au cours des dix (10) premiers mois de l'année 2021, le taux d'inflation moyen s'est affiché à 4,3%, contre 1,6% à la même période en 2020. Cette augmentation s'explique, essentiellement, par la hausse des prix observée au niveau des fonctions « Alimentation et boissons non alcoolisées » (+9,2%), « Communication » (+6,9%), « Restaurant et hôtels » (+3,3), « Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer » (+1,4%), « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (2,3%) et « Enseignement » (+0,7%).

Pour l'ensemble de l'année, le taux d'inflation annuel moyen est attendu à 4,4%, contre 1,8% 2020.

En 2021, l'exécution des opérations financières de l'Etat se caractériserait par une réduction du déficit budgétaire global, en relation avec une augmentation des recettes totales plus importante que celle des dépenses totales.

Les recettes totales et dons seraient en hausse de 10,0% pour représenter 16,6% du PIB, comme en 2020, en lien, principalement, avec l'augmentation de 8,6% des recettes fiscales et de 29,7% des dons. La hausse des recettes fiscales s'expliquerait par la reprise de l'activité économique et l'amélioration de l'administration des impôts. Le taux de pression ressortirait à 12,4%,% après 12,2% un an plus tôt. L'augmentation des dons est en rapport avec la hausse des dons-projets. Quant aux recettes non fiscales, elles baisseraient de 8,9% pour ressortir à 1,3% du PIB, contre 1,6% du PIB en 2020.

Les dépenses totales et prêts nets baisseraient de 4,6% principalement sous l'effet de la baisse des dépenses courantes de 6,4%. S'agissant des dépenses en capital, elles augmenteront de 9,5%. Cette hausse s'expliquerait par la réalisation des projets d'infrastructures contenus dans la feuille de route gouvernementale Togo 2025. Les augmentations de 8,1% de la masse salariale et de 9,9% de la charge de la dette ont été atténuées par la baisse des subventions (-6,8%).

Au total, le déficit budgétaire global, dons compris se réduirait de 1 point de pourcentage par rapport à 2020 pour s'établir à 6,0% du PIB. Le déficit budgétaire global hors dons serait de 8,9% en 2021 contre 9,3% en 2020.

En 2021 le ratio de l'encours de la dette publique sur le PIB nominal se situerait à 60,4%, contre 58,6% en 2020, soit une progression de 1,8 point de pourcentage. Le service de la dette publique s'établirait à 509,7 milliards, soit une hausse de 5,8% par rapport à 2020. Il représenterait 79,7% des recettes totales. Le service de la dette intérieure ressortirait à 87,7% du total du service de la dette publique, reflétant la part importante de la dette intérieure dans le service de la dette publique.

Les transactions extérieures en 2021 se solderaient par un excédent de 12,0 milliards, contre 240,7 milliards en 2020. Ce repli découlerait du recul du compte financier et d'une augmentation du déficit courant.

Le déficit courant s'aggraverait de 106,0 milliards pour ressortir à 216,4 milliards en 2021, en raison essentiellement d'une augmentation du déficit commercial liée à une hausse des exportations (+7,7%) plus faible que celle des importations (+14,1%) qui serait tirée par l'ensemble des composantes. Le déficit courant représenterait 4,6% du PIB en 2021, contre 2,1% en 2020.

Le compte de capital enregistrerait une amélioration de 60,7 milliards pour ressortir à 235,2 milliards, en liaison avec la progression des dons-projets. S'agissant du compte financier, il ressortirait déficitaire de 6,8 milliards, après un excédent 176,7 milliards en 2020, en liaison essentiellement avec une baisse des flux nets entrants au titre des investissements directs et des autres investissements.

Au niveau de la situation monétaire, les actifs extérieurs nets se sont consolidés de 215,4 milliards par rapport à septembre 2020, pour s'élever à 1.071,6 milliards en septembre 2021.

L'encours des créances intérieures s'est établi à 1.404,4 milliards, en hausse de 37,4 milliards ou 2,7%. Les créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Publique Centrale, qui étaient de 67,5 milliards à fin septembre 2020, ont reculé de 99,9 milliards, pour ressortir à - 32,4 milliards à fin septembre 2021. Pour leur part, les créances sur l'économie ont augmenté de 137,3 milliards ou 10,6%, en se situant à 1.436,8 milliards.

La masse monétaire a progressé de 12,6%, pour s'établir à 2.238,8 milliards à fin septembre 2021.

2.8.2. SUIVI DES INDICATEURS MACROECONOMIQUES ET DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE

❖ **Indicateurs macroéconomiques**

Les principaux indicateurs macroéconomiques suivis dans le cadre de l'exercice de la surveillance multilatérale en 2021 se présenteraient comme suit :

- **Le ratio du solde budgétaire global, dons compris rapporté au PIB nominal** ressortirait à -6,0%,% contre -7,0% en 2020 ;
- **Le taux d'inflation annuel moyen** s'établirait à 4,4% contre 1,8% en 2020 ;
- **Le ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal** représenterait 60,4% en 2021 contre 58,6% en 2020 ;
- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'établirait à 44,0% contre 44,2% en 2020 ;
- **Le taux de pression fiscale** se situerait à 12,4% contre 12,2% en 2020.

❖ **Indicateurs de transformation structurelle**

Les indicateurs du suivi de la transformation structurelle de l'économie se présenteraient comme suit :

- **Part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée**

En 2021, la part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée du secteur secondaire au Togo serait de 62,9%, contre 62,5% en 2020. Rapportée au PIB total, cette part serait de 14,0% en 2021, contre 14,4% en 2020.

- **Indice d'Herfindahl-Hirschmann de diversification des exportations**

L'indice d'Herfindal-Hirschmann des Exportations (HHI), utilisé pour apprécier les efforts de diversification des exportations du Togo, passerait de 0,20 en 2019 à 0,25 en 2020, traduisant une économie relativement diversifiée. Sur les trois (3) dernières années, l'indice est passé de 0,32 en 2018 à 0,25 en 2020.

Encadré 9 : Etat d'exécution du plan de riposte à la COVID-19 du Togo

La situation sanitaire liée à la pandémie s'améliore au Togo. A la date du 21 septembre 2021, on dénombre 304 cas actifs de personnes testées positives, contre 3.806 cas actifs un mois plus tôt. Au total, 25.936 cas sont testés positifs depuis l'apparition de la maladie et 25.392 sont guéris. Le nombre total de décès est de 240.

Pour juguler les effets néfastes de la pandémie de COVID-19, le Gouvernement a mis en place par ordonnance n°2020-002, du 11 mai 2020, le Fonds de Riposte et de Solidarité COVID-19 (FRSC) d'un montant de 400 milliards de francs CFA. Ce fonds est réparti comme suit : riposte sanitaire (110 milliards), résilience (110 milliards) et relance économique (180 milliards).

A la date du 21 septembre 2021, le montant total des ressources mobilisées se chiffrent 175,4 milliards dont 3,3 milliards de contributions du secteur privé national et international et 172,1 milliards auprès des partenaires financiers. Ces différents financements sont comptabilisés dans le compte du Trésor public à la BCEAO.

Les dépenses totales effectuées s'établissent à 136,6 milliards soit un taux d'exécution de 34,2%. Ces dépenses inhérentes aux différentes mesures engagées par le gouvernement se répartissent comme suit : (i) 37,0 milliards de mesures de riposte sanitaire ; et (ii) 99,6 milliards de dépenses sociales ou de résilience. Ces dépenses intègrent le coût des premières mesures spéciales fiscales et douanières prises par le gouvernement dès l'entrée en vigueur de l'état d'urgence sanitaire qui est évalué à 44,4 milliards

Une évaluation du manque à gagner pour le budget de l'Etat induit par l'ensemble des mesures précitées au 30 septembre 2020, s'établit à 144.320.617.569 francs CFA.

Par ailleurs, l'Etat togolais, à travers le Mécanisme Incitatif de Financement Agricole (MIFA), mène également des actions pour soutenir et relancer les activités des différents maillons des chaînes de valeurs agricoles dans le but de créer, de consolider des emplois et d'augmenter les revenus des producteurs agricoles afin de rendre ce secteur résilient vis-à-vis des effets négatifs de la pandémie de COVID-19.

Dans cette perspective, l'Etat a signé avec certains établissements de crédits des conventions de partenariat pour la constitution de la garantie souveraine de l'Etat. Par ces conventions cadres, les banques mettront en place une enveloppe de financement pour satisfaire les demandes des acteurs du secteur agricole. A ce jour, les conventions déjà négociées portent sur près de 40 milliards de francs CFA.

2.8.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2022-2026

Conformément à la Recommandation N°02/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020, le Togo a transmis son rapport sur les perspectives économiques et financières à moyen terme, le 29 octobre 2021.

Principaux éléments du rapport

Le Gouvernement a adopté une nouvelle Feuille de Route dénommée « Togo 2025 », en remplacement du Plan National de Développement (PND) 2018-2022. Cette feuille de route a pour axes stratégiques (i) le renforcement de l'inclusion et l'harmonie sociale, et la consolidation de la paix ; (ii) la dynamisation de la création d'emplois basée sur les fondamentaux de l'économie ; et (iii) la modernisation du pays et le renforcement des structures. Ainsi, à moyen terme, les Autorités togolaises ambitionnent d'accélérer la croissance économique et le développement social et humain.

Les principaux objectifs sur la période 2022-2026 se présentent comme suit :

- réaliser un taux de croissance du PIB de 6,6% par an ;
- accroître le taux de pression fiscale, en moyenne, de 14,4% ;
- parvenir à une consolidation budgétaire à partir de 2024 avec un déficit global de 3% ;
- réduire le taux d'endettement de 60,4% en 2021 à 52,0% en 2025.

A moyen terme, l'activité économique profiterait de la bonne tenue de l'ensemble des secteurs d'activités.

Au niveau du secteur primaire, l'opérationnalisation de la politique agricole adoptée depuis 2016 se poursuivra avec la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel (PNIASAN 2018-

2026) et le Mécanisme incitatif de financement agricole (MIFA). Cette politique vise principalement la modernisation de l'agriculture. Le taux de croissance du secteur primaire est projeté à 6,0% en moyenne, porté par la hausse de toutes les branches (produits de rente : +7,5% ; élevage : +6,0% ; production halieutique : +7,3% et sylviculture : +5,7%)

La mise en œuvre des projets de la Feuille de route gouvernementale, la transformation des matières premières notamment le phosphate, l'accélération des activités manufacturières en rapport avec le développement de la plateforme industrielle d'Adétikopé et la poursuite de la stratégie d'électrification contribueraient au dynamisme des activités industrielles. Ainsi, la valeur ajoutée du secteur secondaire augmenterait de 7,3% par an soutenue particulièrement par les branches : « Construction » (+9,1), « produits alimentaires » (+7,9%), « industries extractives » (+7,4%), « autres activités manufacturières » (+7,8%) et « électricité, gaz et eau » (+5,8%).

La valeur ajoutée du secteur tertiaire profiterait des bonnes performances des secteurs primaire et secondaire pour ressortir en moyenne à 6,5%. Cette progression serait tirée par les hausses des activités financières et d'assurance, des télécommunications, et de l'hôtellerie et la restauration respectivement de 7,4%, 6,4% et 6,5%. L'activité de la branche « transports » augmenterait de 5,9% sous l'effet des retombées de la modernisation des activités aéroportuaires et portuaires. La valeur ajoutée de la branche commerce enregistrerait une croissance annuelle moyenne de 6,4%.

En ce qui concerne la demande, la croissance serait portée par les investissements et la consommation finale. La FBCF progresserait en moyenne de 10,5% tirée par la composante publique (+11,3%) et la composante privée (+6,4%). Cette progression s'expliquerait principalement par la mise en œuvre de la Feuille de route gouvernementale et l'amélioration du climat des affaires. La consommation finale serait en hausse de 5,2% par an sous l'effet conjugué de la progression de 5,4% de sa composante privée et de 4,4% de celle publique. La consommation privée profiterait de la hausse des revenus des ménages en lien avec la bonne tenue du sous-secteur agricole.

Les exportations progresseraient, en moyenne, de 6,1% et les importations augmenteraient de 5,9% l'an.

En matière de finances publiques, la consolidation budgétaire interviendrait à partir de 2024 grâce aux efforts d'amélioration de la gestion avec notamment l'effectivité de la gestion en mode budget-programme et une meilleure administration de l'impôt.

L'élargissement de l'assiette fiscale, le renforcement du contrôle fiscal et l'intensification de la modernisation avec la télé-déclaration et le télépaiement contribueraient à un accroissement des recettes fiscales de l'ordre de 7,9% en moyenne sur toute la période 2022-2026, la pression fiscale étant projetée à 15,0% en fin de période. Quant aux dons, ils seraient en réduction se situant à 1,5% du PIB l'an, sous l'hypothèse de la fin de la crise sanitaire en 2021 et de la réduction des soutiens extérieurs.

Les dépenses totales et prêts nets seraient en hausse de 6,1% sur la période 2022-2026. Cette hausse s'expliquerait par l'augmentation de 7,1% des dépenses en capital et de 5,5% des dépenses courantes. Les dépenses totales représenteraient en moyenne 20,7% du PIB sur la période 2022-2025.

Analyse des perspectives à moyen terme

- **Présentation du rapport**

Le rapport sur les perspectives économiques et financières 2022-2026 du Togo est parvenu à la Commission de l'UEMOA, le 30 octobre 2020. Il est conforme au canevas type de présentation des rapports. Il comporte les annexes statistiques.

- **Cohérence des prévisions**

Les perspectives sont cohérentes avec la Loi des Finances 2022, les objectifs de développement économique et financier à moyen et long termes définis par la Feuille de route gouvernementale Togo 2025.

- **Evolution des indicateurs macroéconomiques**

Le profil des indicateurs macroéconomiques serait globalement marqué par une amélioration continue sur la période.

- **Pertinence des hypothèses**

Sur la période 2022-2026, l'ensemble des secteurs d'activités contribueraient à la réalisation des perspectives de croissance. Le taux de croissance est projeté à 6,5% l'an. Toutefois, au niveau du sous-secteur agricole, la réalisation de la politique agricole reste tributaire de la mobilisation du financement nécessaire dans un contexte de taux d'endettement déjà élevé. En effet, le coût global de la politique agricole est estimé à plus 3.800 milliards dont plus de 300 milliards sur la période sous revue. Par ailleurs, la poursuite des efforts d'amélioration du climat des affaires ainsi que la qualité des investissements seront nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans la Feuille de route gouvernementale Togo 2025.

En ce qui concerne les finances publiques, la baisse prolongée du niveau des recettes non fiscales semble contraster avec les efforts de modernisation des administrations fiscales. En outre, l'effectivité des réformes fiscales annoncées serait nécessaire pour atteindre le taux de pression fiscale de 15,0% en 2026. En outre, un accent devra être mis sur l'amélioration de la gestion des dépenses d'investissement public en vue de réaliser les objectifs de la Feuille de route gouvernementale et ainsi dégager des marges budgétaires nécessaires au renforcement de l'efficacité de l'action publique.

En matière de gestion de la dette publique, au regard du taux d'endettement actuel, il serait nécessaire de poursuivre les actions allant dans le sens d'une maitrise du risque de refinancement et de l'assainissement du portefeuille de la dette.

2.8.4. CONCLUSION ET RECOMMANDANTIONS

En 2021, le taux de croissance économique au Togo serait de 5,3% contre 1,8% en 2020. A moyen terme, les données indiquent le maintien de la tendance haussière du taux de croissance porté par l'ensemble des secteurs d'activités. Le retour à la consolidation budgétaire interviendrait dès 2024 en rapport avec les efforts d'amélioration de la gestion de finances publiques. Aussi, un accent particulier devra être accordé au suivi de la mise en œuvre de la Feuille de route gouvernementale. A cet effet, la Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter les autorités togolaises à prendre les dispositions en vue de poursuivre :

- la mise en œuvre des plans de riposte sanitaire et socioéconomique à la crise sanitaire de la COVID-19 ;
- les efforts de modernisation des administrations à travers, entre autres, l'intensification de la digitalisation des administrations fiscales, et l'amélioration de la qualité de la gestion des dépenses d'investissements publics ;
- les négociations en vue de parvenir à la conclusion d'un nouveau programme économique et financier appuyé par le FMI ;
- la gestion prudente de la dette par le renforcement de l'analyse de viabilité de la dette.

Tableau 9 *:* **Evolution des indicateurs macroéconomiques du Togo**

En %	2020	2021		2022	2023	2024	2025	2026
		PI	PR					
Solde global/PIB	-7,0	-6,0	-6,0	-5,0	-4,3	-3,0	-3,0	-3,0
Taux d'inflation	1,8	3,0	4,4	≤3%	≤3%	≤3%	≤3%	≤3%
Encours de la dette publique/PIB	58,6	60,1	60,4	60,4	59,6	57,6	55,4	52,0
Masse salariale/Recettes fiscales	44,2	45,9	44,0	38,8	35,5	32,2	34,3	31,3
Taux de pression fiscale	12,2	12,6	12,4	13,4	13,9	14,7	14,9	15,0
Taux de croissance du PIB	**1,8**	**4,7**	**5,3**	**6,1**	**6,3**	**6,5**	**6,7**	**7,1**

Sources : CNPE Togo, Commission de l'UEMOA

3. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'UNION

En 2021, l'activité économique de l'Union connaitrait une reprise pour afficher un taux de croissance de 6,1%,% après 1,8% en 2020, en lien avec la reprise des activités au niveau de tous les secteurs de l'économie. Le taux d'inflation serait de 3,4%,% contre 2,1% en 2020.

L'exécution des opérations financières des Etats en 2021 se traduirait par une aggravation du déficit budgétaire global qui se situerait à 5,7% du PIB contre 5,6% en 2020, en liaison principalement avec la poursuite des effets de la crise sanitaire sur les finances publiques de l'ensemble des Etats membres.

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans de riposte à la COVID-19 et de relance économique des Etats membres, d'un montant global de 5.776,5 milliards, près de 1.503,7 milliards ont été exécutés[2].

Rapporté au PIB, le déficit courant extérieur ressortirait à 5,9%, après 4,4% en 2020.

La masse monétaire s'est consolidée de 5.716,5 milliards ou 17,5%, pour ressortir à 38.356,7 milliards à fin septembre 2021. Il est prévu à fin 2021, une hausse de la masse monétaire de 14,4%.

3.1. PRODUCTION

Le taux de croissance de l'activité économique serait de 6,1% en 2021 contre 1,8% en 2020. Les projections tablent sur un regain d'activité dans l'ensemble des secteurs, sous l'hypothèse d'une reprise économique mondiale et d'une maîtrise de la pandémie de COVID-19.

Pour 2021, l'activité du secteur primaire progresserait de 3,7% contre 3,6% en 2020, sous l'impulsion de la hausse de la production vivrière et de l'offre de produits de rente, notamment la hausse de la production de coton.

Le taux de croissance du secteur secondaire se chiffrerait à 8,7% contre 2,4% en 2020 porté, notamment, par la poursuite du dynamisme des activités extractives, le regain des activités manufacturières et l'essor des BTP, en raison de l'accélération de l'exécution des grands chantiers.

La valeur ajoutée du secteur tertiaire progresserait de 6,1% contre 1,0% en 2020, en liaison avec le dynamisme retrouvé dans les sous-secteurs « Commerce », « Transports et télécommunications » et « Tourisme » ainsi que le renforcement de l'activité des unités du sous-secteur « Banque, assurance et autres services ».

Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB en 2021 seraient, respectivement, de 0,8 point, 1,8 point et 3,5 points.

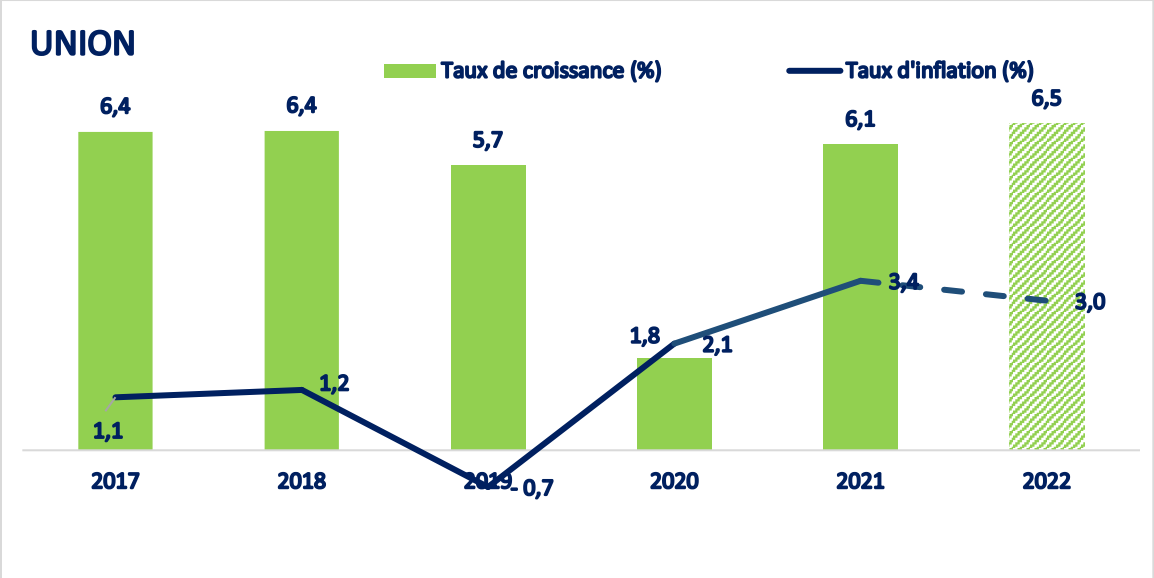
Par pays, le taux de croissance en 2021 se présenterait comme suit : Bénin (+7,0%), Burkina Faso (+7,1%), Côte d'Ivoire (+6,5%), Guinée-Bissau (+6,3%), Mali (+5,2%), Niger (+5,5%), Sénégal (+5,0%) et Togo (+5,3%).

Ces perspectives restent, toutefois, fragilisées par les résultats peu satisfaisants de la production céréalière dans certains Etats de l'Union et les incertitudes liées à la sortie

[2] Les dates d'exécution diffèrent par Etat membre. Toutefois, la période couvre celle allant de fin août à fin octobre 2021.

de la crise sanitaire, au regard de la seconde vague de la propagation du virus qui est apparue à la fin de l'année 2020 et de la troisième vague à partir de juillet 2021. Les autres risques qui pèsent sur ces perspectives concernent, entre autres, la persistance de la crise sécuritaire dans la zone du Sahel, ainsi que l'évolution défavorable des cours des matières premières.

Graphique 10 : Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation au sein de l'Union 2017-2022



Source : Commission de l'UEMOA

3.2. PRIX ET INFLATION

Sur les dix (10) premiers mois de l'année 2021, les prix ont augmenté de 3,2% contre une hausse de 2,1% au cours de la même période en 2020. Cette évolution est liée à la hausse des prix de toutes les fonctions. Il s'agit, entre autres, des fonctions ci-après : « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+5,5%), « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (+2,2%), « Articles d'habillement et chaussures » (+1,1%), « Transport » (+0,3%), « Restaurant et hôtel » (+1,9%), « Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles » (+1,4%), « Biens et services divers » (+1,7%).

Pour l'ensemble de l'année 2021, le taux d'inflation annuel moyen serait de 3,4%, contre 2,1% en 2020. Par pays, le taux d'inflation se présenterait comme suit : Bénin (+1,7%), Burkina Faso (+3,6%), Côte d'Ivoire (+3,9%), Guinée-Bissau (+3,3%), Mali (+3,6%), Niger (+3,8%), Sénégal (+2,3%) et Togo (+4,4%).

3.3. FINANCES PUBLIQUES

En 2021, le déficit budgétaire global représenterait 5,7% du PIB. Quant au déficit budgétaire global, hors dons, il serait de 7,6% du PIB. Cette dégradation du déficit s'expliquerait par une légère hausse des dépenses publiques par rapport à la mobilisation des recettes.

Les recettes totales et dons progresseraient de 10,6% pour représenter 17,4% du PIB, tirées, principalement, par l'augmentation des recettes fiscales de 11,0%. Il en résulterait un taux de pression fiscale de 13,5% contre 13,0% en 2020. Cette évolution s'expliquerait par les retombées des réformes engagées par les Etats membres pour une meilleure administration de l'impôt et l'élargissement de l'assiette fiscale ainsi que la levée de certaines mesures prises au profit des entreprises pour faire face à la crise sanitaire. Par pays, le taux de pression fiscale en 2021 se présenterait comme suit : Bénin (11,0%), Burkina Faso (14,8%), Côte d'Ivoire (12,4%), Guinée-Bissau (9,3%), Mali (15,1%), Niger (11,0%), Sénégal (17,6%) et Togo (12,4%).

Les recettes non fiscales seraient en baisse de 8,1% pour représenter 1,5% du PIB, en lien avec les recettes exceptionnelles mobilisées par certains pays en 2020 suite à l'octroi de licences au titre de la 4G et/ou au renouvellement des licences 3G et 2G.

Les dons progresseraient de 5,0% pour représenter 1,9% du PIB avec la poursuite des appuis budgétaires. La hausse des dons s'expliquerait par les appuis budgétaires attendus au titre de l'aide à la riposte à la pandémie.

En 2021, les dépenses totales et prêts nets croîtraient de 10,2% pour représenter 23,1% du PIB en 2021, sous l'impulsion des dépenses courantes et d'investissement.

Les dépenses courantes progresseraient de 6,0%, tirées par la hausse de 7,2% des dépenses de personnel et celle des charges d'intérêts de la dette de 15,2% ; les transferts et subventions baissant de 10,4% en 2021. L'accroissement de la masse salariale s'expliquerait principalement par les recrutements et l'amélioration des conditions de travail des agents de l'Etat. Par pays, les augmentations de la masse salariale se présenteraient comme suit : Bénin (+4,2%), Burkina Faso (+5,5%), Côte d'Ivoire (+1,6%), Guinée-Bissau (+10,2%), Mali (+22,3%), Niger (+6,8%), Sénégal (+14,2%) et Togo (+8,1%). Les plus fortes hausses seraient constatées au Mali et au Sénégal. Quant aux intérêts sur la dette publique, leur progression se présenterait comme suit : Bénin (+25,8%), Burkina Faso (+24,1%), Côte d'Ivoire (+15,6%), Guinée-Bissau (+4,7%), Mali (+14,2%), Niger (+13,4%), Sénégal (+12,3%) et Togo (+9,9%). Les plus fortes hausses seraient constatées au Bénin et au Burkina Faso.

Les dépenses d'investissement s'accroîtraient de 18,2%, sous l'effet de la poursuite des travaux de construction d'infrastructures socioéconomiques contenus dans les différents plans de développement.

Au total, le déficit budgétaire global représenterait 5,7% du PIB en 2021 contre 5,6% en 2020. Hors dons, il se situerait à 7,6% comme en 2020.

Le taux d'endettement de l'Union ressortirait à 53,4% en 2021 contre 50,1% en 2020. Il convient de noter que la dette intérieure continue de progresser rapidement dans plusieurs Etats membres, en lien avec les interventions sur le marché financier régional. Le service de la dette publique s'établirait à 6582,0 milliards, soit une hausse de 2,7% par rapport à 2020. Il représenterait 42,8% des recettes totales. Le service de la dette intérieure ressortirait à 63,0% du total du service de la dette publique. Il représenterait plus de 50% du service total de la dette dans sept (7) Etats membres. En outre, la part des recettes publiques consacrée au service de la dette a représenté plus du tiers (1/3) des recettes totales dans six (6) Etats membres.

Encadré 10 : Point des relations des Etats membres de l'UEMOA avec le FMI

La plupart des Etats membres de l'Union ont achevé leurs programmes économiques et financiers avec le FMI et sont en négociation pour la conclusion de nouveaux programmes. Seuls trois (3) Etats ont des programmes en cours et un (01) Etat vient de conclure un nouvel accord au niveau des services du FMI.

Au **Bénin**, le Programme économique et financier appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) 2017-2020, pour un montant de 187,43 millions de DTS (environ 254,8 millions de dollars), a été approuvé le 07 avril 2017. La sixième et dernière revue s'est achevée le 18 mai 2020. Les Autorités béninoises ont marqué leur intérêt pour un nouvel accord avec le FMI. Les discussions à cet effet pourraient intervenir avant la fin de l'année 2021 ou en début de l'année 2022.

Au **Burkina Faso**, le Programme économique et financier appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) 2018-2021, pour un montant de 108,36 millions de DTS (environ 152,58 millions de dollars), a été approuvé le 14 mars 2018. La sixième et dernière revue s'est achevée en juillet 2021. Le Burkina Faso et le FMI ont mené des négociations financières du 24 juin au 9 juillet 2021, en vue de parvenir à un nouveau Programme économique et financier soutenu par la FEC. Les discussions se poursuivent.

En **Côte d'Ivoire**, les Accords triennaux FEC/MEDC 2017-2019, pour un montant de 844 millions de DTS (environ 1.207,71 millions de dollars), approuvés le 12 décembre 2016 et étendus d'un an le 06 décembre 2019, ont été prorogés à 2020. A l'achèvement de l'accord au titre de la FEC et de l'accord au titre du MEDC, il est recommandé que la Côte d'Ivoire s'engage dans un Suivi Post-Programme, l'encours de ses crédits auprès du Fonds excédant le seuil de 200% de sa quote-part. Les autorités ivoiriennes ont marqué leur intérêt de maintenir une étroite collaboration avec le FMI, y compris, le cas échéant, dans le cadre d'un programme soutenu par un nouvel Accord. La nature et l'horizon d'un tel Accord n'ont pas encore été convenus.

En **Guinée-Bissau**, le Programme économique et financier appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) 2016-2018, pour un montant de 17,04 millions de DTS (environ 24,2 millions de dollars), approuvé le 10 juillet 2015, a été prorogé d'une année à juillet 2019. La sixième revue a été achevée le 02 octobre 2018 et la dernière réunion de suivi a pris fin le 1er octobre 2019. Après les discussions qui ont pris fin le 12 mai 2021, les Autorités bissau-guinéennes et les services du Fonds sont parvenus à un accord sur les politiques et les réformes pouvant sous-tendre un Staff-Monitored Program (SMP) d'une durée de neuf (9) mois. Si la mise en œuvre du programme est concluante, ils pourraient parvenir à un accord, au premier trimestre 2022, sur un programme économique et financier soutenu par la FEC.

Au **Mali**, le Programme économique et financier appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) 2019-2022, pour un montant de 139,95 millions de DTS (environ 191,9 millions de dollars), a été approuvé le 28 août 2019. Les deuxième et troisième revues ont été achevées le 22 février 2021. Le programme a été ajusté pour permettre à l'économie malienne de se redresser après la pandémie de COVID-19 et aux Autorités de mener à bien la riposte visant à en atténuer les effets. En achevant les revues, le conseil d'administration du FMI a approuvé les dérogations pour inobservation des critères de réalisation, la modification des objectifs quantitatifs pour le futur et le rééchelonnement des conditionnalités structurelles.

Au **Niger**, le Programme économique et financier appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) 2017-2020, pour un montant de 98,7 millions de DTS (environ 134,04 millions de dollars), a été approuvé le 23 janvier 2017. La sixième et dernière revue s'est achevée le 26 octobre 2020. Les discussions pour un nouvel Accord avec le FMI au titre de la FEC sont en cours depuis le 18 juin. Le 1er novembre 2021, les autorités nigériennes et l'équipe du FMI sont parvenues à un accord au niveau des services du FMI sur les politiques et réformes économiques et structurelles qui

serviront de base pour un nouvel accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), avec un accès à 197,4 millions de DTS (équivalent à environ 278,5 millions de dollars ou 150 % de la quote-part). Le financement du FMI permettrait de catalyser le soutien supplémentaire des donateurs. L'accord des services du FMI est soumis à l'approbation de la direction et du Conseil d'administration du FMI. La réunion du Conseil d'administration est prévue en décembre.

Au **Sénégal**, le Programme économique appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE) 2020-2022 a été approuvé le 10 janvier 2020. La troisième revue de l'ICPE et un accord au titre de la facilité de crédit de confirmation (FCC), pour un montant de 453 millions de DTS (environ 650 millions de dollars) et d'une durée de 18 mois, ont eu lieu le 07 juin 2021. La collaboration entre le FMI et le Sénégal dans le cadre de l'ICPE se poursuivra en parallèle avec les nouvelles modalités de l'accord de confirmation et de la FCC jusqu'à fin 2022.

Au **Togo**, le Programme économique et financier appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) 2017-2020, pour un montant de 247,65 millions de DTS (environ 336,4 millions de dollars), a été approuvé le 05 mai 2017. La sixième et dernière revue s'est achevée le 3 avril 2020. Les services du FMI ont tenu des réunions avec les Autorités togolaises, du 1er au 11 juin 2021, afin de discuter des développements économiques récents. Les Autorités togolaises ont alors exprimé leur intérêt pour un nouveau soutien dans le cadre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC). Les discussions se poursuivent pour parvenir à un accord sur les points en suspens.

3.4. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

L'évolution des comptes extérieurs des Etats membres de l'UEMOA en 2021 est marquée par la reprise progressive de l'activité économique au plan international, à la faveur notamment des progrès de la vaccination anti-COVID-19. Dans ce contexte, les échanges extérieurs des Etats membres se traduiraient en 2021 par un solde global excédentaire de 842,1 milliards, contre 15,8 milliards un an plus tôt. Cette évolution serait liée à la hausse des entrées nettes de capitaux au titre du compte financier, dont le niveau a permis de financer le déficit du compte courant.

Le déficit courant s'accroîtrait de 1.805,6 milliards pour s'établir à 5.891,1 milliards en 2021, en raison de l'aggravation du déficit de la balance des biens et services (+32,9%) ainsi que de celui du revenu primaire (+6,7%), couplée à la détérioration du solde de revenu secondaire (- 0,7%). Rapporté au PIB, le déficit courant ressortirait à 5,9%, après 4,4% en 2020.

L'aggravation du déficit commercial de biens (+1.028,7 milliards) serait en lien avec la hausse des importations (+17,2%) plus élevée que celle des exportations (+ 12,2%), dans un contexte de normalisation progressive des échanges commerciaux.

La dynamique des importations s'expliquerait essentiellement par la hausse de la facture des produits pétroliers (+38,2%), dans un contexte de flambée des cours internationaux, couplée à un net regain de la demande de biens de consommation (+13,4%) ainsi que de biens d'équipement et intermédiaires (+13,9%). La progression des acquisitions de biens d'équipement et intermédiaires s'expliquerait par la dynamique des travaux relatifs aux grands chantiers en cours dans les pays de l'UEMOA, après un ralentissement de ces activités enregistré un an plus tôt. Il s'agit notamment du projet gazier Grand Tortue Ahmeyim (GTA) de British Petroleum (BP) entre le Sénégal et la Mauritanie ainsi que de la construction du pipeline de transport du pétrole au Niger et au Bénin.

L’évolution des exportations résulterait essentiellement de l’orientation haussière des ventes des principaux produits exportés par l’Union, atténuée par le repli des expéditions d’uranium (-33,2%). L’effet de l’accroissement des ventes des principales matières premières agricoles, telles que le caoutchouc (+50,6%), le coton (+29,8%), la noix de cajou (+25,1%) et le cacao (+9,8%), a été renforcé par la dynamique des exportations de pétrole (+42,2%) et d’or (+2,3%). L’augmentation des exportations des matières premières agricoles serait induite par l’orientation à la hausse des cours de ces produits sur les marchés internationaux, d’une part et, d’autre part, par l’augmentation des volumes expédiés, en lien avec la reprise de la production, sauf pour le cacao.

En ce qui concerne le cacao, la progression des ventes en volume serait en relation avec le report des expéditions de l’année précédente. S’agissant des exportations des produits aurifères et pétroliers, leur dynamisme s’expliquerait notamment par la hausse de la production pour le premier et l’augmentation des prix internationaux pour le second. En outre, le rebond de la réexportation (+21,5%) contribuerait à renforcer les exportations en 2021, après les perturbations enregistrées sur ces échanges un an plus tôt, à la suite de la fermeture des frontières nigérianes.

Le déficit de la balance des services s'accentuerait de 14,1%, en raison principalement de la hausse de la facture du fret (+19,7%) subséquente à la progression attendue des importations en 2021 et à l’envolée des cours des produits pétroliers. Le solde déficitaire du revenu primaire, pour sa part, s'accroîtrait de 6,7%, tiré à la hausse par les paiements d'intérêts au titre de la dette publique (+10,1%). L’excédent du revenu secondaire serait en baisse de 0,7%, en lien avec le repli attendu des aides budgétaires reçues par les pays de l'Union (-44,8%), atténué par le dynamisme des transferts de fonds des travailleurs migrants, dont les flux à destination de l'UEMOA connaîtraient une hausse de 9,4% en 2021.

L'excédent du compte de capital progresserait de 48,8% pour ressortir à 1.751,4 milliards, après une réalisation de 1.176,7 milliards une année plus tôt, en relation notamment avec la hausse des dons-projets dans la plupart des Etats membres de l'Union.

En tenant compte des transactions en capital, le besoin de financement s'établirait à 4.139,6 milliards en 2021, en hausse de 42,3% par rapport à l’année précédente. Ce besoin serait couvert à hauteur de 120,3% par les entrées nettes de capitaux au titre du compte financier, contre un taux de couverture de 113,4% en 2020, soit une hausse de 6,9 points de pourcentage.

Les entrées nettes de capitaux au titre du compte financier devraient se renforcer en s’établissant à 4.981,7 milliards, contre 3.299,3 milliards en 2020, soit une augmentation de 51,0%. Cette évolution serait principalement imputable aux entrées nettes d’investissements directs étrangers (IDE), couplées aux flux nets d’investissements de portefeuille. Les flux nets d’IDE se chiffreraient à 2.218,7 milliards en 2021 contre 1.720,4 milliards un an plus tôt, soit une progression de 29,0%. Cette évolution est en rapport avec la reprise de l’activité économique dans l’Union, conjuguée au regain des travaux d’exploration minière et pétrolière au Sénégal et la construction du pipeline au Niger, après le ralentissement observé en 2020. Les entrées nettes des investissements de portefeuille ressortiraient à 1.594,7 milliards en 2021 en lien principalement avec les émissions d’euro-obligations pour un montant net global de 1.626,1 milliards par les Etats membres de l’Union, en l’occurrence la Côte d’Ivoire (607,9 milliards), le Bénin (715,5 milliards) et le Sénégal

(+276,7 milliards), ainsi qu'avec celles de la BOAD (+486,9 milliards avec un remboursement de +461 milliards), contre une émission globale de 353,2 milliards un an plus tôt. Les entrées nettes au titre des autres investissements connaîtraient une baisse, en lien avec le repli des tirages publics nets (-28,1%), après les fortes mobilisations enregistrées en 2020.

Dans ces conditions, le ratio des réserves en mois d'importations passerait de 5,5 mois en 2020 à 5,9 mois en 2021.

Pour 2022, les échanges extérieurs des Etats membres de l'UEMOA dégageraient un excédent global de 664,6 milliards, après celui de 842,1 milliards une année plus tôt, suite à la bonne tenue du compte financier, dont l'excédent devrait plus que compenser la détérioration du déficit des transactions courantes.

Le déficit courant s'accroîtrait de 8,9% pour ressortir à 6.412,8 milliards en 2022, en raison de l'aggravation du déficit de la balance des biens et services (+6,7%) ainsi que de celle du revenu primaire (+9,6%). Rapporté au PIB, le déficit courant se dégraderait de 0,1 point de pourcentage pour ressortir à 6,0%.

L'accentuation du déficit commercial (+58,9 milliards) traduirait une augmentation des importations (+8,6%) partiellement compensée par le dynamisme des exportations (+9,1%). La hausse des importations refléterait la poursuite des programmes d'investissement dans les domaines énergétiques et des infrastructures socio-économiques, qui induirait d'importants besoins en biens d'équipement et intermédiaires (+11,5%). Les approvisionnements en produits pétroliers et en biens de consommation seraient également en hausse, respectivement de 7,0% et 7,6%, du fait du dynamisme de la demande intérieure et de la vigueur de l'activité économique dans les Etats membres de l'Union. La bonne orientation des exportations de biens s'expliquerait par une amélioration du volume et des prix pour les ventes du pétrole (+7,3%), d'or (+6,0%) et des matières premières agricoles, telles que la noix de cajou (+29,5%) et le coton (+24,4%).

Le déficit de la balance des services ressortirait en hausse (+7,8%), en relation notamment avec l'augmentation du fret, consécutive à celle des importations de biens. L'aggravation de la balance des services serait également imputable à la consommation des services d'ingénierie liés aux activités d'exploration pétrolières et de construction de pipeline. Toutefois, la dynamique du déficit des services serait atténuée par la hausse des recettes touristiques (+32,5%), dans un contexte de normalisation de la situation sanitaire au niveau mondial. Le solde déficitaire du revenu primaire s'aggraverait de 9,6%, pour ressortir à 2.602,6 milliards en 2022, en ligne avec la poursuite des paiements des intérêts sur la dette extérieure. L'excédent du compte du revenu secondaire se consoliderait de 4,8%, en lien avec la hausse des appuis budgétaires en faveur des Etats et des envois de fonds des migrants. L'excédent du compte de capital devrait se stabiliser pour ressortir à 1.745,1 milliards, après 1.751,4 milliards un an plus tôt, en liaison avec la quasi-stabilité des dons en capital à destination aussi bien de l'Administration publique que du secteur privé.

En tenant compte des transactions en capital, le besoin de financement s'établirait à 4.667,7 milliards en 2022, en hausse de 12,8%. Ce besoin serait couvert à hauteur de 114,2% par les entrées nettes de capitaux au titre du compte financier, du fait du dynamisme attendu des IDE (+48,4%). L'accroissement prévu des IDE refléterait la poursuite des travaux du projet pétrolier au Sénégal et la construction du pipeline Niger-Bénin. L'évolution favorable du solde du compte financier serait atténuée par le repli des investissements de portefeuille (-55,3%), en raison notamment du faible

niveau des émissions d'euro-obligations attendues en 2022 comparativement à l'année précédente (+656,0 milliards en 2022, contre +1.626,1 milliards en 2021). Le repli des flux entrants au titre des tirages nets publics (-14,6%) contribuerait également à la baisse des entrées nettes au titre du compte financier.

3.5. SITUATION MONETAIRE

La situation monétaire de l'Union à fin septembre 2021, comparée à celle de fin septembre 2020, est caractérisée par un accroissement de la masse monétaire consécutif à la progression à la fois des actifs extérieurs nets et des créances intérieures.

Les Actifs Extérieurs Nets (AEN) des institutions de dépôt de l'Union se sont renforcés de 1.581,7 milliards en une année, en liaison avec la consolidation des AEN de la BCEAO (+1.697,3 milliards). L'évolution des avoirs extérieurs de la BCEAO s'explique par la hausse des entrées de devises issues des émissions d'euro-obligations et des tirages effectués par les Etats, au rapatriement des recettes d'exportation et à la réception des Droits de Tirage Spéciaux (DTS) du FMI, qui ont plus que compensé les engagements extérieurs. Ainsi, les réserves officielles de change de la Banque Centrale se sont établies à 14.036,4 milliards, en hausse de 3.208,4 milliards ou 39,6% par rapport à septembre 2020. Cependant, les AEN des banques se sont dégradés de 115,6 milliards.

L'encours des créances intérieures a progressé de 5.096,1 milliards ou 14,6%, en rythme annuel, pour s'établir à 39.936,1 milliards, en liaison avec la hausse des créances sur l'économie et des créances nettes sur les Administrations Publiques Centrales (APUC).

Le taux de croissance des créances sur l'économie s'est établi à 8,9%, après 3,9% à la même période de l'année 2020. L'évolution des crédits à l'économie a été portée essentiellement par la hausse des crédits bancaires aux entreprises privées non financières (+1174,3 milliards ou +9,2%) et aux ménages et Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM) (+515,6 milliards ou +7,0%).

Les créances nettes des institutions de dépôt sur les APUC de l'UEMOA se sont établies à 14.514,6 milliards, en hausse de 3.012,9 milliards par rapport à leur niveau observé un an auparavant. Outre les mesures prises par les Etats face à la crise du coronavirus qui a nécessité la mobilisation d'importantes ressources sur le marché financier régional, l'évolution des créances nettes sur l'administration centrale est liée à la rétrocession par la Banque Centrale de l'allocation générale de DTS aux Etats sous la forme de crédit.

La masse monétaire s'est consolidée de 5.716,5 milliards ou 17,5%, pour ressortir à 38.356,7 milliards. Les dépôts se sont accrus de 4.467,5 milliards ou 18,9% et la circulation fiduciaire a augmenté de 1.249,0 milliards, soit 17,3%.

Selon les récentes estimations, il est prévu à fin 2021, une hausse de la masse monétaire de 14,4%. Cette évolution serait portée par la hausse de 4.691,2 milliards des créances intérieures, conjuguée à la consolidation des actifs extérieurs nets de 842,1 milliards.

Les créances nettes sur les APUC augmenteraient de 2.669,4 milliards, en liaison notamment avec la mise à disposition des Etats membres de l'Union de la contrepartie des ressources de l'allocation générale de DTS par le FMI intervenue le 23 août 2021. Dans ce cadre, les Etats de l'Union ont bénéficié en 2021 d'un concours de 1.302,6 milliards de la BCEAO. Ces nouvelles ressources, qui complètent les mobilisations importantes de ressources extérieures par les Etats sur les marchés financiers internationaux, réduiraient d'ici la fin de l'année le recours au marché financier régional pour le financement des déficits. En définitive, les Etats solliciteraient auprès des banques un financement net de 1.459,8 milliards.

Les AEN augmenteraient de 842,1 milliards, en liaison avec le solde excédentaire de la balance des paiements. Au demeurant, tenant compte de l'allocation générale de DTS, les réserves de change se consolideraient de 2.144,6 milliards, pour s'établir à 13.875,8 milliards, couvrant 78,2% de l'émission monétaire, contre 77,3% en 2020.

3.6. INDICATEURS MACROECONOMIQUES ET DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE DES ECONOMIES

❖ Indicateurs macroéconomiques

En 2021, l'évolution des indicateurs macroéconomiques suivis dans le cadre de la surveillance multilatérale se présente comme ci-après :

- **Le ratio solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal de l'Union serait de -5,7% contre -5,6% en 2020, après -2,5% en 2019.**

Le déficit budgétaire global serait supérieur à 3% dans tous les Etats membres. Par Etat, le ratio du solde budgétaire global, dons compris, se présenterait comme suit : Bénin (-6,5%), Burkina Faso (-5,1%), Côte d'Ivoire (-5,6%), Guinée-Bissau (-6,6%), et Mali (-5,6%), Niger (-4,5%), Sénégal (-6,3%) et Togo (-6,0%).

Pour 2021, à l'exception du Bénin et du Mali, le solde budgétaire global, dons compris, s'améliorerait dans les autres Etats membres. La Côte d'Ivoire afficherait un déficit identique à celui de 2020.

- **Le taux d'inflation annuel moyen de l'Union serait de 3,4% en 2021 contre 2,1% un an plus tôt**

Le taux d'inflation annuel moyen serait contenu en dessous de 3,0% au Bénin et au Sénégal qui afficheraient des taux de 1,7% et 2,3% respectivement. Pour les autres Etats, le taux d'inflation s'établirait ainsi : Burkina Faso (+3,6%), Côte d'Ivoire (+3,9%), Guinée-Bissau (+3,3%), Mali (+3,6%), Niger (+3,8%) et Togo (+4,4%).

- **L'encours de la dette publique totale de l'Union en 2021 représenterait 53,3% du PIB nominal contre 50,1% en 2020**

Par Etat membre, le taux d'endettement se présenterait comme suit : Bénin (49,2%), Burkina Faso (52,6%), Côte d'Ivoire (51,1%), Guinée-Bissau (73,1%), Mali (49,9%), Niger (42,5%), Sénégal (67,4%) et Togo (60,4%).

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales de l'Union en 2021 serait de 41,0% après 42,8% en 2020**

Par Etat membre, le ratio se présenterait comme suit : Bénin (38,2%), Burkina Faso (59,1%), Côte d'Ivoire (38,9%), Guinée-Bissau (62,4%), Mali (46,5%), Niger (33,3%), Sénégal (35,5%) et Togo (44,0%). Pour 2021, le ratio de la masse salariale dans les Etats membres serait supérieur à 35%, sauf au Niger et au Sénégal (+33,3%).

- **Le taux de pression fiscale de l'Union en 2021 serait de 13,5% contre 13,0% en 2020**

Dans tous les Etats membres, le taux de pression fiscale serait en hausse sauf au Mali. Par Etat, la situation se présenterait comme suit : Bénin (11,0%), Burkina Faso (14,8%), Côte d'Ivoire (12,4%), Guinée-Bissau (9,3%), Mali (15,1%), Niger (11,0%), Sénégal (17,6%) et Togo (12,4%). En 2021, la pression fiscale demeurerait en dessous de 20% dans tous les Etats membres.

❖ **Indicateurs de transformation structurelle**

- **La part de l'industrie manufacturière dans le PIB nominal de l'Union**

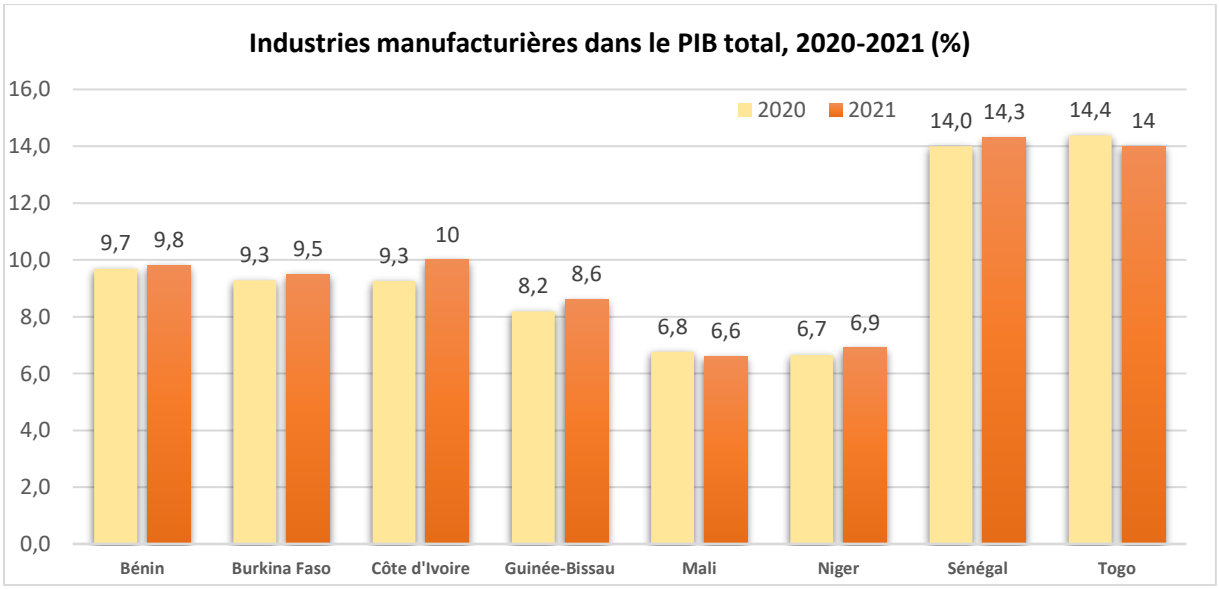
En 2021, la part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée du secteur secondaire de l'Union serait de 48,2%, contre 49,7% en 2020.

Rapportée au PIB total, les parts les plus élevées seraient enregistrées au Sénégal (14,3%), au Togo (14,0%) et en Côte d'Ivoire (10,0%).

- **L'indice d'Herfindahl-Hirschmann des exportations de l'Union**

L'indice serait de 0,49 en 2021 comme en 2020, traduisant un faible niveau de diversification des exportations de l'Union.

Graphique 11 : Part de l'industrie manufacturière dans le PIB total des Etats membres et de l'Union



Sources : Etats membres, Commission

4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En 2020, la crise sanitaire liée au coronavirus, avec ses effets sur l'économie des Etats membres de l'UEMOA, a freiné la dynamique de croissance de l'Union, enregistrée depuis quelques années. L'année 2021, en dépit de la poursuite de la crise sanitaire de la COVID-19, marque une reprise des activités dans tous les secteurs. Ces perspectives pourraient, toutefois, être limitées par les résultats peu satisfaisants de la production céréalière dans certains pays de l'Union et la persistance des effets de la crise sanitaire. Concernant les finances publiques, le solde budgétaire global rapporté au PIB se situerait à -5,7en 2021.

Pour 2022 et à moyen terme, les objectifs de politique économique et financière indiquent une amélioration de la situation économique. En outre, il est attendu un retour à la consolidation budgétaire à partir de 2024.

Ces résultats dépendront, principalement, d'une part, de l'évolution de la situation sanitaire au niveau mondial, et d'autre part, des efforts de recouvrement des ressources intérieures ainsi que de l'amélioration de la gestion des finances publiques. Les efforts devraient être poursuivis pour contenir la menace sécuritaire.

Pour assurer la viabilité de l'Union et donner plus d'espace budgétaire aux Etats membres en vue de la mise en œuvre efficace des plans de développement, il est impératif de créer ou de préserver les conditions d'un climat socio-politique apaisé dans tous les États membres et de poursuivre les efforts de mobilisation des ressources tant internes qu'externes. Dans ce sens, les États membres de l'Union sont invités à prendre des dispositions pour poursuivre :

- les actions visant l'amélioration de l'environnement sécuritaire ;
- la mise en œuvre des plans de relance économique afin de consolider la reprise de l'activité économique de façon durable, à travers notamment, le renforcement des investissements et de leur qualité ;
- l'exécution des mesures visant à accroître le niveau de mobilisation des recettes par, entre autres, une accélération de la mise en œuvre du Plan d'actions pour la mobilisation optimale des recettes fiscales dans les Etats membres, adopté par Décision N°02/2019/CM/UEMOA du 21 juin 2019 ;
- la mise en œuvre des programmes économiques et financiers appuyés par le FMI ou les négociations en vue de parvenir à la conclusion de nouveaux programmes.
- des relations harmonieuses avec la communauté financière internationale, en vue de mobiliser davantage de ressources extérieures concessionnelles pour la réalisation des infrastructures à travers, entre autres, la recherche de financements innovants ;
- une gestion saine et prudente de la dette publique en tenant compte de l'analyse de viabilité de la dette.

Tableau 10 : **Synthèse des indicateurs macroéconomiques**

		INDICATEURS MACROECONOMIQUES EN 2021							
		Bénin	**Burkina Faso**	**Côte d'Ivoire**	**Guinée-Bissau**	**Mali**	**Niger**	**Sénégal**	**Togo**
1	**Solde budgétaire global, dons compris, sur PIB nominal**	-6,5	-5,1	-5,6	-6,6	-5,6	-4,5	-6,3	-6,0
2	**Taux d'inflation annuel moyen**	1,7	3,6	3,9	3,3	3,6	3,8	2,3	4,4
3	**Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal**	49,2	52,6	51,1	73,1	49,9	42,5	67,4	60,4
4	**Masse salariale sur recettes**	38,2	59,1	38,9	62,4	46,5	33,3	33,3	44,0
5	**Taux de pression fiscale**	11,0	14,8	12,4	9,3	15,1	11,0	17,6	12,4
6	**Taux de croissance du PIB réel**	7,0	7,1	6,5	6,3	5,2	5,5	5,0	5,3

Sources : Etats membres, Commission

Annexe 1 **: Situation de la pandémie de COVID-19 dans l'UEMOA au 30 novembre 2021**

N°	Pays	Cas confirmés	Décès	Guéris	Taux de létalité
1	Sénégal	24 850	161	24 546	0,65%
2	RCI	16 000	286	15 345	1,79%
3	Togo	61 775	704	60 739	1,14%
4	Benin	6 440	148	6 271	2,30%
5	Mali	17 434	606	15 161	3,48%
6	Burkina Faso	7 007	259	6 613	3,70%
7	Niger	73 987	1 885	72 091	2,55%
8	Guinée Bissau	26 265	243	25 915	0,93%
TOTAL UEMOA		**233 707**	**4 292**	**226 681**	**1,84%**

Source : Commission